

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



RAPPORT GENERAL SUR LA REGULATION DES CAMPAGNES MEDIATIQUES

- ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES
DU 28 DECEMBRE 2025
- LÉGISLATIVES ET
COMMUNALES DU 31 MAI 2026



Conakry, Juillet 2026

Guinée

PROGRAMME
SIMANDOU
2040
Un point vers l'avenir

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



Travail — Justice — Solidarité



HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION

RAPPORT GÉNÉRAL DES CAMPAGNES MÉDIATIQUES

Élection présidentielle du 28 décembre 2025
Élections législatives et communales du 31 mai 2026

«Réguler pour garantir un accès équitable, responsable et pluraliste aux médias»

Conakry, juillet 2026



SOMMAIRE

I. MOT DU PRESIDENT

II. CADRE LEGAL

III. ACTIVITES REALISEES

IV. RECOMMANDATIONS

V. REMERCIEMENTS

I. MOT DU PRÉSIDENT



La consolidation de l'État de droit et des institutions démocratiques en République de Guinée repose notamment sur l'existence d'organes indépendants chargés de garantir le respect des principes républicains. À ce titre, la Haute Autorité de la Communication (HAC) joue un rôle essentiel dans la préservation de la liberté de la presse, du pluralisme de l'information et de l'équité de l'accès aux médias, tout en veillant au respect des règles déontologiques et à la préservation de la paix sociale.

Le présent document constitue le Rapport général de la Haute Autorité de la Communication sur la régulation des campagnes médiatiques des scrutins présidentiel du 28 décembre 2025, législatif et communal du 31 mai 2026.

Ces échéances électorales ont représenté un défi majeur pour la HAC en raison de leur importance démocratique, de leur proximité dans le temps et de l'évolution constante du paysage médiatique.

Aux médias traditionnels se sont ajoutés les plateformes numériques et les réseaux sociaux, imposant un dispositif de suivi élargi, moderne et adapté aux nouveaux modes de diffusion de l'information.

Conformément à ses attributions, la HAC a assuré le suivi de la couverture médiatique des campagnes électorales dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité, d'équité et de transparence.

Son action s'est fondée sur une conviction essentielle : la régulation ne constitue ni une restriction de la liberté d'expression ni une forme de censure. Elle vise à garantir un exercice responsable de cette liberté, dans le respect des lois de la République, de l'éthique journalistique et de l'intérêt général.

La mission de la HAC s'est articulée autour de deux objectifs principaux :

- garantir un accès équitable des candidats, partis et coalitions aux médias de service public et, dans le respect de la réglementation, aux médias privés ;
- veiller au respect de la déontologie journalistique, notamment en prévenant les discours de haine, la désinformation, les manipulations de l'information et toute pratique susceptible de compromettre la cohésion sociale ou la sincérité du débat démocratique.

La réalisation de cette mission a bénéficié de l'accompagnement des institutions de la République. Les actes réglementaires pris par les autorités compétentes ont permis de définir le cadre juridique des campagnes électorales, tandis que l'appui budgétaire de la Direction Générale des Élections (DGE) a rendu possible le déploiement du dispositif national de supervision et de monitoring.

Le présent rapport expose la méthodologie retenue par la HAC, présente les résultats du suivi des médias, analyse les principales tendances observées, recense les manquements constatés ainsi que les décisions prises par l'institution, et formule des recommandations destinées à renforcer le cadre de la régulation des médias lors des prochaines consultations électorales.

À travers ce rapport, la Haute Autorité de la Communication réaffirme son engagement en faveur d'une presse libre, responsable et professionnelle, au service de la démocratie, de la paix et de la cohésion nationale.

Boubacar Yacine DIALLO

II. CADRE LÉGAL

La loi organique L /2020/0010/ AN de juillet 2020 est celle qui définit les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de la République de Guinée.

Dans son article 1^{er}, elle stipule que la Haute Autorité de la Communication est un organisme de régulation, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Pour la transparence et le pluralisme de la presse, elle a qualité de veiller au respect, par les organes de presse, des obligations prévues par les lois et règlements en matière de communication.

Elle a pour, entre autres, missions :

- le respect du principe d'égalité des usagers des communications ;
- le respect de la pluralité des courants de pensée et d'opinion dans les services publics de communication ;
- le respect des dispositions relatives à la création, à la propriété intellectuelle et à la gestion des entreprises de presse
- le respect des dispositions de la présente loi et de celles des cahiers de charges et conventions régissant le secteur ;
- la planification et l'usage des fréquences audiovisuelles ;
- Le suivi de l'évolution des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la presse en ligne ;
- le développement des logiciels et des systèmes d'informations qui répondent aux exigences du métier de régulation de la HAC ;
- la délivrance de la carte de presse professionnelle ;
- l'accréditation des correspondants de la presse étrangère ;
- la vulgarisation des textes de lois relatifs à la presse ;
- la protection de la petite enfance et les mœurs par le contrôle du contenu des programmes audiovisuels et de la publicité ;

- la certification des institutions de formation privées et filière de formation publiques offrant des formations de presse ;
- l'établissement d'accords bi et multilatéraux en vue de partager l'expérience de la régulation de la HAC avec d'autres instances de régulation ;
- le contrôle de la conformité des messages publicitaires avec les textes en vigueur sur le territoire national.

L'article 5 de la même loi poursuit dans son alinéa 5 que la HAC est également chargée de « *proposer les conditions d'élaboration, d'édition, de production, de programmation et de publier des écrits et de diffuser des émissions relatives aux campagnes électorales.* »

Mieux, l'article 43 de renchérit : « *La HAC propose les règles concernant la production, la programmation, la réalisation et la diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales. Les prestations à fournir à ce titre font l'objet d'une décision conjointe de la HAC et du ministère en charge de l'information.* »

L'article 44 poursuit : « *Pendant la durée des campagnes électorales, la HAC est habilitée à connaître des pratiques de restriction de la liberté d'expression, à attirer l'attention du Gouvernement sur ces pratiques et à saisir la Cour constitutionnelle en cas de non-respect des dispositions de la loi électorale relatives à la campagne électorale.* »



III. ACTIVITÉS RÉALISÉES

TITRE I - ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 28 DÉCEMBRE 2025

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE NZÉREKORÉ



PÉRIODE ET ZONE DE COUVERTURE

La mission s'est déroulée à compter du samedi 06 décembre 2025 dans la région administrative de N'Zérékoré. Elle a couvert la commune urbaine de N'Zérékoré ainsi que les préfectures de Yomou, Lola et Macenta.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

1. Arrivée de la mission et formalités administratives

La délégation est arrivée à N'Zérékoré le samedi 06 décembre 2025. Le lundi 08 décembre 2025, elle a été reçue en audience par Monsieur le Gouverneur de la Région administrative de N'Zérékoré. Cette rencontre a permis la présentation officielle des objectifs de la mission et du calendrier des activités de supervision. Par la suite, une réunion de cadrage interne a réuni la Commissaire et les points focaux régionaux. À l'issue des échanges, un programme d'activités couvrant toute la durée de la mission a été élaboré.

2. Réunion de sensibilisation avec les responsables des médias

Le mardi 09 décembre 2025, la Haute Autorité de la Communication a organisé, à la Maison de la Presse de N'Zérékoré, une réunion de sensibilisation à l'intention des responsables des organes de presse et des professionnels des médias.

Les communications ont porté notamment sur :

- * les décisions, textes réglementaires et orientations de la Haute Autorité de la Communication ;
- * le Code de bonne conduite des journalistes en période électorale ;
- * le Guide du journaliste.

Les échanges ont mis un accent particulier sur le respect des principes d'impartialité et d'équilibre dans le traitement de l'information, la lutte contre la désinformation, la prévention des discours de haine, ainsi que l'observation rigoureuse des règles d'éthique et de déontologie professionnelles.

3. Activités menées dans la commune urbaine de N'Zérékoré

Dans la commune urbaine de N'Zérékoré, la mission a mené plusieurs activités complémentaires, notamment :

- * la visite des médias privés (radios et autres organes de presse), dans le cadre de la sensibilisation et du suivi du respect des textes réglementaires applicables en période électorale ;
- * des échanges avec les responsables de ces médias sur les conditions de production et de diffusion de l'information.

4. Tournée dans les préfectures

a) Préfecture de Yomou

Après les civilités d'usage auprès des autorités préfectorales, la mission a tenu une rencontre avec les journalistes de la préfecture. Cette activité, organisée pour la première fois à Yomou, a constitué une occasion d'échanger avec les professionnels des médias et de leur rappeler les dispositions des textes réglementaires ainsi que les exigences déontologiques et professionnelles applicables à la couverture médiatique en période électorale.

b) Préfectures de Lola et de Macenta

La mission s'est poursuivie dans les préfectures de Lola et Macenta, où des rencontres similaires ont été tenues avec les professionnels des médias. L'accent a été mis sur le rôle des médias dans la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la démocratie.

5. Visite des installations de monitoring de la HAC à N'Zérékoré

La mission a procédé à la visite des locaux et des équipements de monitoring des médias afin d'évaluer l'état des infrastructures, les capacités techniques disponibles ainsi que les besoins en renforcement, en vue d'assurer un suivi efficace des contenus médiatiques pendant la période électorale.

DIFFICULTÉS OBSERVÉES

Au cours de la mission, les difficultés suivantes ont été relevées :

- l'insuffisance des équipements techniques dans certaines radios locales ;
- le déficit de formation continue des journalistes en matière de couverture médiatique des élections ;
- les difficultés d'accès à certaines préfectures, en raison du mauvais état des routes ;
- l'appropriation limitée des textes réglementaires par certains acteurs des médias.

Recommandations

Afin d'améliorer l'encadrement des médias et de garantir une couverture médiatique responsable du processus électoral, la mission recommande :

- l'organisation régulière de sessions de formation et d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des journalistes et des techniciens des médias ;
- l'appui matériel et technique aux médias locaux ;
- le renforcement des dispositifs et des infrastructures de monitoring de la Haute Autorité de la Communication (HAC) dans la région ;

- la mise à niveau et l'actualisation régulière des équipements informatiques dédiés au monitoring de la HAC ;
- la poursuite des missions de supervision;

CONCLUSION

La mission de la Haute Autorité de la Communication dans la région administrative de N'Zérékoré a permis de renforcer l'encadrement des médias et de sensibiliser les acteurs du secteur à leurs responsabilités en période électorale. Elle a également contribué à promouvoir une information professionnelle, équilibrée et apaisée, indispensable au bon déroulement du processus électoral et à la réussite de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.

La mission de supervision de la campagne médiatique en vue de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025 était conduite par Madame Mariame DONZO, Commissaire à la Haute Autorité de la Communication (HAC). Elle était assistée de Alpha Oumar BALDE, Point focal régional de la HAC et de Antoine GNABALAMOU, Point focal régional de la HAC.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE FARANAH



Dans le cadre de la supervision de la campagne médiatique relative à l'élection présidentielle de 2025 et de la promotion d'un climat de paix et de cohésion sociale, une mission de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a séjourné dans la région administrative de Faranah du **28 novembre au 24 décembre 2025**.

Il convient de noter que cette période a coïncidé avec une série de passations de service entre les gouverneurs et les préfets nouvellement installés.

La mission avait pour objectifs principaux la sensibilisation des journalistes, le monitoring des médias ainsi que l'évaluation de l'état des lieux des organes de presse dans la région.

Activités réalisées

La phase de sensibilisation a débuté dans la commune urbaine de Faranah, où la mission a rencontré les responsables des différents médias, notamment :

- la Radio Rurale de Faranah ;
- Radio Bambou (radio communautaire) ;
- Radio Baobab (seule radio privée de la préfecture) ;
- les sites d'information en ligne tels que Gbèkan Djamana, Guinée News, Mediaguinée, Africaguinée et Guinée Matin.

Ces rencontres ont permis de présenter les objectifs de la mission, de rappeler aux professionnels des médias les principes d'éthique et de déontologie journalistiques, ainsi que de remettre les documents réglementaires relatifs à la campagne médiatique, notamment les décisions, communiqués et le code de bonne conduite des candidats élaborés par la HAC dans le cadre du processus électoral.

Cette démarche de sensibilisation s'est ensuite poursuivie dans les différentes préfectures de la région administrative de Faranah.

1. Préfecture de Kissidougou

La rencontre s'est tenue à la préfecture de Kissidougou en présence des journalistes issus de plusieurs organes de presse, notamment :

- la Radio Rurale de Kissidougou ;
- Radio Niandan ;
- Radio Sabari ;
- les sites d'information Le Révéléteur, Guinée News et Guinée Matin ;
- les web médias Aigle TV et Kissi TV.

Les échanges ont porté essentiellement sur les obligations professionnelles des journalistes en période électorale, le respect des textes réglementaires et la nécessité d'une couverture médiatique responsable.

2. Préfecture de Dabola

La rencontre s'est tenue au siège de la Radio Rurale de Dabola, en présence d'une vingtaine de journalistes représentant plusieurs médias, notamment :

- la Radio Rurale de Dabola ;
- la Radio Rurale de Bissikirim ;
- la Radio Rurale de Dogomet ;
- la Radio Rurale de Banko ;
- Radio Soleil FM ;
- la web TV Dabola Info.

Les échanges ont permis de sensibiliser les participants sur le rôle des médias dans la préservation de la paix sociale et la couverture équilibrée du processus électoral.

3. Préfecture de Dinguiraye

La rencontre s'est tenue à la Radio Rurale de Dinguiraye en présence des journalistes locaux.

Il convient de souligner que la Radio Rurale constitue le seul organe médiatique opérationnel dans la préfecture. Aucun site d'information en ligne ni web TV n'y a été recensé.

Constats et observations

Dans l'ensemble, les séances de sensibilisation se sont déroulées dans de bonnes conditions. Toutefois, certaines préoccupations particulières ont été relevées :

- La question relative à la délivrance des cartes professionnelles des journalistes a été régulièrement soulevée dans l'ensemble des localités visitées.
- Dans la préfecture de Kissidougou, la rencontre a connu la présence de plusieurs autorités administratives, notamment le Directeur de cabinet et le Chef de cabinet. À cette occasion, la mission a facilité le règlement d'un différend opposant l'administration préfectorale aux médias locaux. Cette intervention a été saluée aussi bien par les autorités préfectorales que par les professionnels des médias.
- À Faranah, la mission s'est rendue sur le site du siège régional de la HAC en construction afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux. Des observations et recommandations ont été formulées concernant certains aspects du chantier, et des échanges ont eu lieu avec l'entreprise chargée de l'exécution des travaux en vue de trouver des solutions appropriées.
- Un entretien spécifique a également été organisé avec les responsables des médias en ligne, à la suite de la diffusion en direct d'un élément de campagne. Cette rencontre a permis d'insister particulièrement sur les exigences liées au traitement de l'information en ligne, notamment le respect des règles professionnelles, l'équilibre de l'information et la lutte contre la désinformation.

Conclusion

La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions générales et a contribué au renforcement du dialogue entre la Haute Autorité de la Communication, les autorités administratives et les professionnels des médias.

Elle a également permis de rappeler l'importance du rôle des médias dans la consolidation de la paix, la cohésion sociale et la réussite d'un processus électoral crédible et transparent.

RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre le monitoring régulier des médias, particulièrement en période électorale, afin de garantir un traitement équilibré, impartial et responsable de l'information ;
2. Accélérer le processus de délivrance des cartes professionnelles des journalistes afin de répondre aux préoccupations exprimées par les acteurs des médias ;
3. Encourager le dialogue permanent entre les autorités administratives et les professionnels des médias afin de prévenir et résoudre les éventuels différends ;
4. Veiller à l'achèvement des travaux de construction du siège régional de la HAC à Faranah afin de renforcer la présence institutionnelle de l'Autorité dans la région ;
5. Renforcer les capacités des journalistes à travers des formations continues portant notamment sur la couverture professionnelle des processus électoraux, la prévention des discours de haine et la lutte contre la désinformation.

Dans la région administrative de Faranah, la mission de supervision était composée de **Fanta Dopaogui**, Commissaire à la Haute Autorité de la Communication (HAC), Superviseure et **Lancinet Keita**, Point focal régional de la HAC.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE KANKAN



1. Déroulement et zone d'intervention de la mission

La mission de monitoring s'est déroulée du 05 au 30 décembre 2025, avec la ville de Kankan comme base logistique. Elle a couvert les préfectures de Kankan, Siguiri et Kouroussa à travers des activités de suivi, d'observation et d'échanges avec les acteurs médiatiques locaux.

2. Méthodologie de travail

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, l'équipe a adopté une approche basée sur :

- * des rencontres institutionnelles et des prises de contact avec les autorités locales ainsi qu'avec les responsables des organes de presse ;
- * des visites de terrain auprès des radios et télévisions afin d'apprécier les conditions de fonctionnement et les pratiques professionnelles ;
- * l'observation, l'écoute et le visionnage des programmes diffusés, notamment les journaux d'information, débats, magazines et émissions interactives ;
- * des séances de sensibilisation et des rappels des règles et obligations applicables à la couverture médiatique en période électorale ;

3. Activités réalisées

Les principales activités menées au cours de la mission sont les suivantes :

1. Installation de l'équipe à Kankan et mise en place du dispositif opérationnel de monitoring dans les zones couvertes ;
2. Organisation de visites de prise de contact et de séances de travail avec les responsables des médias locaux ;
3. Suivi et analyse des contenus diffusés, notamment les émissions d'information, les débats, les programmes interactifs et le traitement médiatique des activités liées à la campagne électorale ;

4. Sensibilisation des professionnels des médias sur :

- * la nécessité de vérifier les informations avant diffusion ;
- * l'importance d'une modération rigoureuse des émissions interactives ;
- * la distinction entre information, communication institutionnelle, publicité et promotion politique ;
- * l'archivage et la traçabilité des contenus diffusés ;

5. Activités dans les préfectures de Siguiri et Kouroussa ;

Points positifs

La mission a relevé plusieurs éléments encourageants, notamment :

- * la disponibilité et la collaboration globalement satisfaisantes des responsables des médias rencontrés ;
- * la volonté exprimée par plusieurs organes de presse de respecter les principes professionnels et de contribuer à la préservation d'un climat social apaisé ;
- * la bonne réceptivité des acteurs médiatiques aux messages de sensibilisation et aux orientations de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Toutefois, certains facteurs nécessitent une attention particulière :

- * la forte sensibilité des émissions interactives, qui peuvent favoriser la diffusion de propos excessifs, d'accusations non vérifiées ou de rumeurs en l'absence d'une modération efficace ;

- * l'exposition accrue des médias aux risques de désinformation, notamment à travers le relais de contenus provenant des réseaux sociaux sans vérification préalable ;
- * le risque de confusion entre les contenus d'information et ceux relevant de la communication ou de la promotion politique ;
- * l'insuffisance de certains mécanismes d'archivage et de conservation des contenus, pouvant limiter les possibilités de vérification a posteriori.

Difficultés exprimées par les organes de presse

Les responsables des médias visités ont également fait état de plusieurs contraintes, notamment :

- * des difficultés techniques liées au vieillissement des équipements, aux problèmes d'alimentation électrique et aux limites de connectivité ;
- * un besoin de renforcement des capacités des journalistes, animateurs et techniciens sur les règles applicables en période électorale, la vérification des faits, la modération des programmes interactifs et la lutte contre les manipulations informationnelles ;
- * des pressions diverses liées au contexte électoral, nécessitant une analyse et une documentation au cas par cas.

5. RECOMMANDATIONS

À l'endroit des médias

Afin d'améliorer la qualité de la couverture médiatique de la campagne électorale, il est recommandé aux organes de presse de :

1. Renforcer les mécanismes de vérification des informations à travers le recoupement systématique des sources, l'identification des origines des contenus et la conservation des éléments de traçabilité ;
2. Mettre en place une modération rigoureuse des émissions interactives à travers des règles internes, un contrôle des interventions et des rappels réguliers aux principes professionnels ;
3. Veiller à éviter la diffusion de contenus susceptibles de constituer des propos diffamatoires, des discours de haine, des appels à la violence, des rumeurs ou des informations non vérifiées ;

4. Assurer une séparation claire entre les contenus d'information, les messages publicitaires et la communication politique ;
5. Renforcer les dispositifs d'archivage des émissions par l'enregistrement systématique, la tenue de registres et la conservation des contenus diffusés pendant la période électorale.

À l'endroit de la HAC

Il est recommandé à la HAC de :

1. Intensifier les missions de monitoring de proximité durant toute la période électorale ;
2. Élaborer et mettre à disposition des médias une grille de conformité portant notamment sur la modération, l'équilibre du traitement de l'information, la lutte contre la désinformation et la conservation des preuves ;
3. Organiser des sessions périodiques de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des journalistes, animateurs et techniciens des médias en régions ;
4. Mettre en place un mécanisme rapide de signalement, de suivi et de traitement des alertes relatives à la désinformation et aux discours susceptibles de troubler la cohésion sociale ;
5. Renforcer la collaboration avec les autorités administratives locales et les partenaires concernés afin de favoriser un environnement médiatique responsable et apaisé.

CONCLUSION

La mission de monitoring réalisée du 05 au 30 décembre 2025 dans la zone de Kankan, Siguiri et Kouroussa a permis de renforcer la présence de la Haute Autorité de la Communication sur le terrain, d'établir un dialogue direct avec les responsables des médias et d'identifier les principaux enjeux liés à la couverture médiatique de la campagne présidentielle.

Les constats effectués et les recommandations formulées soulignent la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation, de renforcer les mécanismes de vérification et de modération des contenus, ainsi que d'améliorer les dispositifs d'archivage et de traçabilité. Ces mesures contribueront à garantir une information responsable, équilibrée et favorable à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

ANNEXE : Liste des médias visités à Kankan

Radios

N°	Média	Fréquence	Responsable / observation
1	Radio Rurale	87.9	
2	Milo FM	99.5	
3	Horizon FM	103.4	Demba Keïta
4	Nabaya FM	92.4	Diamoudou Kouyaté
5	Baobab FM	97.7	Noumory Diakité
6	Batè FM	103.0	Mohamed Slem Camara
7	Futur Media	100.6	Fondateur : Soriba Kaba / Directeur : Mohamed Diallo
8	Nourdine FM	107.7	Amara Sanfina Sangaré
9	Baraka FM	90.3	Oumar Zidane Fofana
10	Bouré FM	90.5	Mohamed Napo
11	RTG	96.6	
12	RFI	89.9	
13	Kalac Radio	102.3	

Télévisions

N°	Télévision
1	Fasso TV
2	Nourdine TV

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE MAMOU



Dans le cadre de la supervision de la campagne médiatique relative à l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, et conformément au suivi de l'une des recommandations formulées dans le rapport de la campagne médiatique du référendum du 21 septembre 2025, le présent rapport retrace les activités réalisées par la mission sur le terrain.

Il rend compte des actions d'information, de sensibilisation et d'échanges menées auprès des autorités régionales, communales et préfectorales de Mamou, Pita et Dalaba.

Le rapport met également en évidence les constats effectués sur le terrain, ainsi que les échanges avec les responsables des médias dans chaque préfecture, afin d'établir un état des lieux des organes de presse existants, de leur fonctionnement et du nombre de journalistes détenteurs de la carte de presse.

Grâce à la collaboration des autorités administratives, du point focal régional de la HAC, ainsi que de l'ensemble des médias et des journalistes rencontrés, des recommandations ont été formulées en vue de renforcer le monitoring de proximité de la Haute Autorité de la Communication (HAC), aussi bien en période ordinaire qu'en période électorale, afin d'améliorer la régulation des médias lors des futures campagnes électorales.

CONSTATS

Les échanges avec les acteurs rencontrés ont permis de constater qu'en plus des trois (3) stations de radios rurales existantes, la région compte également des stations de radios privées ainsi que des stations relais, notamment dans les préfectures de Mamou et de Dalaba.

Concernant la presse en ligne, plusieurs sites existent ainsi que des correspondants d'autres organes basés à Conakry.

À l'issue de ces rencontres préfectorales, le président de la HAC a clôturé la série d'échanges, sous l'égide des autorités du Gouvernorat de Mamou, en présence de plus de 70 journalistes et directeurs d'organes de presse.

Ce rendez-vous avait pour objectif de favoriser les échanges, d'informer et de sensibiliser les journalistes et responsables d'organes de presse sur les décisions prises par la Haute Autorité de la Communication (HAC), définissant les règles et obligations à respecter dans le cadre de la couverture médiatique de la campagne électorale.

Cette rencontre a également permis de rappeler aux professionnels des médias l'importance du respect des principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité journalistique en période électorale. Ces représentants des médias sont venus des préfectures de Pita et de Dalaba.

Au cours de la même rencontre, le Président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo, a annoncé la délivrance des cartes de presse aux participants et a promis l'organisation d'une formation à l'intention des médias de la région administrative de Mamou sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre d leur travail.

Le Président de la HAC a félicité les médias présents et les a exhortés à poursuivre leurs efforts en faveur de la promotion de la paix et de la cohésion sociale.

Observation

Les passages des différents candidats dans la région durant la campagne électorale ont également été suivis par la mission. Les comptes rendus produits par les médias locaux ont fait l'objet d'un suivi régulier au cours des séances d'écoute.

De l'écoute des radios

Les séances d'écoute ont été réalisées tout au long du séjour de la mission. Elles se sont poursuivies parallèlement aux rencontres avec les acteurs médiatiques, ainsi qu'au suivi des activités liées au passage des candidats ou de leurs représentants dans la région.

Jour du scrutin

Après les deux jours de « silence radio », la mission n'a relevé aucun manquement de la part des médias. Le scrutin s'est déroulé dans un climat calme et apaisé.

La synchronisation mise en œuvre par la synergie des radios privées et publiques a été particulièrement appréciée. Elle a permis aux électeurs de suivre, en temps réel et sur l'ensemble du territoire national, le déroulement des opérations de vote ainsi que le dépouillement des bulletins.

CONCLUSION

La campagne électorale s'est déroulée dans un climat pacifique. Les médias ont globalement respecté les principes de neutralité, d'équilibre et les règles professionnelles en matière de couverture électorale.

Toutefois, des efforts demeurent nécessaires, notamment en matière de renforcement des capacités des journalistes sur des thématiques spécifiques telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle et la couverture médiatique des campagnes électorales.

RECOMMANDATIONS

La mission recommande de :

- renforcer la formation des journalistes de l'intérieur du pays sur les thématiques liées à la couverture médiatique des élections et à l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- poursuivre et renforcer le monitoring des médias ;
- encourager la promotion des bonnes pratiques professionnelles afin de contribuer à la préservation de la paix et de la cohésion sociale.

10. Listes des stations par préfecture

N°	Stations	Fréquence	Préfectures	Contact
1	Radio Rurale	91.1 FM	Mamou	
2	Fraternité Fm	94.9 FM	Mamou	
3	Gpp FM	97.1 FM	Mamou	
4	Bolivar FM	99.4 FM	Mamou	
5	Radio global	106.9 FM	Mamou	
6	Radio Rurale	99.1 FM	Dalaba	
7	Radio Rurale	95.8 FM	Pita	

Listes des sites

N°	Sites d'informations générales
1	Pitainfo.com
2	Bantignel.com
3	Pitabuzz.com

Listes des correspondants de sites basés à Conakry

N°	Prénoms et nom	Sites d'informations
1	Sâa Emile TONGUINO	AGP Pita
2	Alpha Oumar SYLLA	AGP Mamou
3	Badicko DIALLO	Guineenews à Mamou
4	Alpha Ousmane BALDE	Guineenews à Pita
5	Hamady SOW	Guineematin à Dalaba

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE KINDIA



La campagne électorale pour l'élection présidentielle 2025 s'est déroulée dans la région administrative de Kindia du 28 novembre au 25 décembre 2025. Le scrutin s'est, quant à lui, tenu le 28 décembre 2025.

Concernant la couverture médiatique de la campagne, deux (2) radios privées étaient opérationnelles : Kania Zik FM 107.1 et Baraka FM 90.3. Pour les radios publiques, il s'agissait des radios rurales de Kindia, Forécariah, Dubréka et Téliélé. Les radios privées n'ont généralement pas assuré la couverture des activités de campagne. Les radios rurales ont, pour leur part, fonctionné en synchronisation avec la Radio nationale et la Télévision nationale.

Le jour du scrutin, l'ensemble des radios a fonctionné en synchronisation, dans le cadre de la SYNERGIE FM/TV de l'Union des radios et télévisions libres de Guinée (URTELGUI). Cette innovation a permis d'assurer une couverture médiatique efficace et harmonieuse du jour de vote. Le silence électoral recommandé par la Haute Autorité de la Communication (HAC) aux médias guinéens, conformément au Code électoral, a été respecté. Ainsi, la campagne présidentielle 2025 et le scrutin se sont déroulés dans la région de Kindia dans de bonnes conditions, sans incident majeur relevé.

Les points focaux de la HAC de Kindia remercient le Président de la Haute Autorité de la Communication pour les dispositions matérielles et financières mises en place afin de garantir le bon déroulement de la supervision de cette campagne sur toute l'étendue du territoire national.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE BOKE



À Boké, les constats effectués révèlent que les radios **Espace Kakandé** et **Djoma** étaient fermées pendant la campagne électorale pour l'élection présidentielle du 28 décembre 2025. À Fria, la radio « **Voix de Fria** » n'était toujours pas intégrée dans le dispositif de monitoring.

Les radios **Benkanto FM** et **Coco FM Toub**a, situées à Gaoual, ne disposaient d'aucune autorisation d'exploitation.

Dans le cadre de la campagne médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), **Boubacar Yacine Diallo**, s'est rendu à Boké le 15 décembre 2025.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux destinés à préparer les professionnels des médias à assurer une couverture responsable du scrutin, dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Déroulement de la rencontre

La rencontre s'est tenue dans la salle de conférence du gouvernorat de Boké, en présence du gouverneur de la région, le Général **Aboubacar Diakité**, ainsi que des journalistes et techniciens venus de plusieurs préfectures, notamment Boké, Fria et Boffa.

Rappel des obligations professionnelles

Le président de la HAC a rappelé le caractère obligatoire de la carte de presse et a invité les médias à éviter toute dérive susceptible de compromettre la crédibilité du processus électoral, notamment les discours de haine, la désinformation et la diffusion de fausses informations.

Appel à la responsabilité des médias :

L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer un traitement équitable de l'information, de procéder à une vérification rigoureuse des faits et de contribuer à la préservation de la paix sociale pendant toute la période électorale.

Cette initiative faisait suite à un atelier similaire organisé à Kindia, dans le cadre des actions de sensibilisation menées par la HAC en faveur d'une couverture médiatique apaisée, équilibrée et transparente du processus électoral.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE LABE



Dans le cadre de la supervision de la campagne médiatique de l'élection présidentielle, Hadja Sarata Diallo, Commissaire à la HAC, a effectué une mission de travail dans la région de Labé du 5 au 25 décembre 2025, en compagnie des deux points focaux de la HAC. Au cours de cette mission, elle a mené, en collaboration avec le Point focal régional de la HAC, plusieurs activités., notamment :

Rencontre avec les professionnels des médias

Organisation d'une rencontre regroupant les responsables des médias, les représentants de la presse en ligne, les journalistes animateurs des émissions interactives, les associations et syndicats de presse ainsi que les techniciens des médias.

À cette occasion, Mme la Commissaire a présenté et expliqué les différents actes réglementaires pris par la HAC relatifs à la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, notamment :

- Les décisions relatives à la couverture médiatique de la campagne électorale par les médias du service public et celle relative à la couverture médiatique par les médias privés ;
- le Communiqué relatif aux circulaires de propagande électorale ;

Visites dans les préfectures de la région

Accompagnée des deux membres du Point focal régional de la HAC, Mme la Commissaire s'est rendue dans la préfecture de Mali, située à environ 120 km de Labé, afin d'informer et de sensibiliser les journalistes locaux.

Au cours de cette mission, l'équipe a rencontré :

- le Préfet, en présence du Secrétaire général et du Chef de cabinet de la préfecture ;
- les journalistes de la préfecture, réunis dans les locaux de la Radio Rurale de Mali.

Lors de cette rencontre, Mme la Commissaire est revenue sur le contenu des différents actes réglementaires présentés à Labé. Elle a également répondu aux préoccupations des journalistes relatives aux conditions d'obtention des cartes de presse et des accréditations, avant de leur prodiguer des conseils sur l'exercice responsable du métier de journaliste en période électorale.

La mission s'est achevée par une visite des installations de la Radio Rurale de Mali. Des locaux bien entretenus avec des équipements techniques modernes.

Entretien avec une mission d'observation de la CEDEAO

Le samedi 27 décembre 2025 à 9 h 15, le Point focal régional de la HAC a reçu, dans les locaux de la Radio Rurale de Labé, une représentante de la mission d'observation électorale de la CEDEAO.

Les échanges ont porté sur la gestion des médias par le Point focal de la HAC durant le processus électoral. Plusieurs questions ont été posées, auxquelles des réponses détaillées ont été apportées.

Réception et distribution des cartes de presse et des accréditations

- Dans la région, la quasi-totalité des journalistes ont obtenu leur carte de presse. À la date de rédaction du présent rapport, seuls dix (10) journalistes déclarent ne pas avoir encore reçu leurs cartes, bien qu'ils aient régulièrement déposé leur dossier auprès de la HAC.
- S'agissant des accréditations, les vingt (20) cartes reçues ont été réparties entre les différents médias concernés, à l'exception des radios privées, dont les accréditations ont été gérées par l'URTELGUI.

Gestion des émissions interactives et des débats

Depuis le mois de mai 2025, seules trois radios privées émettent à partir de Labé. Malgré les difficultés liées à l'incendie qui a détruit les équipements de monitoring, ces radios ont pu être suivies jusqu'au mois d'octobre 2025.

Cependant, en raison des travaux de rénovation en cours au Gouvernorat de Labé, le Point focal a été relocalisé dans un site situé en périphérie de la ville. Les équipements informatiques actuellement disponibles ne permettent plus de capter les signaux des radios qui émettent dans la ville.

En résumé, les radios émettant à Labé ne font actuellement plus l'objet d'un monitoring, en raison de la destruction des équipements de suivi lors de l'incendie et de la relocalisation temporaire des services de la HAC consécutive aux travaux de rénovation du Gouvernorat de Labé.

Situation actuelle des Radios Privées de Labé

A date, les radios et antennes relais qui existent à Labé sont :

N°	Station	Fréquence	Statut	Observations
1	GPP FM	97.2	Radio	
1	BTA FM	96.5	Radio	
2	Espérance FM	90.3	Radio	
3	BARAKA FM	90.3 / 95.1	En installation	Cette radio en phase d'installation a reçu la fréquence de 90.3 FM A date, les démarches sont en cours pour remplacer cette fréquence par la 95.1 FM
4	FAMILIA FM	105.3	Antenne Relai	Le responsable dit avoir déposé sa demande et les frais pour l'agrément depuis plus de 6 mois sans suite pour le moment
5	KALAC FOUTAH	102.3	Antenne Relai	

Les medias locaux dans la SYNERGIE FM/TV

Durant trois jours de couverture dans le cadre de la Synergie FM/TV de l'URTELGUI, avec l'appui de la HAC, les radios BTA FM, BPP FM et Espérance FM ont pleinement participé à cette initiative d'envergure nationale. Elles ont respecté le dispositif de synergie mis en place.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Impossibilité de réaliser le monitoring en raison de l'incendie survenu au Gouvernorat et des travaux de rénovation actuellement en cours dans les locaux ;
- Perte de la majeure partie des équipements de monitoring à la suite d'un incendie d'origine électrique survenu dans la nuit du 6 au 7 août 2025. Après des tests effectués lors du transfert des équipements vers les locaux provisoires situés en périphérie de la ville, il a été constaté que les effets de la chaleur ont gravement endommagé le matériel. Seuls trois ordinateurs demeurent encore fonctionnels, mais nécessitent également un remplacement à court terme ;

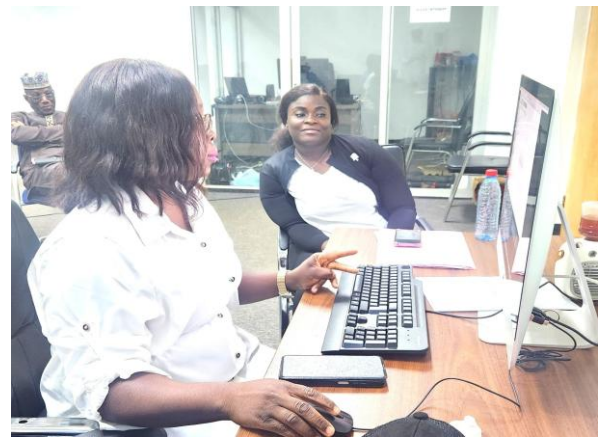
RECOMMANDATIONS

- Remplacer les équipements du système de monitoring afin de permettre la reprise effective des activités de suivi des médias ;
- Œuvrer à l'accélération et à l'achèvement des travaux de construction du siège de la HAC à Labé, ;
- Pérenniser et institutionnaliser la retraite de préparation réunissant les acteurs de la HAC et les professionnels des médias à la veille de chaque élection nationale ;

CONCLUSION

D'une manière générale, les activités des médias publics et privés se sont déroulées dans de bonnes conditions dans la région de Labé, tant pendant la campagne électorale que lors du scrutin et de la période post-électorale de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE DES ELEMENTS DE CAMPAGNE A LA RTG



La Commission de visionnage des éléments audiovisuels produits dans le cadre de la campagne présidentielle du 28 décembre 2025 a été mise en place.

Au niveau de la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG), et conformément à la décision de la HAC fixant les règles relatives à la couverture médiatique de cette élection majeure, les neuf (9) candidats en lice avaient la possibilité d'enregistrer leurs déclarations directement dans les studios de la RTG ou de recourir à des prestataires de leur choix.

1. Journal de campagne

Selon le registre de production de l'équipe technique de la RTG, vingt-neuf (29) productions ont été réalisées sur le plateau spécialement dédié à cet effet.

Du 31 novembre au 26 décembre 2025, période officielle de la campagne électorale, la Commission de visionnage de la HAC a procédé à l'examen minutieux de l'ensemble des éléments audiovisuels transmis par les neuf (9) QG de campagne des candidats en lice.

Le premier numéro du **Journal de campagne** a été diffusé sur les antennes de la RTG à partir du 31 novembre 2025 et ce, jusqu'au 26 décembre 2025, sans interruption.

Dans leurs différentes productions, les neuf (9) candidats ont utilisé leurs temps d'antenne à travers plusieurs formats, notamment les déclarations, les meetings, les reportages, les défilés d'images et les biographies de candidats, dans les langues de leur choix.

Ces éléments de campagne ont fait intervenir les candidats eux-mêmes, les membres de leurs directions de campagne ainsi que des militants et sympathisants.

Consciente de sa mission de régulation et de contrôle de la communication électorale, l'équipe de visionnage de la HAC a veillé au respect des dispositions réglementaires en procédant notamment :

- à la suppression des attaques verbales jugées excessives entre candidats ainsi que des accusations graves non étayées formulées à l'encontre d'adversaires politiques, afin de prévenir toute exacerbation des tensions politiques et sociales ;
- au rejet des formats ne répondant pas aux exigences du **Journal de campagne** ;
- à la coupure des propos susceptibles de porter atteinte à la cohésion sociale ou de compromettre la paix publique ;
- au retrait des interventions ou voix de journalistes dans les éléments produits pour la campagne ;
- à l'élagage des productions dépassant la durée réglementaire de sept (7) minutes, conformément aux dispositions de la décision de la HAC.

2. Émission « Face aux Électeurs »

En complément du **Journal de campagne**, les candidats ont bénéficié d'un second espace d'expression destiné à la présentation de leurs programmes de société à travers la télévision nationale (RTG), en synchronisation avec le réseau des radios rurales.

D'une durée d'une heure, l'émission « **Face aux Électeurs** » offrait à chaque parti politique ou candidat indépendant engagé dans l'élection la possibilité de répondre aux questions d'un panel de journalistes, dont l'un était désigné par le camp du candidat concerné.

Cette émission de débat, conçue comme un cadre d'échange direct avec les électeurs, a été diffusée conformément à une programmation établie par la HAC et la RTG, selon le tableau ci-après

.

OP	Candidat	Intervenant	Durée	Remarque
1	Abdoulaye Yero DIALLO (FRONDEG)	RAS		Absent
2	H. Makalé CAMARA (FAN)	Bangaly SOUMAH	58 mn	
3	Ibrahima Abe SYLLA (NGR)	Ibrahima Abe SYLLA	57 mn	Des propos semant la confusion sur les précédentes élections coupés
4	Dr Faya L. MILLIMOULO (BL)	El Sekou Beka BANGOURA	58 mn	Interview difficile car l'invité mélange des idées
5	Mohamed NABE (ARP)	Mohamed NABE	58 mn	
6	Abdoulaye KOUROUMA (RRD)	Bernard OUENDENOU	43 mn	
7	Mohamed Sheriff TOUNKARA (Indépendant)	Mohamed Tiany BANGOURA	57 mn	
8	Mamadi DOUMBOUYA (Indépendant)	Faya François BOUROUNO	57 mn	
9	Bouna KEITA (RGP)	Mamady Aissata KOUYATE	58 mn	

Du côté de l'animation des émissions de débat, deux journalistes de la RTG, **Mariame CAMARA** et **Alpha BALDE**, ont assuré le rôle de modérateurs des émissions de campagne.

RAPPORT DU SERVICE DE PRODUCTION DE LA RTG



Cadre réglementaire et pré-production

Conformément au cahier des charges et aux décisions de la Haute Autorité de la Communication (HAC), la RTG a lancé la production des programmes dédiés à l'élection présidentielle à travers la mise en place de l'identité visuelle officielle de la campagne électorale.

Cette identité visuelle comprenait notamment les **génériques, les liners et les bannières de signature** destinés à l'ensemble des programmes consacrés à la présidentielle.

Cette mise en conformité a permis la réalisation, dans le respect des normes établies, des émissions réglementées suivantes :

- **Le Journal de Campagne** : diffusion conformément à l'ordre de passage établi par tirage au sort par la HAC ;
- **Face aux électeurs** : respect du temps d'antenne accordé aux candidats et application du principe d'équité

Afin de répondre aux exigences de la HAC en matière de qualité de production et d'équité de traitement entre les candidats, la Direction générale de la RTG a mobilisé les moyens suivants :

1. Plateau de télévision :

Installation d'un plateau répondant aux normes professionnelles, en partenariat avec **EASYCOM**.

2. Matériel de tournage :

Mise à disposition de caméras 4K de dernière génération afin de garantir

une qualité d'image HD homogène pour l'ensemble des candidats dans le cadre du **Journal de Campagne**.

3. Post-production :

Mise à disposition de neuf (9) stations de montage HP pour assurer le suivi des neuf (9) candidats retenus durant la campagne électorale.

Répartition : cinq (5) équipes affectées à la RTG1 et quatre (4) équipes à la RTG2.

4. Dispositif HAC :

Mise à disposition d'une salle dédiée et équipée, ainsi que d'une équipe de monteurs de la RTG, au profit des Commissaires de la HAC, pour le contrôle préalable, la validation et la programmation des éléments de campagne.

Malgré certaines contraintes liées aux équipements de montage, les techniciens monteurs de la RTG ont assuré l'ensemble de la chaîne de production, notamment le montage, la récupération et le dépôt des éléments dans les délais impartis pour leur diffusion à l'antenne.

Difficultés et manquements constatés

Plusieurs points de vigilance ont été relevés dans l'application des règles édictées par la HAC :

1. Planification :

Des dysfonctionnements ont été constatés dans le respect du planning de production préalablement validé.

2. Discipline des candidats :

Certains candidats n'ont pas respecté l'ordre de passage ainsi que les temps d'antenne fixés par la HAC.

3. Sensibilisation :

Une insuffisance d'information a été constatée auprès de certains candidats concernant les principes édictés par la HAC, notamment l'interdiction de l'utilisation des symboles de l'État dans les éléments de campagne.

4. Logistique :

Les moyens disponibles n'ont pas permis un déploiement optimal des équipes techniques de la RTG à l'intérieur du pays afin d'assurer une couverture équitable de l'ensemble des candidats.

5. Coordination :

Une insuffisance de communication a été relevée entre la RTG, la HAC, les partis politiques et les candidats concernant les procédures de dépôt, de contrôle et de validation des éléments de campagne.

4. RECOMMANDATIONS

1. Renforcer la sensibilisation :

Organiser des ateliers préélectoraux réunissant la HAC, la RTG et les partis politiques afin de rappeler les règles de production, de diffusion et les principes d'éthique applicables en période électorale.

2. Digitaliser les procédures de dépôt

Mettre en place une plateforme numérique HAC-RTG permettant le dépôt, le contrôle et la validation en ligne des éléments de campagne.

3. Appliquer les mesures prévues en cas de manquement

Veiller au respect strict des dispositions arrêtées par la HAC, notamment en matière d'ordre de passage et de temps d'antenne.

4. Renforcer les moyens logistiques

Accroître les capacités matérielles et financières nécessaires au déploiement des équipes techniques de la RTG sur l'ensemble du territoire national.

5. CONCLUSION

Malgré les contraintes rencontrées, la RTG a pleinement assuré sa mission de service public en veillant à l'application des directives établies par la Haute Autorité de la Communication. La mise à disposition d'un espace dédié à la HAC a contribué à garantir la neutralité, l'équité et la qualité du traitement médiatique de la campagne électorale. Pour les prochaines échéances électorales, une meilleure synergie entre la RTG, la HAC et les acteurs politiques demeure indispensable afin de renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral.

RAPPORT D'ACTIVITES DU QUOTIDIEN NATIONAL HOROYA



A la veille de la campagne électorale pour la présidentielle qui s'est déroulée du 28 novembre au 25 décembre 2025, le Quotidien National Horoya s'est mobilisé, conformément à sa mission de service public d'information, pour assurer une couverture complète, équilibrée et de proximité de la campagne sur l'ensemble du territoire national ainsi que du scrutin du 28 décembre 2025.

Dans ce cadre, Horoya a intégré un dispositif multimédia national chapeauté par la Haute Autorité de la Communication. Une synergie avec l'AGP - Agence Guinéenne de Presse - et la RTG – Radiotélévision Guinéenne.

2. Dispositif éditorial déployé

Pour garantir une couverture de terrain efficace, la rédaction a mis en place :

- Une équipe de 9 reporters de Horoya pour les 9 candidats.
- Des équipes multimédias conjointes : Chaque reporter Horoya était intégré à une équipe mixte composée de journalistes de l'AGP et de techniciens/réalisateurs de la RTG. L'objectif : produire du contenu texte, photo, audio et vidéo de manière mutualisée.
- Une cellule de coordination centrale à la rédaction de Horoya à Conakry, chargée de la réception, du traitement et de la diffusion des productions.

En prélude au lancement de la campagne pour la présidentielle du 28 décembre, la Direction générale et la Rédaction de Horoya ont rencontré les 9 reporters désignés pour la couverture médiatique. Il était question de s'assurer que chacun dispose d'une carte de presse délivrée par la HAC ; parler du plan de travail ; échanger sur la couverture en elle-même, et rappeler les principes d'éthique et de déontologie.

Des expériences ont aussi été partagées par les reporters qui ont déjà vécu ce type de couverture.

Des informations ont été données par rapport au traitement de l'information :

En plus des déclarations qui seront publiées dans le journal et sur le site www.horoya.net ; il y aura la couverture des meetings et autres formes (porte à porte, tournées) pour lesquels les reporters feront des comptes rendus.

Nous avons proposé également la création d'une rubrique intitulée : " 3 Questions à....".

Trois questions posées à chaque candidat qui répondra ou mandatera quelqu'un. L'espace, une demi-page. Un candidat par numéro. Les questions seront les mêmes pour chaque candidat. Les propos seront publiés également sur le site.

Couverture médiatique des activités de la campagne

La campagne électorale a été couverte sur toute l'étendue du territoire national.

Les 9 reporters ont assuré :

1. Le suivi des meetings et caravanes des différentes formations politiques
2. Les reportages de proximité : attentes des électeurs, enjeux locaux, mobilisation
3. Le traitement des faits marquants : incidents (Aucun relaté), initiatives citoyennes, messages de paix ;
4. La couverture du jour du scrutin du 28 Décembre 2025 : ouverture des bureaux de vote, déroulement, participation.

Grâce au format multimédia, chaque déplacement a permis la production simultanée d'articles, de brèves, de photos et de contenus pour les plateformes digitales de Horoya.

4. RESULTATS ET DIFFUSION

L'ensemble des productions a connu une large diffusion à travers les canaux du quotidien :

- **Presse écrite** : Les articles, analyses et reportages des 9 reporters ont été publiés quotidiennement dans les éditions du journal Horoya pendant toute la durée de la campagne c'est-à-dire du 28 novembre au 25 décembre 2025 et au lendemain du scrutin.

Tableau récapitulatif des numéros du journal Horoya - Décembre 2025 – Janvier 2026

N° d'ordre	N° Horoya	Date de parution	Observation
1	8335	Lundi 1er décembre 2025	
2	8336	Jeudi 4 décembre 2025	
3	8337	Lundi 8 décembre 2025	
4	8338	Lundi 15 décembre 2025	
5	8339	Lundi 22 décembre 2025	
6	8340	Lundi 29 décembre 2025	
7	8341	Lundi 5 janvier 2026	

- **Presse en ligne** : L'intégralité des contenus a été mise en ligne en temps réel sur le site internet du Quotidien National Horoya : www.horoya.net , permettant une information continue aux lecteurs de la diaspora et de l'intérieur du pays et servant même de source pour d'autres médias qui n'étaient pas sur le terrain (témoignages rapportés).

Points forts :

1. Mobilisation totale des 9 reporters et professionnalisme dans des conditions de terrain et de travail parfois difficiles.
2. Efficacité du travail en équipe multimédia avec l'AGP et la RTG. La mutualisation a permis une meilleure couverture et une optimisation des moyens.

3. Couverture nationale effective : Aucune région n'a été laissée de côté, en tous cas partout où sont passés les candidats.
4. Les équipes multimédias ont bénéficié de perdiem de la part de la Direction des Elections, ce qui a soulagé les reporters.
- 5- Horoya a bénéficié d'un appui de la DGE pour le jour du scrutin, ce qui a permis la mobilité et la connexion des reporters ce jour.

DIFFICULTES :

- Contraintes logistiques et de déplacement dans certaines préfectures enclavées. Des pannes de véhicules affrétés par la DGE ont été remontées mais des solutions ont été trouvées à chaque fois.
- Besoin de renforcer l'équipement numérique des reporters : Appareils photos et enregistreurs de qualité.

RECOMMANDATIONS :

1. Pérenniser le modèle des équipes multimédias AGP-RTG-Horoya pour les grandes couvertures nationales.
2. Doter les reporters d'équipements mobiles plus performants pour les prochaines échéances.
3. Organiser une session de débriefing avec les 9 reporters pour capitaliser les expériences.

CONCLUSION

La couverture de la présidentielle du 28 Décembre 2025 par _Horoya_ a été un succès éditorial et organisationnel. A travers le travail de ses 9 reporters et la collaboration avec l'AGP et la RTG, le Quotidien National Horoya a pleinement joué son rôle d'informateur de référence, au service des citoyens, sur toute l'étendue du territoire.

LES ACTIVITES DU SERVICE DE MONITORING DE LA HAC



Afin d'assurer une gestion efficace, équitable et transparente de la campagne médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, une décision de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a mis en place plusieurs émissions spéciales. Il s'agit notamment du **“Journal de campagne”**, de **“Face aux électeurs”** et de **“Cinq minutes pour convaincre”**.

Ces émissions avaient pour objectif d'offrir à chaque candidat, dans le strict respect du principe d'égalité de traitement, un espace d'expression leur permettant de présenter leurs projets de société, d'exposer leurs programmes de gouvernance et de convaincre les électeurs.

a) Du **“Journal de campagne”**

Diffusée pendant vingt-six (26) jours, du 30 novembre au 25 décembre 2025, cette émission a permis aux candidats ou à leurs représentants de s'adresser quotidiennement aux électeurs. Elle leur a offert le temps nécessaire pour présenter leurs projets de société, exposer leurs priorités de gouvernance et solliciter les suffrages des citoyens en vue de leur élection pour un mandat de sept (7) ans.

b) De l'émission **“Face aux électeurs”**

Organisée sur une période de dix (10) jours, du 16 au 25 décembre 2025, cette émission a constitué un espace d'échanges directs entre les candidats et les électeurs. Elle leur a permis de répondre aux préoccupations des citoyens, de défendre leurs programmes et de convaincre les électeurs d'adhérer à leurs projets de société.

c) De la capsule “5 minutes pour convaincre”

Comme son intitulé l'indique, cette émission offrait à chaque candidat une ultime occasion de s'adresser aux électeurs avant la fin de la campagne électorale. En un temps limité, ils étaient appelés à présenter les arguments essentiels de leur programme afin de convaincre les citoyens de leur accorder leur confiance.

Parallèlement au suivi des médias du service public, l'équipe de monitoring a assuré une veille permanente sur les médias privés, notamment les radios, les télévisions, la presse en ligne ainsi qu'une cinquantaine de journaux. Cette mission visait à évaluer le traitement médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, ainsi que de la période post-électorale, y compris les quatre (4) journées de couverture assurées dans le cadre de la synergie des médias privés en collaboration avec la RTG.

Dans l'ensemble, les médias privés ont assuré la couverture du processus électoral avec professionnalisme, responsabilité et respect des règles édictées par la Haute Autorité de la Communication. Ils ont, dans leur grande majorité, privilégié l'équilibre de l'information, le pluralisme des opinions ainsi que la promotion de la cohésion nationale et de la paix sociale tout au long du processus électoral.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, il est recommandé de :

- renforcer les capacités des agents chargés du monitoring à travers des formations continues sur les techniques modernes de suivi et d'analyse des médias ;
- renforcer les équipements techniques du Service du monitoring, notamment par l'acquisition de logiciels spécialisés et d'outils numériques adaptés aux exigences du monitoring audiovisuel et numérique.

CONCLUSION

L'opération de suivi de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, menée par les équipes de monitoring, de supervision et de visionnage de la Haute Autorité de la Communication, a permis d'apprécier le niveau de respect des principes d'équité, de pluralisme, d'équilibre et d'égal accès

des candidats aux médias, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans l'ensemble, cette mission a contribué à garantir une couverture médiatique responsable et apaisée du scrutin, favorisant ainsi la transparence du processus électoral et le renforcement de la démocratie en République de Guinée.

Au terme de ce rapport, nous exprimons notre profonde gratitude à Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Communication, **Boubacar Yacine DIALLO**, ainsi qu'aux membres du Collège des Commissaires de la HAC, pour leur engagement, leurs orientations et leur soutien constant à l'ensemble du personnel de l'Institution, en particulier aux équipes du Service du monitoring, dont le professionnalisme a largement contribué au succès de cette mission.

Médias et Présidentielle : Le Président de la HAC rappelle la conduite à tenir



Face aux responsables des associations de presse et des directeurs des médias, Boubacar Yacine Diallo s'est montré intransigeant quant aux principes régissant l'exercice du métier de journaliste en période électorale. Le Président de la Haute de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a été clair : aucun contenu généré par l'intelligence artificielle ne devra être diffusé dans le cadre de la campagne.

« *Nous interdisons la diffusion de propos ou d'images générés par l'intelligence artificielle* », a-t-il déclaré, au risque de manipulation et de confusion dans un contexte politique sensible. Cette interdiction s'applique sans distinction aux supports traditionnels comme aux plateformes numériques. Ainsi, Facebook, YouTube et les autres prolongements numériques des médias sont également concernés. La HAC bannit également toute publication d'informations altérées ou manipulées.

« *Veillez à ce que les informations que vous diffusez soient dignes de vos organes* », a exhorté le Président de la HAC, appelant à un sursaut de rigueur et d'exigence professionnelles.

Boubacar Yacine Diallo a également rappelé la nécessité de respecter le principe d'égalité de traitement entre les différents candidats. Chaque média devra garantir un accès équitable aux acteurs engagés dans la course à la magistrature suprême. « *Nous vous laissons la liberté de traiter l'information avec, naturellement, le respect de l'éthique* », a-t-il martelé, exhortant les journalistes à privilégier une conduite responsable et à contribuer à une campagne « civilisée ».

Présidentielle : la HAC rencontre la Direction Générale des Élections



Une délégation de la Haute Autorité de la Communication (HAC), conduite par son Président, Boubacar Yacine Diallo, a été reçue le mardi 18 novembre 2025 par la Directrice générale des Élections, Mme Camara Djenabou Touré.

L'objectif de cette rencontre était de définir les mécanismes de collaboration entre la Direction générale des Élections (DGE) et la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Au cours de cette rencontre, les échanges ont essentiellement porté sur :

- L'accès équitable des candidats aux médias publics et privés pendant la campagne électorale de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.
- Le rôle de régulation des médias assuré par la HAC dans le processus électoral, en lien avec l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.

COOPÉRATION : la HAC reçoit ses homologues africains du RIARC



Une délégation des instances africaines de régulation de la Communication a séjourné à Conakry à l'occasion de la campagne électorale de l'élection présidentielle du 28 Décembre 2025.

La Mission était conduite par la Présidente de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, Vice-présidente du RIARC, Madame HALIME Assadya Ali, accompagnée du Président de la HAC du Gabon, Monsieur G. N'Goyo MOUSSAVOU, et du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, Monsieur Gaoussou COULIBALY.

Cette délégation a connu un agenda chargé dans la capitale guinéenne. Des séances de travail avec le Président de la HAC Guinée, Boubacar Yacine DIALLO, en compagnie de l'ensemble des membres du Collège de l'institution, ces responsables africains de la régulation de la communication ont eu droit à des informations claires sur le planning des activités de la HAC.

L'URTELGUI partage son expérience aux invités de la HAC



Le président de la HAC par la suite une rencontre d'échanges entre les responsables de l'union des radios et télévisions libres de Guinée (URTELGUI) et les hôtes de la HAC. Au cours de cette rencontre, il a été question de la synergie des radios et télévisions du pays avant, pendant et après l'élection.

Depuis 2010, ce modèle de la synergie repose sur la mutualisation des ressources humaines, techniques et matérielles des médias audiovisuels afin d'assurer une couverture responsable, professionnelle et apaisée des élections.

La diffusion en temps réel des résultats affichés devant les bureaux de vote, avant toute proclamation officielle, constitue l'un de ses piliers essentiels.

Ce modèle a été largement expliqué par le président de l'URTELGUI, Aboubacar CAMARA accompagné d'autres membres de son bureau exécutif.

Le président de l'URTELGUI, Aboubacar CAMARA, après la rencontre d'échanges, a exprimé toute sa satisfaction.

« C'est un sentiment de fierté. Cette rencontre permet une mutualisation des connaissances. Aujourd'hui, l'URTELGUI est devenue une véritable courroie de transmission de Conakry à Yomou. »

Aboubacar Camara a également insisté sur la capacité de résilience du dispositif, malgré la fin de certains appuis financiers internationaux.

Pour l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG) et les 39 stations de radio rurale se joindront aux radios privées

pour une couverture médiatique continue de (4) quatre jours, renforçant ainsi la portée nationale de la Synergie FM/TV.

Pour ce qui concerne les préparatifs, à quelques jours de l'élection, Aboubacar Camara a rassuré.

Le président de la HAC Guinée, Boubacar Yacine Diallo, initiateur du concept a salué l'évolution du projet.

« La Synergie a survécu grâce au leadership de l'URTELGUI. C'est désormais un financement 100 % guinéen. Ce dispositif réduit les risques de dérapage : les journalistes excités ne sont pas à l'antenne et l'élection se passe de façon apaisée. »

Monsieur Gaoussou Coulibaly, Président de la HAC-Mali et porte-parole de la mission a tout d'abord remercié le président de la HAC et son collègue avant de mettre un accent particulier sur l'intérêt que suscite cette expérience au-delà des frontières guinéennes.

« En Guinée, les hommes de médias parviennent à parler d'une seule voix lors des moments essentiels. Cela réduit énormément les risques de friction. À notre retour, nous partagerons cette expérience avec vos homologues journalistes maliens pour qu'ils s'en inspirent. »

Visite à la Direction Générale des Élections (DGE)



La Directrice générale des Elections (DGE) a reçu également l'importante des instances de régulation des médias du Mali, du Tchad et du Gabon.

Conduite par le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Boubacar Yacine DIALLO, cette délégation était venue pour échanger avec Madame CAMARA Djénabou TOURE des aspects liés à la couverture médiatique du scrutin du 28 décembre 2025 mais aussi s'inspirer du modèle guinéen en matière de communication et de couverture médiatique des élections.

À sa prise de parole, la Directrice Générale des Élections a salué l'esprit de bonne collaboration qui existe entre la Haute Autorité de la Communication (HAC) et son institution.

Elle a ensuite réitéré l'engagement de la Direction Générale des Élections à accompagner cette institution dans son rôle de régulation des médias en Guinée pour un scrutin apaisé. Devant ses homologues africains, le président de la HAC Guinée est revenu sur la bonne réputation et le professionnalisme qui font de Madame Djenabou TOURE, une experte électorale irréprochable.

Boubacar Yacine DIALLO a par cette occasion, exprimé toute sa gratitude à l'endroit de la DGE pour les appuis logistiques et financiers dont son institution bénéficie.

Au nom des instances de régulation des médias en Afrique, Madame Halima Assadya ALI, Vice-présidente du RIARC et Présidente de la HAMA du Tchad, a félicité la HAC et la Direction Générale des Élections pour tous les efforts consentis afin de promouvoir une couverture médiatique professionnelle et responsable des scrutins organisés en Guinée.

La présidente de la HAMA du Tchad a également réitéré l'engagement de ces instances, à accompagner la Guinée pour une élection présidentielle réussie.

Monsieur G. Ngoyo MOUSSAYOU, Président de la HAC Gabon, Monsieur Gaoussou Koulibaly de la HAC Mali ainsi que Halima Assadya ALI du Tchad mettront leur séjour à profit pour observer le déroulement du scrutin et s'inspirer de la synergie des Radiodiffusions et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI) en vue de l'expérimenter dans leurs pays respectifs.

Soirée électorale : le Président de la HAC et ses hôtes au siège de la Synergie

Le président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo et ses invités, présidents des institutions de régulation des médias du Tchad, du Mali et du Gabon ont fait le déplacement au siège du groupe de médias CAVI MÉDIAS, qui abrite la synergie des radios et télévisions à l'occasion de la présidentielle du 28 décembre 2025.

Ces hôtes de l'URTELGUI donnent leurs impressions sur l'organisation de cette initiative médiatique qui a démarré depuis 2010 en Guinée. Leur avis a été également sollicité sur leur observation du déroulement dans le calme et la paix de ce scrutin présidentiel.

A la fin de la campagne électorale et l'observation de la tenue du scrutin présidentiel du 28 décembre 2025 en Guinée, cette délégation des instances membres du RIARC, a publié une déclaration dont voici la teneur :

Déclaration préliminaire de la Mission d'observation de la couverture médiatique du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) dans le cadre de l'Élection du Président de la République de Guinée du 28 Décembre 2025



Sur invitation du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée, Monsieur Boubacar Yacine DIALLO, une délégation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), conformément aux échanges de bonnes pratiques au sein du Réseau, a effectué une Mission d'Observation de la couverture médiatique dans le cadre de l'élection du Président de la République de Guinée du 28 décembre 2025.

La Mission était conduite par la Présidente de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, Vice-présidente du RIARC, Madame HALIME Assadya Ali, accompagnée du Président de la HAC du Gabon, Monsieur G. N'Goyo MOUSSAVOU, et du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, Monsieur Gaoussou COULIBALY.

Ce Réseau, créé en 1998, à Libreville, au Gabon, et régi par la Convention du 17 décembre 2011 adoptée à Arusha, modifiant la Convention du 27 septembre 2002 de Johannesburg, modifiant celle du 5 juin 1998 portant création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, constitue le cadre multilatéral de coopération et de concertation entre les instances de régulation de la communication du continent africain et contribue à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de ses trente-sept (37) instances membres, issues de pays africains francophones, anglophones, lusophones et arabophones.

L'objectif premier du RIARC est de renforcer la contribution des Régulateurs des médias à la consécration d'un paysage audiovisuel africain pluraliste, promoteur de la diversité des sociétés africaines, respectueux des principes des droits humains et vecteur des valeurs démocratiques et humanistes.

La Mission s'inscrivait dans la volonté du RIARC d'accompagner ses membres dans l'échange, le partage et la consolidation de bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période électorale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Mission d'Observation de la couverture médiatique, la délégation du RIARC est arrivée à Conakry le 22 décembre 2025 et y a séjourné jusqu'au 29 décembre 2025. Elle a suivi avec grand intérêt les derniers jours de la campagne électorale, le déroulement du scrutin et la phase de dépouillement des bulletins de vote. Elle a rencontré des autorités guinéennes, notamment les responsables de la Direction Générale des Elections (DGE).

La Mission a suivi la couverture des activités électorales par les médias, en application des dispositions légales et réglementaires, avant, pendant et après le scrutin.

L'objectif était d'observer l'égal accès des candidats pendant la période de la campagne électorale et de renforcer les capacités des Régulateurs Africains en matière d'encadrement et de supervision des activités des médias pendant la période électorale.

La période électorale est un moment crucial où les médias cristallisent toutes les attentions, en raison du rôle central qu'ils jouent pendant les processus électoraux. Ils participent non seulement à l'information du public, mais aussi à la transparence, à l'équité et à la crédibilité du processus électoral. D'où l'intérêt de cette Mission d'Observation.

Cette Mission fonde ses observations sur les instruments et standards internationaux, continentaux et sous régionaux, en matière d'élections ainsi que le cadre légal national régissant les élections en Guinée. Les observations de la Mission tiennent également compte des échanges qu'elle a eus avec notamment le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée,

Monsieur Boubacar Yacine DIALLO et les Commissaires, les membres de l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI), des missions d'observations de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'Union Africaine (UA) et de l'Union du Fleuve Mano (UFM).

Les échanges avec le Président de la HAC de Guinée ont permis de relever le rôle déterminant des instances de régulation dans la couverture médiatique des élections et de réaffirmer l'importance d'un environnement médiatique libre, responsable et professionnel durant les processus électoraux.

CONSTATS

La Mission a pu observer que dans l'ensemble, les médias (médias traditionnels et médias en ligne) et les réseaux sociaux ont respecté les dispositions légales et réglementaires régissant la période électorale.

La Mission se félicite du professionnalisme avec lequel la HAC de Guinée a veillé à la couverture médiatique réussie du scrutin du 28 décembre 2025. De même, la mission salue très fortement et félicite les équipes dont le professionnalisme a permis la réussite du processus électoral, sous la supervision de la Direction Générale des Élections.

La Mission encourage les médias à toujours veiller au respect des textes qui régissent le secteur de la Communication, gage de stabilité et de cohésion sociale.

La Mission, au nom du RIARC, a noté avec un intérêt particulier et une grande satisfaction l'initiative de la Synergie FM/TV des médias audiovisuels de Guinée, avant, pendant et après les élections, qui permet d'avoir un narratif harmonisé sur le déroulé des élections et d'éviter tout débordement. Elle considère l'organisation et la mobilisation pour la couverture de ce scrutin présidentiel, comme un modèle inspirant pour d'autres pays africains.

Par cette Mission, le RIARC réaffirme son engagement à accompagner ses membres dans le partage et la consolidation des bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période électorale et souhaite tout le meilleur à la Guinée.

Fait à Conakry, le 29 décembre 2025

Pour le RIARC, la Vice-Présidente

Mme HALIME ASSADYA ALI

Coopération : des Commissaires de la HAC au Gabon



Dans le cadre de la mise en œuvre du chronogramme de la transition, marqué notamment par l'organisation de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a sollicité l'Union africaine (UA) afin de bénéficier d'une mission d'étude et d'échanges au profit de ses commissaires.

Cette mission conjointe, réunissant des commissaires de la HAC et des magistrats de la Cour suprême, a été réalisée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la demande de l'Union africaine.

L'ambassadeur de l'Union africaine a indiqué aux responsables gabonais que le choix de leur pays s'expliquait par l'excellence avec laquelle ils avaient conduit leur processus électoral et leur transition politique.

À cet effet, Son Excellence M. Calixte Aristide MBARI, ambassadeur et chef de la Délégation de l'Union africaine, accompagné de son assistante, Dre Abiba BARRY, ainsi que de la représentante résidente de l'Union africaine à Libreville, Mme Hortense NGUEMA OKOME, a facilité les rencontres avec les différentes institutions de la République, les départements ministériels ainsi que la direction de la Radiotélévision Gabonaise (RTG).

Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée du 16 au 23 novembre 2025. Le chef de la délégation de l'Union africaine a présenté la délégation guinéenne aux présidents des institutions et aux responsables des départements ministériels, tout en félicitant les autorités gabonaises pour la qualité de l'organisation des différentes étapes du processus électoral.

Après avoir rappelé que cette mission s'inscrivait dans le cadre des échanges d'expériences en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la consolidation du vivre-ensemble, il a informé ses interlocuteurs que la Guinée avait franchi avec succès l'étape du référendum organisé en septembre 2025 et que l'élection présidentielle était prévue pour le 28 décembre 2025.

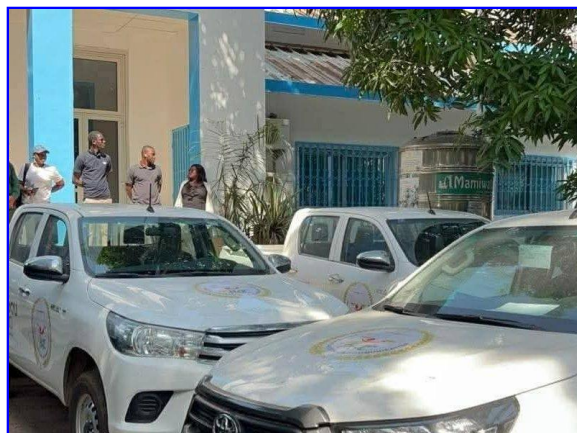
À chacune des rencontres, il a également demandé que les deux chefs de mission puissent exposer directement leurs préoccupations, rappelant que l'Union africaine n'assurait qu'un rôle de facilitateur.

Mme Mariame DOUMBOUYA, magistrate à la Cour suprême, a orienté ses interventions sur le cadre juridique des élections, les contentieux électoraux ainsi que les pratiques judiciaires relatives à l'élection présidentielle. Elle a souligné la nécessité pour la Cour suprême de renforcer ses capacités, dans la mesure où celle-ci exerce désormais les prérogatives de l'ancienne Cour constitutionnelle dissoute et se trouve à sa première expérience en matière de gestion du contentieux électoral présidentiel.

Pour sa part, Mme Oumoul Khairyl CHERIF, cheffe de mission de la HAC-Guinée, a rappelé que la régulation des médias existe en Guinée depuis 1993 avec la création du Conseil national de la communication (CNC). Elle a toutefois souligné que la HAC-Guinée souhaitait s'inspirer des bonnes pratiques développées par la HAC du Gabon, dont la transition politique s'est déroulée dans un climat apaisé.

Elle s'est particulièrement attardée sur les différentes étapes de l'organisation et de la régulation de la couverture médiatique en période électorale, notamment les mécanismes de suivi, d'encadrement des médias, de gestion des temps d'antenne, de prévention des dérives médiatiques et de règlement des différends, en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la HAC-Guinée.

De l'appui logistique du Président de la République, Mamadi DOUMBOUYA à la HAC



La Haute Autorité de la Communication (HAC) a reçu le mercredi, 3 décembre, un important appui logistique en vue de faciliter ses interventions dans le cadre de l'organisation de la campagne de l'élection présidentielle. Ce sont onze véhicules destinés à renforcer sa capacité opérationnelle.

« Travailleurs de la Haute Autorité de la Communication, chers amis, membres des équipes multimédias chargés de la couverture de la campagne médiatique de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, commissaires de la HAC, j'ai une excellente nouvelle pour vous. En effet, le chef de l'État, le président Mamadi Doumbouya, a mis à la disposition du président de la Haute Autorité de la Communication et des commissaires de la HAC 11 véhicules, dont un nouveau pour le président » annonce le Président de la HAC lors de la cérémonie de réception au siège de l'institution.

Le président de l'institution de régulation des médias a tenu à exprimer la gratitude de l'institution, soulignant qu'il s'agissait d'une première historique.

“Depuis sa création en 1992, l'instance de régulation des médias n'avait jamais bénéficié d'autant de véhicules pour les commissaires » explique le Président de la HAC.

« Et durant ces 33 ans -j'en suis un témoin vivant- jamais un membre de la Haute Autorité de la Communication n'avait été doté d'un véhicule de service. Au nom de mes collègues commissaires et de l'ensemble du personnel, je voudrais adresser au président Mamadi Doumbouya toutes nos reconnaissances et nos remerciements pour ce geste symbolique, mais pleinement utile au fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication » a-t-il continué.

Le président de la HAC a aussi mis en avant les actions structurelles en cours, rendues possibles grâce au soutien financier de l'État : *« Ils contribueront à améliorer notre mobilité, notre réactivité et l'efficacité de nos interventions... Grâce à l'appui financier du gouvernement, sur instruction expresse du chef de l'État, la HAC est en train de construire des sièges régionaux du service de monitoring dans les sept régions administratives. »*

Avec ces moyens renforcés, la HAC affirme sa détermination à assurer une couverture transparente et efficace de la présidentielle, garantissant aux citoyens une information fiable et en temps réel sur le déroulement de la campagne.



TITRE II- ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 31 MAI 2026

Circonscription électorale de Mamou



Du **2 au 28 mai 2026**, les activités de monitoring ont principalement porté sur les projets de société des candidats engagés dans les élections législatives et communales.

Un premier tirage au sort s'est tenu le **30 avril 2026** afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux élections législatives. Dans la circonscription électorale de Mamou, deux sièges étaient à pourvoir. Deux listes de partis et mouvements politiques étaient en compétition.

Dans la circonscription électorale de Dalaba, deux mouvements politiques étaient en lice pour les élections législatives : la Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) et le Mouvement pour le Développement de Dalaba (MDD).

Dans la circonscription électorale de Pita, le tirage au sort s'est également déroulé le 30 avril 2026, conformément au calendrier de la mission. Deux listes de candidats étaient en compétition pour un siège à pourvoir : l'Union pour le Renouveau (UPR) et la Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

À Mamou, deux émissions de débat ont pu être organisées : l'une entre les candidats à l'uninominal et l'autre entre les têtes de liste des élections communales. Le démarrage de la campagne médiatique des candidats aux élections législatives a toutefois connu un retard. Après le tirage au sort du 30 avril 2026, la Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) n'a effectivement lancé sa campagne que le 13 mai 2026, entraînant le début des premières diffusions le 14 mai 2026.

S'agissant du Front Démocratique de Guinée (FRONDEG), qui s'était retiré de la course avant d'y revenir, son candidat à l'élection uninominale n'a effectué sa déclaration à la Radio Rurale de Mamou que le 13 mai 2026.

OBSERVATIONS ISSUES DE L'ÉCOUTE

À la suite des séances d'information et de sensibilisation organisées par la coordinatrice régionale et les superviseurs préfectoraux avant le lancement de la campagne, les candidats ont globalement respecté les règles de communication. Aucun écart de langage majeur n'a été relevé lors des déclarations publiques, des débats radiophoniques ou des autres supports de communication.

Circonscription électorale de Dalaba

Pour les élections législatives, deux candidats étaient en compétition :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Mouvement pour le Développement de Dalaba (MDD).

Pour les élections communales, quatre listes étaient en lice :

- Coalition Citoyenne pour la Paix et le Développement de Dalaba (CPDD) ;
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Liste Indépendante pour le Développement de Dalaba (LIDD) ;
- Nouvelle Génération pour le Développement de Dalaba (NGDD).

Le MDD n'a procédé qu'à **deux enregistrements**, les autres diffusions ayant été assurées sous forme de rediffusions jusqu'à la fin de la campagne. Par ailleurs, aucun débat de l'émission « **Face à Face** » n'a pu être enregistré avec les candidats aux élections législatives.

Circonscription électorale de Pita

Pour les élections législatives, deux partis étaient en compétition : la **GMD** et l'**UPR**. La GMD n'a réalisé que **quatre enregistrements**. Par la suite, ses représentants ont cessé de se présenter aux séances d'enregistrement et n'ont sollicité aucune rediffusion. Le parti a également décliné l'invitation à participer aux débats.

En revanche, l'UPR a assuré une participation régulière tout au long de la campagne. En l'absence de son adversaire lors du débat, son candidat a bénéficié d'une interview individuelle, conformément au dispositif prévu par la HAC.

CONSTATS

Au regard de la complexité de l'organisation du triple scrutin, les constats suivants ont été relevés :

- le manque de suivi de certains mandataires lors des enregistrements et du montage des éléments de campagne ;
- le retard accusé par certaines têtes de liste pour les enregistrements ;
- les demandes répétées de rediffusion des messages de campagne, notamment durant la dernière semaine, les candidats ayant privilégié les campagnes de proximité (« porte-à-porte ») ainsi que les communications sur les réseaux sociaux ;
- les difficultés rencontrées par plusieurs candidats pour lancer leur campagne, en raison du retard dans le versement de la subvention destinée aux partis politiques, aux listes de candidats et aux candidats indépendants.

RECOMMANDATIONS

Pour améliorer l'organisation des prochaines campagnes électorales, la mission recommande :

- de renforcer la formation des journalistes sur la gestion de la couverture médiatique des campagnes électorales ;
- de renforcer le suivi des réseaux sociaux durant la période de campagne ;
- de maintenir le dispositif de régulation mis en place par la Haute Autorité de la Communication ;
- de former, aux côtés des points focaux de la HAC, des journalistes basés dans les chefs-lieux des préfectures afin de réduire les coûts tout en pérennisant les acquis.

CONCLUSION

Le dispositif mis en place par la Haute Autorité de la Communication a permis d'assurer une bonne couverture et une visibilité satisfaisante de la campagne électorale dans la région de Mamou, malgré quelques aléas logistiques et techniques. Dans l'ensemble, la mission s'est déroulée dans de bonnes conditions et les objectifs assignés ont été atteints, en dépit des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines activités.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE FARANAH



À Faranah, comme dans les autres préfectures de la région, la coordonnatrice et les superviseurs ont, dès leur arrivée dans leurs zones respectives, pris contact avec les équipes des Radios Rurales et visité les installations afin de s'assurer du bon déroulement de la campagne médiatique.

À l'instar des autres régions du pays, les séances de tirage au sort relatives au scrutin législatif majoritaire uninominal et plurinominal du **31 mai 2026** se sont tenues le **jeudi 30 avril 2026 à 12 heures**, dans les locaux des Radios Rurales des préfectures de la région administrative de Faranah.

Circonscription électorale de Faranah

La cérémonie de tirage au sort s'est déroulée dans la salle de rédaction de la Radio Rurale, en présence de la superviseure et coordonnatrice de la HAC, la directrice de la Radio Rurale de Faranah et mes représentants des partis politiques **ARP** et **GMD**.

À l'issue du tirage au sort, l'ordre de passage des candidats et des listes de candidats pour la période du **2 au 28 mai 2026** a été établi et remis aux représentants des partis politiques présents.

Du « Journal de campagne »

Des enregistrements et des diffusions ont été réalisés à la radio rurale de Faranah. Le mouvement **GMD** et le parti **FRONDEG** se sont présentés chacun à trois (3) reprises pour l'enregistrement de leur journal de campagne.

Organisation des débats

Le samedi 9 mai 2026, la Superviseure de la HAC, en collaboration avec les responsables de la Radio Rurale, avait programmé un débat entre les représentants du FRONDEG et de la GMD. Toutefois, ce débat n'a pas eu lieu en raison de l'absence des représentants des deux formations politiques.

Le mardi 19 mai 2026, un deuxième débat a été programmé entre les deux partis. Là encore, le débat n'a pu se tenir en raison de l'absence des représentants concernés.

Circonscription électorale de Dinguiraye

Déroulement du tirage au sort

La cérémonie de tirage au sort s'est tenue le jeudi 30 avril 2026 à 12 heures, dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Dinguiraye, en présence du Superviseur de la HAC ; du Directeur préfectoral des élections de Dinguiraye ; du Directeur de la Radio Rurale de Dinguiraye ; du Chef technique de la Radio Rurale de Dinguiraye et des représentants des formations politiques suivantes :

- Rassemblement pour la Démocratie Nationale (RDN) ;
- Union pour la Nouvelle Guinée (UNG) ;
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

Ordre de passage à l'antenne

À l'issue du tirage au sort, l'ordre de passage à l'antenne a été établi et communiqué aux différentes parties prenantes.

Message de sensibilisation

Profitant de cette cérémonie, le Superviseur de la HAC a tout d'abord présenté les objectifs de sa mission à Dinguiraye. Il a ensuite invité les candidats et leurs militants à privilégier un climat de fraternité, de paix et de pardon, dans l'intérêt de tous. Il a également exhorté les professionnels de la Radio Rurale à faire preuve de responsabilité dans le respect des règles d'éthique et de déontologie de leur profession.

Pour leur part, les candidats et les représentants des partis en compétition se sont félicités du bon déroulement des opérations de tirage au sort et ont pris l'engagement de sensibiliser leurs militants en faveur de la paix et de la bonne cohabitation entre les citoyens.

Déroulement de la campagne médiatique

Les têtes de liste ou leurs représentants se sont régulièrement présentés à la Radio Rurale pour l'enregistrement du journal de campagne.

Toutes les listes ont bénéficié de leur temps d'antenne conformément au chronogramme établi. Certaines formations politiques ont également sollicité la rediffusion de leurs éléments déjà enregistrés.

Organisation des débats

Le samedi 9 mai 2026, le Superviseur de la HAC, en collaboration avec la Radio Rurale, a organisé un débat entre les représentants de l'UNG et de la GMD. Ce débat a permis aux deux formations politiques de présenter leurs projets de société tout en appelant leurs militants à préserver la paix et la quiétude sociale.

NB : La formation politique Rassemblement pour la Démocratie Nationale (RDN) a été retirée de la liste des partis autorisés à participer au journal de campagne après vérification de sa situation sur la liste nationale.

Sur instruction de la Coordonnatrice régionale de la HAC pour la région administrative de Faranah, un deuxième débat a été organisé le mardi 19 mai 2026 entre les représentants des formations politiques engagées dans le scrutin législatif du 31 mai 2026.

Ce débat a connu la participation de MM. Mamadou Alpha Diallo (UNG) et Alsény Diallo (GMD).

Circonscription électorale de Kissidougou

À Kissidougou, les opérations de tirage au sort se sont déroulées dans la salle de rédaction de la Radio Rurale, en présence du Directeur préfectoral des élections et de son assistant, du Chef des programmes, de certains journalistes de la station ainsi que des représentants des partis politiques **AJFK** et **GMD**.

À l'issue du tirage au sort, l'Alliance des Jeunes et Femmes de Kissidougou (AJFK) a obtenu la première position, tandis que la GMD a occupé la deuxième.

Après le tirage, seule l'AJFK a enregistré une déclaration le samedi 2 mai 2026, d'une durée de deux (2) minutes et neuf (9) secondes. À sa demande, cette déclaration a été rediffusée les 3, 4, 5, 6 et 7 mai 2026.

Certaines rediffusions prévues les 8, 15 et 28 mai 2026 n'ont pu être effectuées en raison des fortes pluies.

En dehors de cette déclaration, aucun autre enregistrement n'a été réalisé et, par conséquent, aucun autre message n'a été diffusé dans le journal de campagne.

Le mouvement politique **GMD** n'a produit aucun élément de campagne au cours des élections législatives de 2026.

Circonscription électorale de Dabola

Les activités se sont déroulées dans de très bonnes conditions, conformément au chronogramme établi. La campagne médiatique s'est déroulée du samedi 2 au jeudi 28 mai 2026.

Dans la circonscription électorale de Dabola, deux candidats représentaient le mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

Ordre de passage à l'antenne

Le tirage au sort s'est tenu le jeudi 30 avril 2026 dans l'enceinte de la Radio Rurale. La séance était présidée par Mme Fatoumata KOUROUMA, Cheffe des programmes.

À l'issue du tirage, le candidat Ibrahima DIANE a été désigné premier dans l'ordre de passage, tandis que Mamoudou DIAWARA a occupé la deuxième position.

Passage à l'antenne

Les candidats se rendaient périodiquement à la Radio Rurale pour enregistrer leurs messages, lesquels étaient ensuite montés et diffusés dans le journal de campagne.

L'émission **Face à face**, consacrée aux élections législatives, s'est tenue le samedi 9 mai 2026 à la Radio Rurale de Dabola. Seul le candidat Mamoudou DIAWARA (GMD) y a pris part. Une durée de trente (30) minutes lui a été accordée. L'émission a été réalisée par Mme Fatoumata KOUROUMA, Cheffe des programmes.

Difficultés

Les stations de radio rurale de la région ne disposant pas de paratonnerres, elles étaient contraintes d'interrompre leurs émissions en raison des risques liés aux orages. De ce fait, certains journaux de campagne ne pouvaient être diffusés aux heures prévues.

Il a également été constaté que certains candidats ou leurs représentants ne se présentaient pas aux heures convenues pour les enregistrements, ce qui retardait le montage et la programmation des contenus destinés à la diffusion.

Par ailleurs, il a été observé que les candidats écoutaient rarement les émissions de la Radio Rurale. Malgré les communiqués radiodiffusés les invitant à participer aux tirages au sort et aux débats, ils accusaient fréquemment des retards et, dans certains cas, ne se présentaient pas du tout. Cette situation perturbait le calendrier de production et de diffusion des émissions.

CONCLUSION

La supervision de la campagne médiatique du scrutin législatif du 31 mai 2026 s'est déroulée dans un climat de fraternité, de responsabilité et de cohésion sociale dans la région administrative de Faranah.

Malgré quelques difficultés techniques liées aux fortes précipitations ainsi que certains retards enregistrés lors des séances d'enregistrement, les objectifs assignés au “journal de campagne” et aux débats ont été atteints grâce à l'implication des responsables des Radios Rurales, des superviseurs préfectoraux et des représentants des différentes formations politiques.

RECOMMANDATIONS

Pour les prochaines campagnes médiatiques, il serait souhaitable d'organiser, en amont, des séances d'information et d'explication des termes de référence à l'intention des candidats et de leurs représentants, afin de leur permettre de mieux comprendre les modalités d'organisation de la campagne médiatique et de faciliter leur participation.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE N'ZEREKORE



Au niveau de la **Région Administrative de N'Zérékoré**, cette campagne a été déployée à travers les Radios Rurales des six (6) circonscriptions électorales de **N'Zérékoré, Yomou, Beyla, Lola, Guéckédou et Macenta**. Ces médias publics ont constitué les principaux canaux de diffusion des messages des candidats et des formations politiques, conformément au calendrier arrêté par la Haute Autorité de la Communication et à l'ordre de passage issu des opérations de tirage au sort organisées dans chaque préfecture sous la supervision des superviseurs préfectoraux.

Pour assurer le respect des dispositions réglementaires encadrant cette campagne médiatique, un dispositif de supervision a été mis en place à deux niveaux. Au niveau préfectoral, des superviseurs ont été désignés pour veiller au bon déroulement des opérations de tirage au sort, d'enregistrement, de diffusion et de rediffusion des messages de campagne, ainsi qu'au respect du temps d'antenne et de l'égalité de traitement entre les différentes formations politiques. Au niveau régional, une superviseuse a assuré la coordination générale des activités, le suivi des opérations dans les six préfectures, à travers la centralisation des informations et l'élaboration du présent rapport destiné à la Haute Autorité de la Communication.

Le présent rapport fait la synthèse des activités réalisées durant la campagne médiatique des élections législatives dans la Région Administrative de N'Zérékoré.

Il retrace, pour chacune des six circonscriptions électorales, le déroulement des différentes opérations, notamment les tirages au sort, les enregistrements et diffusions des messages de campagne, les émissions de débat « Face à face », ainsi que les principales observations formulées par les superviseurs préfectoraux.

Au-delà du contrôle du respect des dispositions réglementaires, cette mission de supervision a contribué à promouvoir une couverture médiatique équilibrée de la campagne électorale, à renforcer la transparence médiatique du processus électoral et à garantir aux formations politiques des conditions équitables d'accès aux médias publics.

Circonscription Electorale de N'Zérékoré

Au niveau de la circonscription électorale de N'Zérékoré, cette campagne a été mise en œuvre à travers la Radio Rurale de N'Zérékoré, sous la supervision de la superviseure préfectorale, avec pour objectif d'assurer le respect des principes d'équité, de transparence et d'égalité de traitement entre les différents acteurs politiques.

Trois formations politiques étaient concernées par cette campagne médiatique dans la circonscription de N'Zérékoré :

- le **Bloc Libéral (BL)** ;
- le **Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)** ;
- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**

Conformément aux dispositions réglementaires de la Haute Autorité de la Communication, un tirage au sort a été organisé le **jeudi 30 avril 2026** dans les locaux de la Radio Rurale de N'Zérékoré afin de déterminer l'ordre de passage des partis et mouvements politiques à l'antenne durant la campagne médiatique.

Ont effectivement pris part à cette opération :

- le **Bloc Libéral (BL)** ;
- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de N'Zérékoré à partir de **14 heures**, sous la présidence de la superviseure préfectorale de la circonscription électorale de N'Zérékoré, avec l'assistance de la Directrice de la Radio Rurale de N'Zérékoré.

Elle a également enregistré la participation des représentants des formations politiques présentes ainsi que du personnel de la station. Les opérations se sont déroulées dans un climat de sérénité, de transparence et de responsabilité. Les représentants des partis et mouvements politiques ont salué les dispositions prises pour garantir une procédure impartiale et ont réaffirmé leur engagement à respecter les règles établies pour le bon déroulement de la campagne médiatique.

Le tirage au sort a ainsi permis d'assurer une répartition transparente et équitable du temps d'antenne entre les différentes formations politiques en lice, conformément aux principes d'égalité d'accès aux médias publics. Toutefois, il convient de souligner que le **Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)** n'a pas pris part à cette opération, malgré les multiples appels téléphoniques.

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives du 31 mai 2026, une émission de débat intitulée « **Face à face** » a été organisée le **samedi 10 mai 2026**, correspondant au neuvième jour de la campagne, au profit des candidats en lice dans la circonscription électorale de N'Zérékoré.

D'une durée de **60 minutes**, cette émission a porté sur des thématiques préalablement retenues en concertation avec les candidats.

Le **Bloc Libéral (BL)** était représenté par, **Seny TONAMOU**, tandis que le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** était représenté par sa tête de liste, **M. Pépé Francis HABA**.

Les échanges se sont déroulés dans un climat de sérénité, de courtoisie et de respect mutuel. Les candidats ont présenté leurs visions et répondu aux différentes préoccupations soulevées dans le strict respect des règles encadrant le débat. Le temps de parole imparti à chaque intervenant a été scrupuleusement respecté, garantissant ainsi l'équité et le bon déroulement de l'émission.

Constats

La campagne médiatique des élections communales dans la circonscription électorale de N'Zérékoré s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes. Les activités prévues, notamment le tirage au sort, l'enregistrement et la diffusion des messages de campagne, ont été exécutées

conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication (HAC), à travers la Radio Rurale de N'Zérékoré.

Les différentes listes de candidature ont bénéficié d'un accès aux médias publics dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'égalité de traitement. Toutefois, certaines difficultés ont été relevées, notamment une participation irrégulière de quelques formations politiques aux activités médiatiques programmées, ce qui a parfois limité la pleine exécution de certaines émissions prévues.

Recommandations

- renforcer la sensibilisation des listes de candidature sur l'importance de leur participation active et régulière aux activités médiatiques ;
- améliorer la coordination entre la supervision préfectorale, les responsables de la Radio Rurale et les représentants des formations politiques ;
- assurer une meilleure anticipation et confirmation des engagements des candidats pour les émissions de débat ;
- renforcer l'accompagnement technique et organisationnel de la Radio Rurale de N'Zérékoré ;
- consolider le suivi de la HAC afin de garantir une meilleure discipline des acteurs politiques lors des prochaines campagnes ;
- encourager le respect strict du calendrier des activités afin d'éviter les absences et les perturbations dans le déroulement des émissions.

Au terme de la campagne médiatique dans la circonscription électorale de **N'Zérékoré**, il ressort que l'ensemble des activités programmées s'est déroulé dans des conditions globalement satisfaisantes. Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne, ainsi que l'émission « **Face à face** », ont été conduites conformément aux dispositions de la Haute Autorité de la Communication (HAC), dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'égalité de traitement entre les acteurs politiques.

Il convient toutefois de relever que le **Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)** n'a pas pris part aux activités de la campagne durant les dix (10) premiers jours, malgré de multiples interpellations de la superviseure. Le parti a finalement

intégré le processus en cours de campagne et a participé aux activités médiatiques prévues pour la suite du calendrier.

Cette évolution a permis d'assurer une participation plus inclusive des formations politiques engagées dans la compétition électorale.

Circonscription Electorale de Yomou

La campagne médiatique des élections législatives du 31 mai 2026 s'est déroulée à travers la **Radio Rurale de Yomou**, sous la coordination du superviseur préfectoral. Cette campagne avait pour objectif d'assurer une diffusion équitable des messages des candidats, dans le respect des principes d'égalité de traitement, de neutralité et de transparence définis par la Haute Autorité de la Communication (HAC). Deux formations politiques ont pris part à cette campagne médiatique :

- le **Bloc Libéral (BL)** ;
- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**.

Déroulement de la campagne

En application des dispositions de la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort déterminant l'ordre de passage des candidats à l'antenne s'est tenu le **30 avril 2026** dans les locaux de la Radio Rurale de Yomou.

Cette opération a réuni les représentants des deux formations politiques en compétition, à savoir le **Bloc Libéral (BL)** et le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, ainsi que le superviseur préfectoral et le personnel de la Radio Rurale de Yomou. Les travaux se sont déroulés dans un climat de responsabilité et de transparence entre les différentes parties prenantes. Les représentants des partis politiques ont salué l'organisation de cette activité et ont réaffirmé leur engagement à respecter les règles fixées pour le déroulement de la campagne médiatique.

Le tirage au sort a permis d'établir un ordre de passage accepté par l'ensemble des participants, garantissant ainsi une répartition équitable du temps d'antenne et le respect du principe d'égalité d'accès aux médias publics tout au long de la campagne.

Constats

La campagne médiatique des élections communales dans la circonscription électorale de Yomou s'est globalement déroulée dans un climat apaisé et conforme aux directives de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Les activités programmées, notamment le tirage au sort, l'enregistrement et la diffusion des messages de campagne, ont été réalisées dans des conditions satisfaisantes à travers la Radio Rurale de Yomou.

Toutefois, il convient de relever que l'émission de débat « Face à face », prévue dans le cadre des activités de la campagne, n'a pas pu se tenir. Cette situation est principalement liée à la non-confirmation et à l'absence de participation des représentants des listes de candidature, malgré les multiples démarches entreprises par la supervision préfectorale pour leur implication effective.

Recommandations

- renforcer la sensibilisation des listes de candidature sur l'importance de leur participation aux émissions de débat et autres activités médiatiques ;
- améliorer la communication entre la supervision préfectorale et les représentants des formations politiques afin d'assurer une meilleure
- mobilisation ;
- anticiper davantage la planification des émissions de débat pour obtenir des engagements formels des candidats ;
- consolider le suivi et l'accompagnement de la Radio Rurale de Yomou pour garantir une meilleure organisation des activités futures ;
- encourager le respect strict du calendrier de campagne par l'ensemble des acteurs politiques afin d'éviter la non-tenue de certaines émissions.

Conclusion

La campagne médiatique des élections législatives dans la circonscription électorale de **Yomou** s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes. Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne ont été réalisées conformément aux dispositions de la Haute Autorité de la Communication (HAC), dans le respect des principes d'équité et d'égalité de traitement entre les partis politiques.

Toutefois, l'émission « **Face à face** » n'a pu être organisée, malgré les multiples démarches entreprises par le superviseur préfectoral auprès des représentants des partis concernés. En dépit de cette situation, la campagne médiatique s'est déroulée dans un climat apaisé et a permis d'assurer une information équilibrée des électeurs.

Circonscription Electorale de Beyla

Dans la circonscription électorale de **Beyla**, la campagne médiatique des élections législatives du 31 mai 2026 a été organisée à travers la **Radio Rurale de Beyla**, sous la supervision préfectorale de **Alpha Oumar BALDÉ**. Cette campagne avait pour finalité d'assurer à chaque formation politique un accès équitable aux médias publics, conformément aux principes d'impartialité, de transparence et d'égalité de traitement consacrés par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Deux formations politiques ont pris part à cette campagne médiatique :

- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**;
- le **Mouvement Mô-Beyla-Ko-Léma (MBKL)**.

Déroulement de la campagne

Conformément au calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort fixant l'ordre de passage des candidats à l'antenne a été organisé le **30 avril 2026** dans les locaux de la **Radio Rurale de Beyla**.

Cette opération a réuni les représentants du **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** représenté par M. Djiba DONZO et du **Mouvement Mô-Beyla-Ko-Léma (MBKL)**, représenté par M. Samouka DOUKOURE, ainsi que du personnel de la Radio Rurale de Beyla et des journalistes et communicants.

Les travaux se sont déroulés dans un climat de concertation, de responsabilité et de transparence. Les représentants des deux formations politiques ont salué l'organisation de cette activité et ont exprimé leur engagement à respecter les règles encadrant la campagne médiatique.

À l'issue du tirage au sort, un ordre de passage consensuel a été arrêté, garantissant une répartition équilibrée du temps d'antenne et l'égalité d'accès

des candidats aux médias publics pendant toute la durée de la campagne électorale.

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives du **31 mai 2026**, une émission de débat « **Face à face** » a été organisée le **samedi 10 mai 2026**, correspondant au neuvième jour de la campagne, à l'intention des candidats en lice dans la circonscription électorale de **Beyla**.

D'une durée de **60 minutes**, cette émission a constitué un espace d'échanges démocratiques permettant aux candidats de présenter leurs programmes et de débattre des principales préoccupations des populations autour de thèmes préalablement définis.

Le **Mouvement Mô-Beyla-Ko-Léma (MBKL)** était représenté par sa tête de liste, **M. Samouka DOUKOURE**, tandis que le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** était représenté par sa tête de liste, **Djiba DONZO**.

Le débat s'est déroulé dans un climat empreint de responsabilité, de courtoisie et de respect mutuel. Les deux candidats ont exposé leurs visions respectives du développement de la préfecture de Beyla et ont répondu aux différentes préoccupations soulevées, dans le strict respect des règles fixées par la Haute Autorité de la Communication. Le temps de parole accordé à chaque intervenant a été scrupuleusement respecté, garantissant ainsi l'équilibre des échanges et l'égalité de traitement entre les candidats.

Constats

La campagne médiatique des élections communales dans la circonscription électorale de Beyla s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions. Les différentes activités programmées, notamment le tirage au sort, l'enregistrement des messages de campagne, leur diffusion ainsi que l'émission « *Face à Face* », ont été exécutées conformément aux orientations de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

La Radio Rurale de Beyla, sous la supervision préfectorale, a joué pleinement son rôle dans la diffusion des messages des listes en compétition, dans le respect des principes d'équité, de neutralité et de transparence.

La collaboration entre les équipes techniques, les superviseurs et les acteurs politiques a contribué à la bonne organisation de la campagne, malgré quelques insuffisances ponctuelles liées à la participation de certaines formations politiques aux activités médiatiques.

Recommandations

- renforcer la sensibilisation des listes de candidature sur la nécessité de leur participation active et régulière aux activités médiatiques ;
- améliorer la coordination entre les superviseurs préfectoraux, les responsables des médias et les représentants des partis politiques ;
- consolider l'accompagnement technique et logistique de la Radio Rurale de Beyla afin d'optimiser la qualité des émissions et des diffusions ;
- encourager une plus grande discipline des acteurs politiques dans le respect du calendrier des activités de campagne ;
- maintenir et renforcer le suivi de la Haute Autorité de la Communication pour garantir le respect strict des principes d'équité et de transparence lors des prochaines échéances électorales.

Au terme de la campagne médiatique dans la circonscription électorale de **Beyla**, les activités prévues se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes. Le tirage au sort, les opérations d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne, ainsi que l'émission « **Face à face** », ont été réalisés conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Le respect des principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'égalité d'accès aux médias publics a contribué au bon déroulement de la campagne et au renforcement de la crédibilité du processus électoral dans la circonscription.

Circonscription Electorale de Lola

Dans le cadre de la campagne médiatique des **élections législatives**, la Radio Rurale de **Lola** a assuré la diffusion des messages des formations politiques engagées dans la compétition électorale. Placée sous la supervision préfectorale de **M. Phillipe DOUALAMOU**, cette campagne avait pour objectif de garantir à chaque candidat un accès équitable aux médias publics, dans le strict respect des principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'égalité de traitement consacrés par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Deux formations politiques ont participé à cette campagne médiatique :

- **l'Union pour le Progrès et le Renouveau (UPR) ;**
- **le Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).**

Déroulement de la campagne

Conformément aux dispositions de la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort destiné à déterminer l'ordre de passage des candidats à l'antenne s'est tenu le **30 avril 2026** dans les locaux de la **Radio Rurale de Lola**. Cette opération a réuni les représentants de **l'Union pour le Progrès et le Renouveau (UPR)** et du **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, ainsi que le personnel de la Radio Rurale de Lola.

Les travaux se sont déroulés dans un climat de responsabilité, de transparence et de sérénité. Les représentants des deux formations politiques ont salué les dispositions prises pour assurer une répartition impartiale du temps d'antenne et ont réaffirmé leur engagement à respecter les règles fixées pour le bon déroulement de la campagne médiatique.

À l'issue du tirage au sort, un ordre de passage consensuel a été arrêté, garantissant une répartition équilibrée du temps d'antenne et l'égalité d'accès des candidats aux médias publics pendant toute la durée de la campagne.

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives, une émission de débat « **Face à face** » a été organisée à la Radio Rurale de Lola afin d'offrir aux candidats un espace d'échanges leur permettant de présenter leurs programmes de société, de confronter leurs visions et de répondre aux préoccupations des citoyens. **L'Union pour le Progrès et le Renouveau (UPR)** et le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** ont chacun été représentés par leurs têtes de liste.

Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère de respect mutuel, de responsabilité et de courtoisie. Les intervenants ont observé les dispositions fixées par la Haute Autorité de la Communication, notamment en matière de temps de parole, d'équité entre les candidats et de bonne conduite du débat.

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives du **31 mai 2026**, la Radio Rurale de **Lola** a organisé, le **samedi 10 mai 2026**, une émission de débat « **Face à face** » réunissant les candidats des formations politiques en compétition dans la circonscription électorale. D'une durée de **60 minutes**, cette émission avait pour objectif d'offrir aux électeurs un espace d'information et d'échanges permettant aux candidats de présenter leurs projets de société et leurs priorités pour le développement de la préfecture.

Le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** était représenté par **M. Gopounan Chérif**, tandis que l'**Union pour le Progrès et le Renouveau (UPR)** était représentée par **M. Mohamed Doré**, tous deux représentants de leurs formations respectives.

Le débat s'est déroulé dans un climat de respect, de responsabilité et de fair-play. Les intervenants ont présenté leurs programmes, répondu aux différentes préoccupations abordées et observé les règles fixées par la Haute Autorité de la Communication (HAC), notamment en ce qui concerne le temps de parole et le respect des principes d'équité entre les candidats.

Constat

La campagne médiatique s'est déroulée dans de bonnes conditions au sein de la circonscription électorale de Lola. Les activités programmées, notamment le tirage au sort, l'enregistrement, la diffusion des messages de campagne et l'émission « Face à face », ont été réalisées conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication.

La collaboration entre les formations politiques, la Radio Rurale et la supervision préfectorale a favorisé le bon déroulement de la campagne.

Recommandations

- Renforcer la sensibilisation des acteurs politiques sur l'importance de leur participation effective aux activités médiatiques.
- Poursuivre l'appui technique et logistique à la Radio Rurale de Lola afin d'améliorer la qualité des productions et des diffusions.

- Consolider la collaboration entre les formations politiques, les médias publics et les superviseurs préfectoraux pour les prochaines échéances électorales.

Conclusion

Au terme de la campagne médiatique des élections législatives dans la circonscription électorale de **Lola**, les activités prévues se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes. Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement, de diffusion des messages de campagne ainsi que l'émission « **Face à face** » ont été conduites conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication.

Circonscription Electorale de Guéckédou

Dans le cadre de la campagne médiatique des **élections législatives**, la **Radio Rurale de Guéckédou** a été mobilisée pour assurer la diffusion des messages des formations politiques engagées dans la compétition électorale. Placée sous la supervision préfectorale de **M. Antoine GNABALAMOU**, cette campagne avait pour finalité de garantir un accès équitable aux médias de service public, conformément aux dispositions de la Haute Autorité de la Communication (HAC) relatives à la neutralité, à la transparence, au pluralisme et à l'égalité de traitement des candidats.

Deux formations politiques ont pris part à cette campagne médiatique :

le **Front pour l'Alliance Nationale (FAN)** ;

le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**.

Déroulement de la campagne

Conformément au calendrier arrêté par la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort destiné à fixer l'ordre de passage des candidats à l'antenne s'est déroulé le **30 avril 2026** dans les locaux de la **Radio Rurale de Guéckédou**.

Cette opération a réuni les représentants du **Front pour l'Alliance Nationale (FAN)** et du **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, ainsi que le personnel de la Radio Rurale, les journalistes et la supervision préfectorale.

Les travaux se sont déroulés dans un climat de responsabilité, de concertation et de transparence. Les représentants des deux formations politiques ont salué l'organisation de cette activité et ont exprimé leur volonté de respecter les règles définies par la Haute Autorité de la Communication pour le bon déroulement de la campagne médiatique. À l'issue du tirage au sort, l'ordre de passage des candidats a été adopté d'un commun accord, garantissant une répartition équilibrée du temps d'antenne et une égalité d'accès aux médias publics durant toute la période de campagne

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives, une émission de débat intitulée « **Face à face** » a été organisée à la **Radio Rurale de Guéckédou** afin d'offrir aux candidats un cadre d'échanges leur permettant de présenter leurs projets de société, de confronter leurs visions et de répondre aux préoccupations des électeurs.

Le **Front pour l'Alliance Nationale (FAN)** et le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** ont chacun été représentés par leurs têtes de liste. Les échanges se sont déroulés dans un climat empreint de sérénité, de courtoisie et de respect mutuel. Les candidats ont présenté leurs programmes et répondu aux différentes préoccupations soulevées, tout en respectant scrupuleusement les dispositions de la Haute Autorité de la Communication relatives au temps de parole, à l'équité entre les candidats et au bon déroulement de l'émission.

Constat

La campagne médiatique des élections législatives dans la circonscription électorale de **Guéckédou** s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement, de diffusion des messages de campagne ainsi que l'émission « **Face à face** » ont été réalisées conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication. La bonne collaboration entre les formations politiques, la Radio Rurale et l'équipe de supervision a favorisé le bon déroulement de l'ensemble des activités.

Recommandations

- Intensifier les actions de sensibilisation afin de renforcer l'implication des acteurs politiques dans toutes les activités de la campagne médiatique.
- Continuer à renforcer les capacités techniques et logistiques de la Radio Rurale de Guéckédou pour améliorer la qualité des productions et des diffusions.
- Consolider le partenariat entre la Haute Autorité de la Communication, les superviseurs préfectoraux, les médias publics et les formations politiques en vue des prochaines échéances électorales.

Conclusion

Au terme de la campagne médiatique des **élections législatives** dans la circonscription électorale de **Guéckédou**, les activités programmées ont été exécutées dans des conditions globalement satisfaisantes. Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement, de diffusion des messages de campagne ainsi que l'émission « **Face à face** » se sont déroulées conformément aux orientations de la Haute Autorité de la Communication.

Le respect des principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'égalité d'accès aux médias publics a permis d'assurer une couverture médiatique équilibrée des formations politiques en compétition. Cette démarche a contribué à offrir aux électeurs une information pluraliste et objective, renforçant ainsi la crédibilité et la transparence du processus électoral dans la circonscription électorale de **Guéckédou**.

Circonscription Electorale de Macenta

Dans le cadre de la campagne médiatique des **élections législatives**, la **Radio Rurale de Macenta** a été mise à contribution pour assurer la diffusion des messages des formations politiques en lice dans la circonscription électorale. Placée sous la supervision préfectorale de **M. Molou GUILAVOGUI**, cette campagne avait pour objectif d'offrir aux candidats un accès équitable aux médias de service public, conformément aux principes de neutralité, d'impartialité, de transparence et d'égalité de traitement édictés par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Les formations politiques ayant pris part à cette campagne médiatique sont :

- **Citoyen en Action pour Sauver Macenta (CASM) ;**
- **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).**

Déroulement de la campagne

Conformément au calendrier arrêté par la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort déterminant l'ordre de passage des candidats à l'antenne s'est tenu le **30 avril 2026** dans les locaux de la **Radio Rurale de Macenta**.

Cette activité a réuni les représentants de **Citoyen en Action pour Sauver Macenta (CASM)** et du **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, en présence du personnel de la Radio Rurale de Macenta, des journalistes ainsi que de l'équipe de supervision préfectorale. Les opérations se sont déroulées dans un climat de concertation, de responsabilité et de transparence. Les représentants des deux formations politiques ont salué l'organisation de cette étape essentielle de la campagne et ont réaffirmé leur engagement à respecter les règles établies par la Haute Autorité de la Communication.

À l'issue du tirage au sort, l'ordre de passage des candidats a été arrêté de manière consensuelle, garantissant une répartition équilibrée du temps d'antenne et le respect du principe d'égalité d'accès aux médias publics durant toute la campagne.

Émission « Face à face »

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections législatives du **31 mai 2026**, la **Radio Rurale de Macenta** a organisé une émission de débat « **Face à face** », réunissant les candidats des formations politiques en lice dans la circonscription électorale. D'une durée de **60 minutes**, cette émission avait pour objectif de permettre aux candidats de présenter leurs programmes, d'exposer leurs priorités de développement et d'échanger sur les principales préoccupations des citoyens.

Le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** était représenté par son candidat, tandis que le mouvement **Citoyen en Action pour Sauver Macenta (CASM)** était représenté par son candidat.

Les deux intervenants ont saisi cette occasion pour présenter leurs visions respectives du développement de la préfecture et répondre aux préoccupations soulevées au cours du débat.

Les échanges se sont déroulés dans un climat de sérénité, de courtoisie et de respect mutuel. Les candidats ont observé les règles fixées par la Haute Autorité de la Communication (HAC), notamment en matière de temps de parole, garantissant ainsi une égalité de traitement et un débat équilibré.

Conclusion

La campagne médiatique des élections législatives dans la circonscription électorale de **Macenta** s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes. Les activités prévues, notamment le tirage au sort, les enregistrements, la diffusion des messages de campagne et l'émission « **Face à face** », ont été exécutées conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication. Le respect des principes d'équité, de neutralité et de transparence a permis d'assurer une couverture médiatique équilibrée et de contribuer au bon déroulement du processus électoral dans la circonscription.

Constats

À l'issue de la campagne médiatique des élections législatives dans les six circonscriptions électorales de la Région Administrative de N'Zérékoré, les constats suivants peuvent être dressés :

- Les activités de tirage au sort, d'enregistrement, de diffusion et de rediffusion des messages de campagne se sont globalement déroulées dans le respect des directives de la Haute Autorité de la Communication.
- Les Radios Rurales des six préfectures ont assuré la diffusion des messages des formations politiques conformément aux calendriers établis et aux temps d'antenne prévus.
- Les superviseurs préfectoraux ont assuré efficacement leurs missions de suivi et de contrôle, contribuant au respect des principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'égalité de traitement entre les différents acteurs politiques.
- Les émissions de débat « Face à face » ont été organisées dans plusieurs circonscriptions et se sont déroulées dans un climat de responsabilité, de courtoisie et de respect mutuel entre les candidats.

- Dans certaines circonscriptions, ces émissions n'ont toutefois pas pu être organisées en raison de l'absence ou de la non-disponibilité des représentants de certaines formations politiques, malgré les nombreuses démarches entreprises par les superviseurs préfectoraux.
- La collaboration entre les superviseurs, les responsables des Radios Rurales, les journalistes et les formations politiques a favorisé le bon déroulement général de la campagne médiatique.
- Quelques contraintes d'ordre organisationnel et logistique ont été relevées, sans incidence majeure sur l'exécution des activités programmées.

Recommandations

Au regard des observations formulées au cours de la mission, il est recommandé de : renforcer la sensibilisation des partis et mouvements politiques sur l'importance de leur participation effective à l'ensemble des activités de la campagne médiatique, notamment aux émissions de débat ;

- améliorer la coordination entre les superviseurs préfectoraux, les responsables des médias publics et les représentants des formations politiques afin de faciliter l'organisation des activités programmées ;
- renforcer les capacités techniques et logistiques des Radios Rurales afin d'améliorer les conditions d'enregistrement, de production et de diffusion des émissions ;
- consolider les mécanismes de suivi et de supervision mis en place par la Haute Autorité de la Communication afin d'assurer une meilleure application des dispositions réglementaires ;
- encourager les formations politiques à respecter les calendriers arrêtés et à désigner, en temps utile, leurs représentants pour les différentes activités médiatiques ;
- poursuivre les actions de formation et de renforcement des capacités des superviseurs préfectoraux et des professionnels des médias en matière de gestion des campagnes médiatiques électorales.

Conclusion

La campagne médiatique des élections législatives du **31 mai 2026** dans la Région Administrative de **N'Zérékoré** s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes.

Grâce à l'implication de la Haute Autorité de la Communication, des superviseurs préfectoraux, des équipes de supervision régionale, des Radios Rurales et des différentes formations politiques, les principales activités prévues ont été réalisées conformément aux dispositions réglementaires.

Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne ont permis d'assurer une visibilité équitable des différentes formations politiques auprès des électeurs. Bien que certaines émissions « Face à face » n'aient pu se tenir dans quelques circonscriptions en raison de l'absence de certains candidats ou de leurs représentants, ces difficultés n'ont pas compromis le bon déroulement global de la campagne médiatique.

Dans l'ensemble, la mission de suivi et de supervision a contribué à garantir le respect des principes d'équité, de neutralité, de pluralisme et de transparence dans l'accès aux médias publics. Elle a également permis de renforcer la crédibilité du processus électoral et d'offrir aux citoyens de la Région Administrative de N'Zérékoré une information équilibrée et pluraliste sur les programmes et projets de société des formations politiques en compétition.

Les enseignements tirés de cette expérience constituent une base importante pour l'amélioration de l'organisation des futures campagnes médiatiques et le renforcement du rôle des médias publics dans la consolidation de la démocratie et de la gouvernance électorale en République de Guinée.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE LABE



Dès son arrivée à Labé, Mme la Commissaire de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Coordinatrice de la Région de Labé, a tenu, au siège de la Radio Rurale Régionale de Labé, une réunion de concertation avec l'ensemble des responsables des médias publics et privés de la ville.

Au cours de cette rencontre, les décisions et orientations de la HAC ont été présentées aux participants. La Coordinatrice régionale, avec l'appui du Point Focal Régional de la HAC à Labé, a également apporté des éclaircissements et répondu aux différentes préoccupations soulevées par les responsables des médias. Tirage au sort pour l'ordre de passage des Candidats aux radios

Situation des Débats organisés

1. **Koubia** : 1 Debat
2. **Labé** : 1 Débat dans les trois radios privées en Synchronisation et 2 débats à la Radio Rurale
3. **Lélouma** : 1 débat
4. **Mali** : 2 Débats
5. **Tougué** : 1 Débat enregistré et non diffusé (Communes)

DIFFICULTES RENCONTREES :

Pendant le déroulement de la campagne, les principales difficultés rencontrées ont été les suivantes :

- **La panne prolongée de la Radio Rurale de Tougué** : du 18 mai jusqu'à la fin de la campagne, aucune émission n'a pu être diffusée durant cette période. Ainsi, l'unique débat enregistré n'a pas pu être diffusé.
- **Les interruptions ou retards dans la diffusion des émissions**, parfois dus aux intempéries (pluies) ou aux coupures d'électricité, notamment à Labé.
- **Les retards ou absences de certains candidats ou de leurs représentants** aux émissions et débats programmés.
- **L'absence de certains candidats** lors des déclarations prévues à la Radio Rurale de Lélouma.
- **Le manque d'un décodeur à la Radio Rurale de Lélouma**, empêchant la synchronisation avec la RTG.
- **L'absence d'un outil de rapportage en temps réel** des activités de supervision.

DÉRAPAGES COMMIS ET SANCTIONS INFLIGÉES

Durant la campagne, quelques sanctions ont été infligées à certains acteurs ayant enfreint les règles de conduite établies par la loi et les dispositions des décisions de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Il s'agit notamment de :

À Labé : un journaliste pris en flagrant délit de tentative d'utilisation de son accréditation pour influencer le vote a été suspendu par la HAC pour une durée de six (6) mois. Il a été immédiatement remplacé à son poste de correspondant régional de l'AGP par la Direction Générale de l'Agence Guinéenne de Presse, qui a désigné le correspondant de Koubia comme intérimaire.

- **À Labé** : la Radio BTA FM a été sanctionnée à la suite de la publication, à deux reprises, de résultats non officiels avant leur proclamation officielle. L'ensemble des canaux de communication de ce média (radio, BTA TV, etc.) a été suspendu pour une durée de cinq (5) mois.

- **À Koubia** : trois pages en ligne ont été contraintes, par le superviseur avec la confirmation du Point Focal de Labé, de retirer leurs publications, pour avoir diffusé des informations sans autorisation pendant la période de campagne électorale.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, les recommandations suivantes sont formulées:

- Le maintien permanent des superviseurs de la HAC dans leurs circonscriptions respectives afin d'assurer un suivi continu des activités médiatiques électorales ;
- Le renforcement des capacités des journalistes et des techniciens des médias afin de mieux accompagner les superviseurs dans le contrôle et le suivi des messages des candidats ;
- La formation des superviseurs aux techniques de prévention et de gestion des crises;
- L'extension de la couverture radiophonique des Radios Rurales à l'ensemble des zones des préfectures;
- L'élaboration d'un canevas standardisé de rapportage afin d'harmoniser les données collectées et de faciliter la consolidation des rapports;
- Le maintien des Points Focaux de la HAC comme superviseurs dans les préfectures chefs-lieux des régions ;

CONCLUSION

D'une manière générale, les activités de supervision de la campagne électorale, la diffusion des messages de campagne par les médias publics et privés, ainsi que le suivi du scrutin et de la période post-électorale des élections législatives du 31 mai 2026 se sont déroulées dans de bonnes conditions dans la région administrative de Labé.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE KANKAN



La campagne électorale a généré une importante activité médiatique, aussi bien sur les supports traditionnels que sur les plateformes numériques. Les radios locales et les web TV ont largement couvert les activités des candidats, tandis que les réseaux sociaux ont constitué des canaux privilégiés de diffusion rapide des messages, images et vidéos de campagne.

Un respect global du pluralisme par plusieurs médias

Dans l'ensemble, plusieurs médias suivis ont fourni des efforts significatifs pour garantir une couverture relativement équilibrée des différents acteurs politiques, en donnant la parole aux diverses sensibilités et en relayant les activités des candidats engagés dans la compétition électorale.

Des risques liés aux émissions interactives

Les émissions interactives et les espaces de commentaires publics ont parfois favorisé la diffusion de propos excessifs, d'accusations non vérifiées ou de prises de position partisans difficiles à maîtriser par les animateurs et les administrateurs des plateformes.

Une influence croissante des réseaux sociaux

Les plateformes numériques ont joué un rôle déterminant dans la circulation des messages électoraux. Si elles ont facilité l'accès rapide à l'information, elles ont également contribué à la propagation de contenus non vérifiés, de rumeurs, de montages et de propos polémiques susceptibles d'affecter le climat électoral.

La nécessité d'améliorer l'archivage des preuves

L'archivage des éléments de preuve demeure un défi majeur. Dans certains cas, les informations transmises n'étaient pas suffisamment accompagnées de captures d'écran, de liens, d'horodatages précis, d'identification des auteurs ou encore d'extraits exploitables permettant une analyse approfondie.

Incidents et manquements relevés

Les incidents observés ou nécessitant une vigilance particulière peuvent être regroupés autour des catégories suivantes :

- propos injurieux, diffamatoires ou portant atteinte à la dignité des personnes ou des groupes ;
- appels directs ou indirects à la violence, à la confrontation ou au désordre public ;
- discours de haine à caractère communautaire, régional, politique, religieux ou ethnique ;
- diffusion de fausses informations ou de rumeurs non vérifiées ;
- propagande déguisée dans des programmes présentés comme informatifs ;
- absence d'identification claire de certains contenus sponsorisés ou messages de soutien ;
- non-respect des principes d'équilibre et d'équité dans le traitement médiatique ;
- mauvaise maîtrise des interventions du public dans les émissions interactives ;
- diffusion de messages de campagne pendant la période de silence électoral.

Toutefois, la qualification définitive de chaque incident doit être établie sur la base des preuves collectées, des textes réglementaires applicables et de l'appréciation de l'autorité compétente.

Enseignements tirés

L'expérience de la campagne électorale de 2026 confirme que la régulation médiatique en période électorale ne peut désormais se limiter aux seuls médias traditionnels. Les plateformes numériques constituent des espaces majeurs de production, de diffusion et de réception de l'information politique.

Le monitoring électoral doit ainsi intégrer davantage :

les réseaux sociaux ;

- les web TV ;
- les influenceurs numériques ;
- les contenus sponsorisés ;
- les outils d'intelligence artificielle.

Il apparaît également nécessaire de renforcer les mécanismes d'archivage, de vérification et d'analyse des données collectées.

Par ailleurs, la supervision régionale s'est révélée indispensable pour améliorer la qualité du travail des équipes, harmoniser les pratiques, corriger les insuffisances et garantir une remontée fiable et rapide des informations.

RECOMMANDATIONS

À l'endroit de la Haute Autorité de la Communication (HAC)

Il est recommandé de :

- mettre en place une cellule permanente de veille numérique électorale et post-électorale ;
- renforcer les capacités des moniteurs, superviseurs et coordinateurs sur le suivi des réseaux sociaux, les contenus générés par l'intelligence artificielle et les techniques de vérification numérique ;
- doter les équipes d'outils performants de capture, d'archivage, de classement et d'analyse des contenus ;
- élaborer un protocole standardisé de collecte et de conservation des preuves numériques ;
- harmoniser les outils et fiches de monitoring sur l'ensemble du territoire national ;

- désigner des points focaux régionaux chargés de la transmission rapide des alertes sensibles ;
- constituer une base de données actualisée des médias, web TV, pages publiques et influenceurs à surveiller pendant les périodes électorales.

CONCLUSION

Le suivi médiatique de la campagne des élections législatives de 2026 a permis de mieux apprécier le rôle central des médias et des plateformes numériques dans l'information des citoyens et l'animation du débat public.

Si plusieurs médias ont contribué à la diffusion de l'information électorale dans un esprit de pluralisme, le monitoring a également mis en évidence des risques persistants liés aux déséquilibres de traitement, aux contenus partisans non identifiés, aux propos excessifs, à la désinformation et à la viralité des publications numériques.

La HAC devra poursuivre la modernisation de ses mécanismes de suivi, renforcer les capacités techniques de ses équipes et développer des outils adaptés aux réalités de la régulation numérique.

La consolidation du monitoring électoral constitue un enjeu majeur pour la protection de la liberté de communication, du pluralisme, de la paix sociale et de la crédibilité du processus démocratique.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA REGION DE KINDIA



Les activités ont débuté le 29 Avril 2026 par la préparation des équipes techniques et du dispositif d'enregistrement.

Organisation du tirage au sort le jeudi 30 Avril 2026 à 12h 30 pour les législatives avec 3 listes de Candidats :

- Kindia 2026 (K26)
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)
- Union Démocratique de Guinée (UDG)

1- Bilan des enregistrements et planification de passage des candidats :

- Enregistrement des candidats 9h00-13h00
- Montage des éléments 13h00-18h00
- La Diffusion du journal de campagne législative et communale était 20h00 et le timing était de 3

2- Emission Spéciale «Face à face»

Cette émission a eu lieu : siège de la Radio Rurale de Kindia, le samedi 10 mai 2026 pour la campagne ouverte du 02 au 28 mai 2026. Six(6) agents avaient la charge de conduire l'édition du journal de campagne. Il s'agit de :

Animateurs : Soriba Fanaya SYLLA, Abdoul Karim CAMARA et Moussa SOUMAH

Techniciens : Aboubacar CAMARA, Naby SOUMAH et Souleymane Péllel BAH

Circonscription Electorale de Forécariah

Dans le cadre de la supervision de la campagne législative du 31 mai 2026 dans la préfecture de Forécariah, la Radio Rurale a été mise à contribution pour assurer la diffusion des journaux de campagne des listes et candidats retenus par la Direction Générale des Élections (DGE).

Cette campagne médiatique s'est déroulée sous la supervision des responsables de la radio ainsi que du superviseur préfectoral désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Le tirage au sort déterminant l'ordre de passage des candidats dans le journal de campagne a été organisé le 02 mai 2026 dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Forécariah.

À l'issue de cette opération, la diffusion des messages de campagne des candidats a effectivement débuté le même jour, conformément aux dispositions prévues.

Bilan des enregistrements

Dans la circonscription électorale de Forécariah, trois listes ont été retenues pour les élections uninominales :

- **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;**
- **Mouvement Synergie et Progrès (MSP) ;**
- **Union Démocratique de Guinée (UDG).**

Durant les trois premiers jours de la campagne médiatique, les représentants des trois listes ont régulièrement participé aux séances d'enregistrement des messages destinés à la diffusion radiophonique. Cependant, trois (3) jours après le lancement de la campagne, le candidat de l'Union Démocratique de Guinée (UDG) a cessé de se présenter à la radio pour les enregistrements, sans fournir de motif justifiant son absence.

Le 03 mai 2026, le candidat du Mouvement Synergie et Progrès (MSP) a sollicité la rediffusion de son premier message enregistré, laquelle a été programmée jusqu'au 07 mai 2026.

À partir de cette date et jusqu'à la clôture de la campagne, aucun candidat ni représentant des trois listes en compétition ne s'est présenté à la Radio Rurale de Forécariah pour de nouveaux enregistrements. Cette situation a entraîné une multiplication des rediffusions des messages déjà enregistrés.

Circonscription Electorale de Coyah

Le passage des candidats à l'antenne a concerné deux partis politiques en lice, à savoir le **Parti Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** et le **Parti des Guinéens pour la Démocratie (PGD)**.

Avant le démarrage du tirage au sort, les décisions de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ont été lues et expliquées aux représentants des partis concernés. Le tirage au sort s'est déroulé en présence des représentants des deux formations politiques ainsi que du Chef des programmes de la Radio Bambou FM.

Depuis le lancement des enregistrements du journal de campagne, les activités se sont déroulées dans de bonnes conditions générales. Toutefois, il a été constaté que certains candidats ne se présentaient pas régulièrement aux séances d'enregistrement et sollicitaient parfois tardivement la rediffusion de leurs éléments de campagne.

Bilan des enregistrements

Parti GMD :

- Dix-huit (18) déclarations enregistrées ;
- Quatre (4) rediffusions effectuées.

Parti PGD :

- Treize (13) déclarations enregistrées ;
- Trois (3) rediffusions effectuées.

Émission débat « Face-à-face »

L'enregistrement de l'émission de débat électoral a été réalisé le mercredi 9 mai 2026 à 11 heures et diffusé le même jour à 20 heures 30, en collaboration avec les partis politiques en compétition, notamment :

- Le Parti Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Le Parti des Guinéens pour la Démocratie (PGD).

Cette émission a permis aux représentants des deux formations politiques de présenter leurs programmes, leurs engagements et leurs propositions pour le développement de la circonscription électorale.

Circonscription électorale de Dubréka

La cérémonie de tirage au sort s'est tenue dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Dubréka.

Elle a été marquée par la lecture des deux décisions de la Haute Autorité de la Communication (HAC), en présence des représentants des partis politiques, de la Direction Préfectorale des Élections (DPE), du comptable de la radio ainsi que du superviseur désigné par la HAC.

Les espaces de communication ont été attribués aux formations politiques en compétition, notamment :

- Le Mouvement Politique Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Le Parti Espoir de Dubréka (ED).

L'ordre de passage a été établi conformément au calendrier issu du tirage au sort.

Bilan des enregistrements

Durant toute la période de campagne, le journal de campagne a été diffusé quotidiennement à 20 heures. Chaque parti politique bénéficiait d'un temps d'intervention de trois (3) minutes conformément au chronogramme établi par la HAC. Toutefois, certains partis politiques n'ont pas été réguliers dans le dépôt de leurs PAD ou dans la réalisation de leurs enregistrements.

Émission débat « Face-à-face »

Une émission débat d'une durée de soixante (60) minutes a été organisée entre les représentants du Mouvement Politique Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) et du Parti Espoir de Dubréka (ED).

Cette émission a permis aux candidats de présenter leurs programmes, leurs engagements et leurs visions pour le développement de la préfecture. Les échanges ont également porté sur les principales préoccupations des citoyens ainsi que sur les solutions proposées par les différentes formations politiques.

Cette activité a contribué au renforcement des capacités en matière de supervision, de contrôle et de validation des contenus de la campagne médiatique. Elle a également favorisé une meilleure compréhension des procédures d'organisation et de suivi des émissions électorales.

Circonscription électorale de Télémélé

Le tirage au sort a été effectué entre les représentants des deux listes candidates, à savoir :

- **FRONDEG : Front Démocratique de Guinée ;**
- **GMD : Génération pour la Modernité et le Développement.**

Cette opération s'est déroulée en présence du superviseur de la HAC à Télémélé, du Directeur Préfectoral des Élections et du Chef de station de la Radio Rurale.

À l'issue du tirage au sort, le FRONDEG a obtenu la première position dans l'ordre de passage, suivi du Parti Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

Émission « Face-à-face »

Dans le souci de garantir l'équité et de permettre à tous les candidats de bénéficier des mêmes opportunités de communication, la HAC a organisé une émission débat « Face-à-face » entre les candidats en compétition.

Cette émission a été enregistrée au siège de la Radio Rurale, contrôlée et validée avant sa diffusion à l'antenne.

Par ailleurs, chaque matin à partir de 9 heures, le superviseur et un technicien étaient mobilisés dans la salle d'attente de la radio afin d'assurer l'enregistrement des candidats, le traitement des éléments et leur transmission à la Coordination régionale pour validation avant diffusion.

La couverture médiatique de la campagne communale a été appréciée par l'ensemble des acteurs concernés. Cette initiative a permis d'instaurer un climat de communication plus responsable, axé sur la présentation des projets et programmes des candidats.

Cette mesure initiée par la HAC a permis d'organiser, pour la première fois, une campagne médiatique davantage civilisée, basée sur la promotion des projets de société et répondant aux attentes des acteurs impliqués.

Constats

Les principaux constats relevés sont les suivants :

- Le non-respect des rendez-vous d'enregistrement par certains partis et mouvements politiques;

- Le retard de certains candidats aux heures prévues pour les enregistrements;
- L'absence de certains candidats lors des activités programmées ;
- Les demandes tardives de rediffusion des éléments de campagne ;
- La forte participation des listes communales ;
- La nécessité de rappeler régulièrement aux candidats les règles relatives à la durée des interventions.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés observées au cours de la campagne sont :

- Les perturbations liées aux coupures d'électricité de l'EDG, pouvant affecter le fonctionnement et la sécurité des équipements ;
- Les interruptions d'émissions dues aux intempéries ;
- L'insuffisance de matériel technique, notamment les enregistreurs ;
- L'insuffisance d'équipements informatiques pour le montage et la régie ;
- Le retard dans l'acheminement du matériel d'enregistrement ;
- Les difficultés liées à la connexion internet.

RECOMMANDATIONS

✓ À la HAC

- Élargir les campagnes médiatiques aux candidats dans les communes rurales;
- Pérenniser les acquis obtenus grâce à l'initiative de la HAC.

✓ À la Direction des Radios Rurales

- Mettre en place des sources alternatives d'alimentation électrique afin de garantir la continuité des émissions ;
- Acquérir des unités informatiques adaptées pour le montage et la régie ;
- Augmenter le nombre d'enregistreurs disponibles ;
- Renforcer les mesures de protection des équipements techniques et de diffusion.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE DIXINN



Durant toute la période de campagne, **Radio Continental FM** a respecté le calendrier établi par la **Haute Autorité de la Communication (HAC)** en mettant à la disposition des partis et mouvements politiques des espaces d'expression conformément à l'ordre de passage officiellement communiqué.

Les différentes émissions et interventions se sont déroulées dans un climat globalement serein, sous la supervision permanente du représentant de la HAC.

Participation des formations politiques

Deux principales formations politiques étaient en lice dans la circonscription électorale de Dixinn :

- **Union Démocratique de Guinée (UDG) ;**
- **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).**

Déroulement”

1. Union Démocratique de Guinée (UDG)

L'**Union Démocratique de Guinée (UDG)** s'est distinguée durant toute la période de campagne électorale par sa participation active à la campagne médiatique.

Le parti a régulièrement produit des contenus comprenant notamment des déclarations politiques, des biographies de candidats, des messages de sensibilisation ainsi que des présentations de son projet de société.

Les principaux intervenants sont :

- El Hadj Sékou Diakité, candidat uninominal ;
- Ousmane King Bangoura, suppléant ;
- Mariame Barry ;
- Hadja Aminata Barry ;
- Souaréba Simankan ;
- M'Bemba Yansané ;
- Mama Adama Sylla ;
- Amadou Tidiane Diallo ;
- Souleymane Soumah.

Les principaux thèmes développés ont porté sur :

- l'assainissement de la commune ;
- l'amélioration des infrastructures sanitaires ;
- l'éducation ;
- la sécurité ;
- les équipements sportifs ;
- la participation citoyenne ;
- le retrait des cartes d'électeurs ;
- l'appel au vote.

L'ensemble des interventions diffusées a été jugé conforme aux dispositions réglementaires de la **Haute Autorité de la Communication**. Aucun manquement n'a été constaté durant toute la période de supervision.

2. Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)

Le mouvement **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** a enregistré le plus faible niveau de participation durant la campagne électorale.

Au cours de la majorité des journées programmées, aucun représentant du mouvement ne s'est présenté aux séances d'enregistrement ou aux émissions prévues.

Aucun motif officiel n'a été communiqué ni à la **Radio Continental FM** ni au superviseur de la HAC pour justifier ces absences répétées.

Observations générales

Au terme de la mission de supervision, les principaux constats suivants peuvent être retenus :

- **Radio Continental FM** a respecté les dispositions de la HAC relatives à la programmation et à la diffusion des espaces de campagne ;
- les temps d'antenne ont été accordés aux formations politiques conformément au calendrier établi ;
- les contenus diffusés par l'UDG sont demeurés conformes aux exigences réglementaires en vigueur ;
- aucune infraction majeure aux règles encadrant la campagne médiatique n'a été relevée ;

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, les recommandations suivantes sont formulées:

- Renforcer la sensibilisation des partis et mouvements politiques sur leurs obligations en matière de participation aux émissions de campagne afin de garantir un meilleur respect du calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Inviter les formations politiques à notifier officiellement, dans les meilleurs délais, toute impossibilité de participer aux émissions programmées, afin de faciliter la réorganisation des passages de diffusion ;
- Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des journalistes et animateurs sur les règles de couverture médiatique des périodes électorales, afin de préserver l'équité et le pluralisme de l'information ;
- Encourager les médias à maintenir un archivage systématique des émissions de campagne afin de faciliter le suivi, le contrôle et, le cas échéant, le traitement des éventuelles réclamations.

CONCLUSION

La supervision de la campagne médiatique des élections législatives dans la circonscription électorale de Dixinn s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE MATAM



Ce rapport présente le bilan global du déroulement des émissions, de la participation des partis et mouvements politiques concernés, ainsi que des principales observations relevées durant toute la période de campagne électorale. Il met également en évidence les difficultés rencontrées et formule des recommandations visant à améliorer l'organisation et le suivi des prochaines campagnes médiatiques électorales.

1. Objectifs du suivi

Le suivi de la campagne avait pour objectifs de :

- Garantir un accès équitable des candidats et des mouvements politiques aux antennes de la radio ;
- Veiller au respect du temps d'antenne attribué à chaque candidat ;
- Assurer une diffusion conforme aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- Produire un compte rendu fidèle du déroulement de la campagne électorale au niveau de la commune de Matam.

2. Scrutin majoritaire uninominal / plurinominal

Mouvements politiques concernés :

- OSONS ; Cause Commune et Génération pour la modernité et le développement (GMD).

3. Bilan de la participation

Au cours de la période de campagne, les constats suivants ont été établis :

OSONS

Le mouvement OSONS s'est distingué par une participation régulière tout au long de la campagne. Il a honoré la quasi-totalité de ses passages et respecté les horaires de diffusion qui lui étaient impartis.

Cause Commune

La participation du mouvement Cause Commune est demeurée relativement faible, principalement en raison de difficultés administratives liées à l'accréditation de ses représentants au début de la campagne. Malgré une amélioration progressive de la situation, plusieurs créneaux d'antenne n'ont pas été exploités.

GMD

Le mouvement GMD a connu une participation irrégulière, marquée par plusieurs absences et des interventions moins fréquentes que celles initialement prévues. Cette situation a limité sa visibilité sur les antennes durant la période de campagne.

4. Débat électoral

Conformément au programme établi, un débat radiophonique d'une durée de 60 minutes s'est tenu le 9 mai 2026. Cette émission a permis aux représentants des différents mouvements présents de présenter leurs programmes, de répondre aux préoccupations des citoyens et de confronter leurs propositions dans un climat empreint de respect, de pluralisme et de courtoisie.

5. Principales observations

Au terme du suivi, plusieurs observations ont été relevées :

- Plusieurs mouvements politiques n'ont pas utilisé l'intégralité des temps d'antenne mis à leur disposition ;
- Les absences se sont accentuées au cours de la seconde moitié de la campagne ;

- Les émissions se sont déroulées dans le respect des horaires de diffusion prévus ;
- Les équipes techniques de Radio Horizon FM ont assuré la continuité du service sans interruption ;
- Les principes d'équité, de neutralité et d'impartialité ont été respectés durant toute la période de campagne.

6. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés observées sont les suivantes :

- L'absence de certains représentants aux heures programmées ;
- Des difficultés administratives ayant retardé la participation de certains mouvements ;
- Des problèmes de coordination entre certains responsables de campagne et les équipes techniques de la radio.

7. RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer l'organisation des prochaines campagnes électorales, il est recommandé de :

- Renforcer la communication entre les équipes de campagne et les organes de presse afin de réduire les absences ;
- Sensibiliser davantage les candidats sur l'importance d'utiliser les temps d'antenne qui leur sont attribués ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des médias sur les règles et principes de couverture des campagnes électorales ;
- Maintenir les principes d'équité, de neutralité et de professionnalisme ayant guidé la conduite de cette campagne.

8. CONCLUSION

Dans l'ensemble, la campagne électorale sur les antennes de Radio Horizon FM s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Malgré quelques absences et contraintes organisationnelles, la radio a accompli sa mission en garantissant un accès équitable aux différents mouvements politiques et en respectant les prescriptions réglementaires en vigueur.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE KALOU



Dans le cadre des élections législatives et communales, une mission de supervision a été organisée afin de suivre le déroulement de la campagne électorale, de veiller au respect des procédures en vigueur et d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain.

Principales observations

- Respect global des procédures électorales et des dispositions réglementaires en vigueur ;
- Bonne collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le processus électoral ;
- Participation satisfaisante des partis politiques, des candidats et des autres intervenants ;
- Quelques insuffisances ponctuelles relevées au niveau de certains partis politiques, sans incidence majeure sur le déroulement général de la campagne.

RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer l'organisation des prochaines échéances électorales, il est recommandé de :

- Renforcer la formation des superviseurs et des autres acteurs impliqués dans le suivi de la campagne électorale ;
- Pérenniser les missions de supervision de la Haute Autorité de la Communication (HAC) lors des prochaines échéances électorales ;
- Intensifier la supervision dans les zones présentant des difficultés particulières afin de garantir une meilleure application des textes en vigueur.

CONCLUSION

Cette mission de supervision a permis d'apprécier le niveau de mise en œuvre des activités, de recueillir des informations utiles sur les performances enregistrées, les acquis obtenus ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain. Les constats effectués mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts d'accompagnement et de renforcement des capacités afin de consolider les acquis et d'améliorer davantage la qualité des interventions.

Cette mission de supervision des élections législatives et communales s'est déroulée du 2 au 28 mai 2026 à Kaloum.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE RATOMA



Le présent rapport rend compte des activités de supervision menées du **2 au 27 mai 2026**. Il retrace le déroulement quotidien des éditions du “Journal de campagne”, les enregistrements réalisés, les messages diffusés ou rediffusés, ainsi que les observations relatives à la participation des différentes formations politiques et listes candidates.

Ce document a pour objet de fournir à la Haute Autorité de la Communication (HAC) une appréciation objective du déroulement de la campagne médiatique dans la circonscription électorale de Ratoma, tout en mettant en évidence les difficultés rencontrées ainsi que le niveau d'implication des acteurs politiques concernés.

Scrutin majoritaire uninominal/plurinominal

Listes concernées :

1. GMD
2. FRONDEG
3. FIDEL

CONSTAT

Au terme des vingt-huit (28) jours de suivi de la campagne électorale sur les antennes d'Évasion FM, dans la circonscription électorale de Ratoma, il ressort que la participation des partis et mouvements politiques a été globalement faible et irrégulière.

Pour le scrutin majoritaire uninominal/plurinominal, le parti **FIDEL** s'est montré le plus actif au début de la campagne, notamment à travers la diffusion de déclarations, de comptes rendus de meetings et la rediffusion de ses messages de campagne. En revanche, les partis **GMD** et **FRONDEG** ont été très peu présents. Le **FRONDEG**, en particulier, n'a pratiquement fourni aucun contenu durant toute la période observée.

Dans l'ensemble, les observations consignées dans ce rapport reflètent fidèlement le déroulement de la campagne sur Évasion FM et mettent en évidence de nombreuses périodes marquées par l'absence de messages de campagne, notamment au cours de la seconde moitié de la période d'observation.

RECOMMANDATION

Il est recommandé de renforcer les capacités des superviseurs en vue des prochaines échéances électorales.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE TOMBOLIA

Grâce à l'accompagnement de la Haute Autorité de la Communication et à la collaboration des responsables de la radio **Nako FM**, les différents candidats ont pu présenter leurs projets de société aux électeurs dans le strict respect des règles établies.

Cette supervision a permis d'instaurer un climat d'équité entre tous les candidats engagés dans la compétition pour les élections législatives et communales. Chaque candidat a bénéficié des mêmes conditions d'enregistrement, de diffusion et du même temps tout au long de la campagne. Les messages diffusés ont principalement porté sur la présentation des programmes de société, dans un esprit de paix, d'unité nationale et de cohésion sociale.

Déroulement

Conformément au décret présidentiel, la campagne médiatique des élections législatives s'est déroulée du **2 au 28 mai 2026** dans de bonnes conditions.

Dans la commune de Tombolia, deux formations politiques étaient en lice :

- le Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- le Front pour l'Alternance en Guinée (FRONDEG), dirigé par M. Abdoulaye Yéro Baldé.

À la suite du tirage au sort organisé le **30 avril 2026** au siège de la HAC, en présence des représentants des partis concernés et sous la supervision d'un huissier de justice, les différentes interventions ont été programmées conformément à l'ordre de passage établi. Les représentants de ces formations politiques ont procédé à l'enregistrement de leurs déclarations et messages de campagne dans les locaux de la radio Nako FM. Après vérification minutieuse des contenus par le superviseur, les différents éléments ont été diffusés conformément aux règles fixées par la HAC, sans incident particulier.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré le bon déroulement général de la campagne, certaines difficultés ont été relevées :

- l'absence répétée du Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD), qui n'a participé qu'à trois activités durant toute la campagne législative, dont deux enregistrements et une participation au débat du 9 mai 2026 ;
- après le retrait du FRONDEG de la course aux élections législatives, certains de ses candidats, opposés à cette décision, ont demandé à poursuivre leurs passages dans le journal de campagne.
- l'absence de climatisation dans le studio de la radio, rendant parfois les conditions d'enregistrement difficiles ;
- la faible couverture du signal radio dans certaines localités de la commune, empêchant certains candidats de suivre la diffusion de leurs messages ;
- la qualité sonore de certains enregistrements a été affectée par le bruit généré par le ventilateur installé dans le studio ;
- les retards enregistrés dans le dépôt et l'enregistrement des éléments de campagne du FRONDEG ont souvent contraint le superviseur ainsi que le personnel de la radio à prolonger leurs heures de travail.

RECOMMANDATIONS

Pour les prochaines campagnes médiatiques, il est recommandé à la Haute Autorité de la Communication :

- procéder à une évaluation préalable des capacités techniques et matérielles des médias retenus afin de garantir de meilleures conditions de travail ;
- exiger des candidats une meilleure planification de leurs interventions ainsi que le respect des horaires fixés ;
- renforcer le suivi technique des radios sélectionnées afin d'améliorer la qualité des émissions et la couverture du signal.

CONCLUSION

Dans la circonscription électorale de Tombolia, les opérations relatives à la campagne médiatique des élections législatives se sont globalement déroulées dans de bonnes conditions.

La Haute Autorité de la Communication a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des principes d'équité, de pluralisme et de transparence. La supervision a constitué un maillon essentiel du dispositif, permettant de veiller à la conformité des messages diffusés et au respect des règles établies.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE MATOTO



La campagne médiatique supervisée à Cavi FM s'est déroulée dans un climat globalement apaisé, marqué par le respect des dispositions réglementaires de la HAC.

Le contrôle préalable des PAD et la supervision permanente des contenus ont permis d'éviter la diffusion des discours de haine, d'attaques personnelles ou de messages susceptibles de troubler l'ordre public.

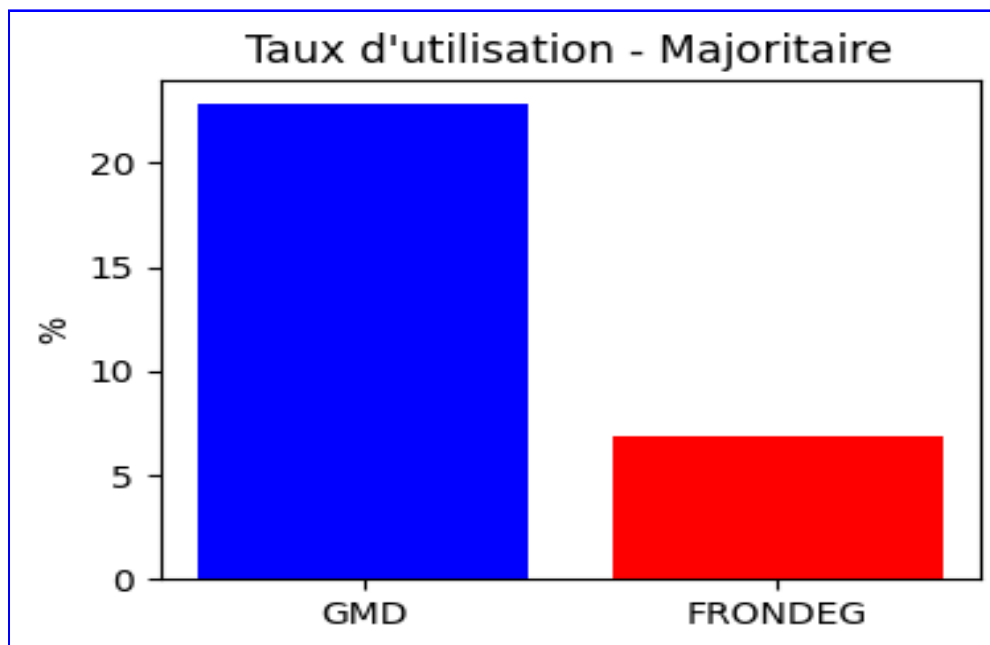
La campagne a également favorisé :

- une meilleure visibilité des candidats et partis politiques ;
- une expression pluraliste des sensibilités politiques ;
- un accès équilibré aux médias ;
- la promotion du débat démocratique à travers l'émission «Face à Face » ;
- le renforcement de la sensibilisation citoyenne avant les législatives du 31 mai 2026.

Cependant, l'analyse des données révèle une forte disparité dans la participation des formations et mouvements politiques. La GMD apparaît comme la formation la plus active de la campagne.

Évolution graphique des communications

Histogramme du taux d'utilisation du temps de communication par formation politique au double scrutin majoritaire et communal :



CONSTATS

- ❖ Le mouvement GMD a présenté durant la campagne médiatique sept (7) PAD diffusés contre 3 pour le FRONDEG ;
- ❖ Les débats radiodiffusés (dont 1 interview de 30 mn a pu être réalisée avec le FRONDEG) ont contribué à maintenir un climat démocratique apaisé ;
- ❖ Deux PAD ont nécessité des corrections avant diffusion pour éviter des contenus jugés inappropriés.

Sujets des interventions des candidats

- **Amélioration des conditions de vie des citoyens** : les interventions ont insisté sur des priorités concrètes comme l'assainissement, la gestion des ordures, la modernisation de la commune et la lutte contre l'insalubrité ;
- **Renforcement des services sociaux de base** : les candidats ont évoqué la nécessité de développer l'éducation, la santé, les écoles publiques, les structures sanitaires et la réhabilitation d'infrastructures existantes ;
- **Bonne gouvernance, transparence et sécurité** : certains messages ont souligné la bonne gouvernance, la sécurité, ainsi que la promotion du contenu local dans les unités industrielles.

- **Mobilisation électorale et appel au vote utile** : beaucoup d'interventions ont expliqué comment voter, appelé au retrait des cartes d'électeurs et encouragé un vote massif pour les listes concernées, souvent dans un climat de paix et d'unité ;
- **Unité nationale et cohésion** : les candidats ont insisté sur l'unité nationale, la paix, la participation citoyenne et l'exercice du devoir civique dans un esprit responsable.

Appréciations et suggestions des candidats

Au terme de la supervision médiatique, qui s'est déroulée du 2 au 28 mai 2026, pour les législatives, les candidats ont donné leur impression sur cette initiative, premier du genre en République de Guinée.

b-Suggestions

- **Augmenter le temps de parole** : le timing de 3 minutes est jugé insuffisant par certains qui proposent de le porter à 5 minutes minimum par candidat ;
- **Maintenir la qualité de traitement** : ils demandent de conserver ce qui a bien fonctionné, notamment la neutralité, l'écoute et le bon accueil.

Difficultés rencontrées

- Insuffisance générale de communication des listes candidates ;
- Contraintes liées à l'indisponibilité de certains candidats.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer la sensibilisation et la formation des candidats à la communication médiatique et électorale, afin de leur permettre de mieux exploiter les espaces de communication mis à leur disposition durant les campagnes ;
- Encourager une participation effective des candidats aux émissions de débats, en raison de leur importance dans l'information des électeurs et la promotion du débat démocratique ;
- Maintenir et renforcer le dispositif de supervision de la HAC, qui a contribué à garantir l'équité d'accès aux médias, le respect des règles de communication électorale et la préservation d'un climat apaisé durant la campagne ;

- Veiller au respect des délais de transmission des PAD, afin de faciliter leur traitement, leur validation et leur diffusion dans les conditions prévues par la réglementation.

CONCLUSION

La campagne médiatique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les principes d'équité, de pluralisme et de sauvegarde de la paix sociale ont été respectés. Les statistiques révèlent toutefois une sous-utilisation des temps d'antenne accordés à plusieurs formations politiques.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE SANOYAH

Dans le cadre de cette mission de supervision, plusieurs actions ont été entreprises afin de garantir le bon déroulement de la campagne médiatique sur les antennes de Bonheur FM :

- prise de contact avec les responsables et les candidats des partis et mouvements politiques concernés afin de les informer de la mise à leur disposition des espaces de communication prévus sur les antennes de Bonheur FM ;
- coordination avec la direction de la radio en vue d'assurer les meilleures conditions techniques et organisationnelles pour la diffusion des journaux de campagne et des émissions de face-à-face ;
- suivi permanent de la programmation des passages conformément au calendrier et aux orientations fixés par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Les formations politiques concernées étaient les suivantes :

Élections législatives :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Front pour l'Alternance Nationale (FAN).

Élections communales :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Front pour l'Alternance Nationale (FAN) ;
- Union pour la Défense de la Guinée (UDG).

1. Mouvement GMD

Les deux candidats ont confirmé leur intention de participer aux émissions de campagne, indiquant qu'ils se présenteraient personnellement ou qu'ils se feraient représenter.

Cependant, malgré ces engagements, ni les candidats ni leurs représentants ne se sont présentés dans les locaux de Bonheur FM pour enregistrer ou diffuser leurs messages de campagne.

2. Parti FAN

Aucun échange direct n'a pu être établi avec les candidats du parti FAN.

Toutefois, à l'occasion de la cérémonie de tirage au sort de l'ordre de passage organisée par la HAC, le représentant du parti a pris ses coordonnées ainsi que celles du Directeur de Bonheur FM. Malgré cette prise de contact, aucune demande de passage, aucun appel et aucun enregistrement n'ont été effectués.

En conséquence, aucun message ni aucune émission du parti FAN n'ont été diffusés sur les antennes de Bonheur FM pendant toute la durée de la campagne électorale.

3. Parti UDG

Aucun contact n'a été communiqué par le Parti UDG, par conséquent aucun candidat de l'UDG n'a finalement participé aux émissions diffusées sur Bonheur FM. Durant toute la période de la campagne électorale, du 2 au 28 mai 2026, Bonheur FM est demeurée disponible pour assurer la diffusion des journaux de campagne et des émissions de face-à-face conformément au calendrier établi par la HAC.

Toutefois, en raison de l'absence des candidats des partis et mouvements politiques concernés, la radio a diffusé, aux heures prévues pour ces émissions, le générique officiel de la campagne électorale en remplacement des programmes initialement programmés.

Difficultés rencontrées

La mission de supervision a été confrontée à plusieurs difficultés, notamment :

- la faible réactivité des candidats et de leurs équipes de campagne ;
- le non-respect des engagements pris par certains responsables politiques ;
- les difficultés de communication et de coordination observées au sein de certaines formations politiques ;
- le faible intérêt manifesté par plusieurs candidats pour les espaces d'expression mis gratuitement à leur disposition par la HAC ;

- l'absence persistante de représentants de certains partis, malgré les nombreuses démarches de sensibilisation et de relance effectuées.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, il est recommandé de :

- renforcer les actions de sensibilisation des partis politiques avant le lancement officiel des campagnes électorales ;
- améliorer les mécanismes de communication entre les superviseurs, les partis politiques, les directions de campagne et les responsables des médias;

CONCLUSION

La mission de supervision s'est déroulée conformément aux orientations de la Haute Autorité de la Communication (HAC), dans le strict respect des principes de neutralité, d'impartialité, d'équité et de transparence.

Durant toute la période de la campagne électorale, Bonheur FM est demeurée pleinement disponible pour accueillir les candidats et assurer la diffusion des émissions prévues. Toutes les dispositions techniques, organisationnelles et logistiques nécessaires ont été prises afin de garantir un accès équitable aux différents partis et mouvements politiques.

Malgré les nombreuses démarches de sensibilisation, de relance et d'accompagnement entreprises, les formations politiques GMD, FAN et UDG n'ont pas pleinement saisi l'opportunité qui leur était offerte de présenter leurs projets de société et leurs programmes aux électeurs de la commune de Sanoyah.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE MANEAH

La présente mission de supervision, conduite du **02 au 28 mai 2026**, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires de la **Haute Autorité de la Communication (HAC)** relatives à l'organisation et au suivi de la campagne médiatique des élections législatives. Elle avait pour objectif de veiller au respect des principes d'équité, d'égalité de traitement et d'accès équilibré des candidats et des listes de candidats aux médias publics et privés retenus pour la diffusion des émissions de campagne, conformément aux décisions et directives de la HAC.

Le présent rapport retrace le déroulement de la mission, présente les principaux constats effectués sur le terrain, met en évidence les difficultés rencontrées et formule des recommandations destinées à renforcer l'efficacité des prochaines campagnes médiatiques.

Déroulement de la mission

Durant toute la période de campagne, les journaux de campagne ainsi que les émissions de débat prévus par la réglementation ont été organisés et diffusés par **Radio SABARI FM**, sous la supervision de la Haute Autorité de la Communication.

Trois listes étaient en compétition dans la circonscription électorale de Manéah:

1. **MANÉAH FÉ NARA ;**
2. **CCDM (Coalition Citoyenne pour le Développement de Manéah) ;**
3. **GMD (Génération pour la Modernité et le Développement).**

Dans le cadre de cette mission, les principales activités réalisées ont consisté à :

- superviser les séances d'enregistrement des messages de campagne ;
- veiller au respect de l'ordre officiel de passage arrêté par la HAC ;
- contrôler la conformité des contenus diffusés avec les dispositions réglementaires en vigueur ;
- assurer le suivi des émissions de débat ;
- produire les rapports quotidiens de supervision et rendre compte du déroulement de la campagne.

PRINCIPAUX CONSTATS

a) Une faible participation des candidats durant la première phase de la campagne

La campagne médiatique dans la circonscription électorale de Manéah a été caractérisée par une très faible mobilisation des candidats, particulièrement au cours de sa première phase.

En effet, durant les onze (11) premiers jours de campagne, soit du **02 au 12 mai 2026**, aucune liste ne s'est présentée aux séances d'enregistrement, à l'exception de la **CCDM**, qui a effectué sa première intervention le **12 mai 2026**.

Les listes **MANÉAH FÉ NARA** et **GMD** n'ont participé à aucune activité de campagne médiatique pendant toute la période considérée.

b) Une participation exclusivement assurée par la CCDM

À compter du 12 mai 2026, la **CCDM** est demeurée la seule formation politique à animer régulièrement son temps d'antenne du "Journal de campagne" à travers des déclarations enregistrées, des programmes prêts à diffuser (PAD) conformes à la réglementation ainsi que des demandes de rediffusion.

Au terme des vingt-six (26) journées de campagne, cette formation est restée l'unique liste ayant effectivement participé à la campagne médiatique organisée sur les antennes de **Radio SABARI FM**.

Aucune intervention n'a été enregistrée au nom des listes **MANÉAH FÉ NARA** et **GMD**.

c) Une application rigoureuse des dispositions réglementaires de la HAC

La mission a été marquée par plusieurs situations ayant nécessité l'application stricte des décisions et directives de la Haute Autorité de la Communication.

À ce titre :

- **Le 15 mai 2026**, un programme prêt à diffuser (PAD) transmis via l'application WhatsApp par un candidat n'a pas été diffusé, conformément aux instructions du Président de la HAC et aux décisions du Collège des Commissaires interdisant ce mode de transmission.
- **Le 21 mai 2026**, un PAD déposé par la **CCDM** a également été rejeté au motif que le message était présenté par le directeur de campagne et non par le candidat ou son suppléant, en violation des dispositions réglementaires applicables.

Dans chacun de ces cas, les responsables concernés ont été officiellement informés des motifs ayant justifié la non-diffusion des contenus.

d) la non réalisation des émissions de débat

Les émissions de débat prévues dans le dispositif de campagne n'ont pu se dérouler dans les conditions souhaitées.

La majorité de ces émissions a dû être annulée en raison :

- de l'absence des candidats invités ;
- de l'absence de contradicteurs permettant la tenue d'un débat pluraliste.

Cette situation n'a pas permis aux électeurs de bénéficier d'échanges contradictoires sur les projets et programmes des différentes listes candidates.

Appréciation générale

Dans l'ensemble, la mission s'est déroulée dans un climat serein, marqué par le respect des dispositions réglementaires édictées par la Haute Autorité de la Communication.

Tout au long de la campagne, **Radio SABARI FM** a fait preuve d'une entière disponibilité, d'un professionnalisme constant et d'une collaboration exemplaire, facilitant ainsi l'accomplissement de la mission de supervision.

Les principales difficultés observées ont été les suivantes :

- la faible mobilisation des candidats ;
- les absences répétées aux séances d'enregistrement ;
- le non-respect ponctuel des procédures de dépôt des contenus de campagne ;
- l'annulation de plusieurs émissions de débat en raison de l'absence des participants.

Malgré ces contraintes, les principes d'équité, d'impartialité, d'égalité de traitement et de neutralité consacrés par la réglementation de la HAC ont été pleinement respectés durant toute la période de supervision.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, il est recommandé :

- de renforcer les actions d'information et de sensibilisation des candidats et de leurs équipes avant le lancement de la campagne, afin de mieux les informer sur les procédures et modalités de participation aux émissions de campagne ;
- d'encourager une participation plus active des candidats aux débats radiophoniques afin de favoriser un véritable débat démocratique et de

permettre aux électeurs de mieux apprécier les programmes des différentes listes ;

- d'étendre le dispositif de diffusion des journaux de campagne et des débats aux chaînes de télévision afin d'assurer une plus grande visibilité des candidats et une meilleure couverture médiatique de la campagne ;
- de poursuivre le renforcement de la collaboration entre la Haute Autorité de la Communication, les organes de presse et les acteurs politiques en vue d'améliorer l'organisation des prochaines campagnes électorales.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE GBESSIA



Dans le cadre de la supervision de la campagne médiatique relative aux élections législatives du 31 mai 2026, une mission a été effectuée au sein de la radio **Familia FM 105.3**, située à Bantounka 1, pour le compte de la circonscription électorale de **Gbessia**, dans la zone spéciale de Conakry.

Cette mission, d'une durée de **vingt-huit (28) jours**, avait pour objectif principal de veiller au respect des dispositions réglementaires relatives à la communication politique en période électorale, notamment les principes d'équité, d'impartialité, de neutralité et de responsabilité dans le traitement médiatique des activités des candidats et des formations politiques.

Dans la circonscription électorale de Gbessia, trois formations politiques étaient en compétition, à savoir :

1. **JUPA ;**
2. **AGN ;**
3. **GMD.**

Conformément aux orientations définies par la Haute Autorité de la Communication (HAC), les activités de supervision ont consisté principalement au suivi des productions médiatiques liées à la campagne électorale.

À cet effet, chaque message de campagne enregistré ou déposé auprès de la radio a fait l'objet d'une écoute préalable et d'un contrôle minutieux afin de s'assurer de sa conformité avec les exigences réglementaires en vigueur.

Une attention particulière a été accordée à l'absence de propos incitant à la haine, à la violence, à la discrimination ou portant atteinte à l'honneur et à la dignité des personnes.

Après validation, les éléments conformes ont été autorisés à la diffusion dans le cadre du **Journal de campagne**, programmé quotidiennement à **20 heures**.

Au cours de cette mission, plusieurs **Prêts à Diffuser (PAD)** ont été examinés et validés, certains ayant nécessité des corrections avant leur programmation. Par ailleurs, la supervision de **deux débats radiophoniques** a également été assurée, conformément aux principes d'équité d'accès et de traitement équilibré des candidats.

Principaux constats

La mission a permis de constater une participation globalement satisfaisante des acteurs politiques concernés. Dans l'ensemble, les candidats rencontrés ont fait preuve de responsabilité, de maturité politique et d'un engagement conforme aux valeurs républicaines.

Sur le plan institutionnel et professionnel, cette mission a également permis d'apprécier les conditions de travail offertes par la radio **Familia FM 105.3**. L'accueil réservé par les responsables et le personnel de cette entreprise de presse, ainsi que l'esprit de collaboration observé entre les différentes équipes, ont constitué des facteurs favorables au bon déroulement des activités.

Le professionnalisme démontré par la direction générale, les journalistes, les animateurs et les techniciens a contribué efficacement à la réussite de la couverture médiatique de la campagne électorale.

Ces observations traduisent le bon déroulement global du dispositif médiatique mis en place dans le cadre des élections législatives et communales du 31 mai 2026.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE KASSA



Les émissions de campagne se sont déroulées régulièrement, conformément au calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Dans le cadre du scrutin uninominal, l'unique candidate du mouvement politique GMD a bénéficié des espaces de diffusion prévus à cet effet. Les contenus diffusés ont principalement porté sur ses activités de proximité, ses messages de mobilisation des électeurs, ses actions sociales ainsi que ses interventions à l'occasion de certaines célébrations.

Les thématiques abordées ont essentiellement concerné :

- la présentation du projet de société ;
- les meetings et activités de terrain ;
- les actions de sensibilisation des militants et des populations ;
- les appels à la mobilisation électorale sur l'ensemble des Îles de Loos ;
- les messages en faveur de la cohésion sociale et de la participation citoyenne aux scrutins.

Organisation de l'émission « Face à Face »

Compte tenu du fait qu'il n'y avait qu'une seule candidate dans la circonscription électorale de Kassa à l'élection législative uninominale, c'est une interview de trente (30) minutes qui lui a été accordée. Ses communications ont fait l'objet de

plusieurs rediffusions afin de permettre au plus grand nombre d'électeurs de s'informer.

OBSERVATIONS

Au cours de la période de supervision, les observations suivantes ont été faites:

- la Radio Communautaire de Kassa a assuré la diffusion régulière du « Journal de campagne » dans la circonscription électorale de Kassa ;
- un traitement globalement équilibré a été observé dans la programmation des contenus diffusés ;
- les messages diffusés sont demeurés essentiellement axés sur les programmes de société, la sensibilisation et la mobilisation des électeurs au niveau des Îles de Loos ;
- les rediffusions programmées ont contribué à améliorer l'accès des populations aux contenus de campagne.

Difficulté constatée

Une difficulté technique a été enregistrée le 25 mai 2026. L'émission de débat prévu à cette date n'a pas pu être enregistré en raison d'une panne des batteries alimentant les panneaux solaires de la radio.

Appréciation générale

De manière générale, la campagne médiatique s'est déroulée dans de bonnes conditions. La Radio Communautaire de Kassa a respecté les principes d'équité, de pluralisme et d'égalité d'accès aux médias, conformément aux orientations de la Haute Autorité de la Communication. À ce titre, il convient de saluer l'engagement de la direction ainsi que l'ensemble du personnel de cette structure pour leur disponibilité et leur collaboration durant toute la période de supervision.

L'unique candidate du mouvement politique GMD a axé ses interventions sur les questions liées au développement local, à la mobilisation citoyenne, à la cohésion sociale et au bon déroulement du processus électoral.

Aucun incident majeur susceptible d'affecter le bon déroulement des émissions de campagne n'a été constaté au cours de la période couverte par le présent rapport.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette mission de supervision, les recommandations suivantes sont formulées :

Au ministère de tutelle :

- Renforcer la maintenance préventive des équipements techniques afin d'éviter les interruptions dans la programmation et la diffusion ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des journalistes et techniciens de ce média public ;
- faire un plaidoyer en faveur de la réhabilitation et de l'équipement de la Radio Communautaire de Kassa, dont les infrastructures nécessitent une attention particulière ;

A la HAC :

- Maintenir la vigilance dans le respect des règles relatives à la communication électorale ainsi qu'aux principes de déontologie journalistique ;
- Rehausser la prise en charge, des frais d'hébergement du superviseur durant les missions de terrain à Kassa car les conditions météorologiques peuvent perturber les traversées vers les Îles de Loos.

CONCLUSION

La mission de supervision de la campagne médiatique dans la circonscription électorale de Kassa fait ressortir un déroulement globalement satisfaisant.

Malgré une contrainte technique, l'ensemble des émissions prévues a été assuré dans le respect des textes et des principes régissant la campagne médiatique.

L'accès aux antennes a été garanti dans des conditions conformes aux exigences d'équité et de transparence, contribuant ainsi à une meilleure information des électeurs et au bon déroulement du processus électoral.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE SONFONIA

La mission de supervision de la campagne médiatique s'est déroulée du 2 au 28 mai 2026. Chaque jour, un dispositif de permanence a été assuré au siège de la radio AFRIK INFO Médias, sise à Lambagny, au compte de la circonscription électorale de Sonfonia. Les espaces d'expression étaient réservés aux candidats ou représentants des partis politiques en compétition : le FRONDEG, le GMD et l'AGN. Toutefois, malgré les dispositions organisationnelles mises en place, la majorité des journées de campagne a été marquée par l'absence des candidats ou de leurs représentants.

Une seule intervention a finalement été enregistrée durant toute la période de campagne électorale, à savoir celle du candidat de l'AGN.

Principal constat

Le principal constat issu de cette mission demeure la très faible participation des candidats au "journal de campagne". En revanche, AFRIK INFO Médias a scrupuleusement gardé son dispositif jusqu'à la fin de la période de la campagne électorale.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette mission, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Renforcer la sensibilisation des partis politiques et des candidats sur l'importance du "journal de campagne" et sur la nécessité d'utiliser les espaces médiatiques mis à leur disposition ;
- Améliorer la coordination entre les autorités électorales, les médias et les états-majors des partis politiques afin de faciliter la participation effective des candidats ;
- Maintenir le dispositif de suivi quotidien mis en place, qui contribue à la transparence, à l'équité et à la crédibilité du processus électoral.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, la mission de supervision des émissions de de campagne électorale s'est déroulée dans de bonnes conditions organisationnelles et techniques.

AFRIK INFO Médias a assuré avec professionnalisme sa mission de service public en garantissant un traitement équitable des candidats ainsi que le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

RAPPORT DE SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DANS LA COMMUNE DE KAGBELEN



Dans le cadre de la couverture médiatique des élections législatives, l'émission « **Journal de campagne** » a permis aux partis politiques en compétition dans la commune urbaine de Kagbelen de disposer d'un espace d'expression conformément aux décisions de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Deux formations politiques étaient en lice, à savoir :

1. **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;**
2. **Front pour le Renouveau et la Défense des Intérêts de la Guinée (FRONDEG).**

Au premier jour de la programmation, aucun des deux partis politiques ne s'est présenté. Le deuxième jour, seul le candidat du parti **GMD** a répondu présent afin de présenter son message de campagne. **M. Ibrahima Camara**, candidat uninominal de la Génération pour la Modernité et le Développement dans la circonscription de Kagbelen, a axé son intervention sur les questions liées à l'éducation ainsi que sur la mobilisation des électeurs à voter pour lui

Conformément à l'ordre de passage établi, le parti **FRONDEG** ne s'est jamais présenté et n'a diffusé aucun message de campagne durant toute la période électorale dans cette circonscription.

Le candidat du **GMD** a poursuivi sa campagne médiatique à Gnouma FM. Ses activités de terrain ont fait l'objet d'une couverture médiatique par les journalistes de la radio.

Lors de l'émission "Face à Face", seul le candidat du GMD était présent. Durant toute la période de campagne, aucun **PAD (Prêt À Diffuser)** ni message électoral émanant du parti FRONDEG n'a été enregistré.

Observations générales

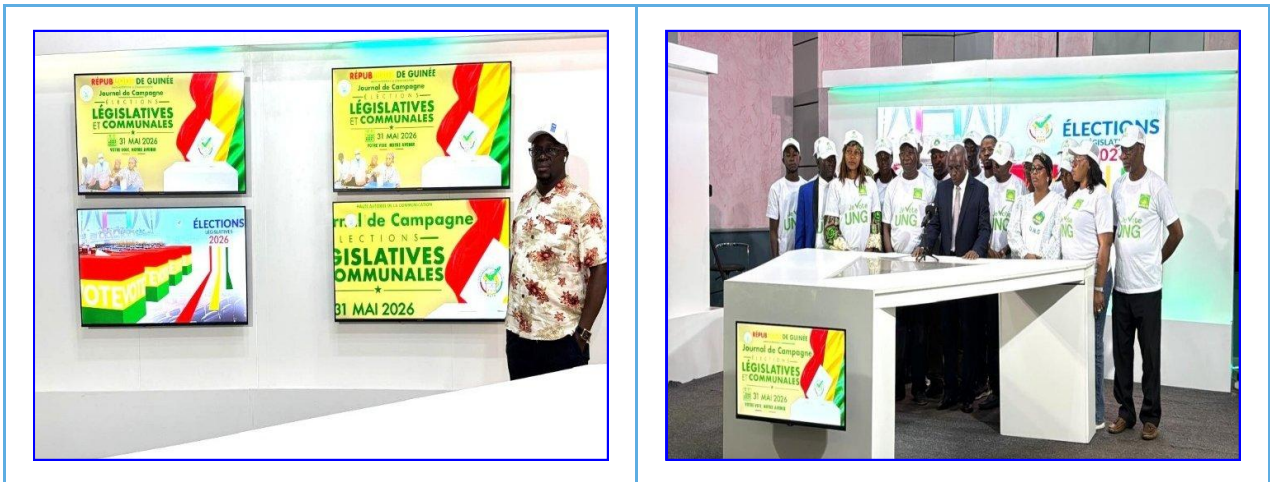
La campagne médiatique s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans incident majeur. La direction de la radio **Gnouma FM 94.3** a fait preuve de disponibilité et de neutralité dans l'accompagnement des candidats conformément aux orientations de la HAC.

Aucun incident n'a été enregistré durant toute la période de campagne dans la circonscription électorale de Kagbelen.

Principale difficulté constatée

La principale difficulté relevée au cours de cette mission demeure la coupure intempestive d'électricité dans la zone. Celle-ci a parfois perturbé les conditions techniques de production et de diffusion des éléments de campagne.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE DU SCRUTIN LEGISLATIF DE LISTES NATIONALES A LA RTG



Conformément au décret présidentiel portant organisation des élections législatives et communales du 31 mai 2026, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a assuré l'organisation, la régulation et la supervision de la campagne médiatique consacrée à ces scrutins.

Compte tenu de la complexité et de l'importance desdites élections, la HAC a mis en place une programmation adaptée et équilibrée de la campagne médiatique dans les médias publics et privés, en vue de garantir un accès équitable des partis politiques et mouvements engagés aux différents supports de communication.

À la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG), l'accès à la campagne médiatique a été accordé aux partis politiques ayant présenté des listes nationales ainsi qu'aux mouvements politiques ayant investi des candidats dans au moins 50 % des circonscriptions électorales.

Ainsi, du 02 au 28 mai 2026, vingt-neuf (29) partis et mouvements politiques ont bénéficié d'espaces d'expression sur les antennes de la Télévision nationale, en synchronisation avec le réseau des radios rurales de Guinée, afin de présenter leurs programmes et de mobiliser les électeurs.

Deux principaux espaces d'expression leur ont été réservés : « **Le Journal de campagne** » et l'émission de débat « **Face à Face** ».

Du « Journal de campagne »

Dans le cadre du « Journal de campagne », les vingt-neuf (29) partis et mouvements politiques ont été répartis en deux groupes : le premier comprenant quinze (15) formations politiques et le second quatorze (14).

La première édition de cette émission a été diffusée le 02 mai 2026 et la dernière le 28 mai 2026.

Selon le calendrier établi par la HAC, chaque parti ou mouvement politique disposait, tous les deux jours, d'un temps d'antenne de cinq (5) minutes sur la Télévision nationale pour présenter ses messages de campagne et convaincre les électeurs.

Chaque groupe a bénéficié de quatorze (14) passages à l'antenne, soit un volume global estimé à soixante-dix (70) minutes de temps d'expression par formation politique. Toutefois, pour diverses raisons, certains partis et mouvements politiques n'ont pas utilisé la totalité du temps d'antenne qui leur était attribué.

Les formations politiques ont utilisé ces espaces d'expression dans les langues de leur choix, à travers différents formats : déclarations de responsables politiques, extraits de meetings, messages de campagne, témoignages de militants, reportages illustrés et autres supports audiovisuels.

Les interventions ont impliqué les têtes de listes, les membres des directions de campagne ainsi que des militants, dans le cadre de la campagne relative aux élections législatives à la représentation proportionnelle.

Bilan

La Commission de visionnage de la HAC a procédé à un examen minutieux de l'ensemble des contenus audiovisuels proposés par les partis et mouvements politiques, afin de veiller au respect des dispositions réglementaires et à la préservation d'un climat électoral apaisé.

À ce titre, plusieurs mesures ont été prises, notamment :

- la demande de correction de certains formats audiovisuels non conformes aux exigences techniques et réglementaires ;
- la demande de retrait de l'utilisation du logo du GMD par les partis et mouvements politiques n'appartenant pas à cette coalition ;
- la suppression de propos à caractère diffamatoire, ainsi que de contenus susceptibles d'exacerber les tensions ethniques ou régionalistes ;
- la suppression de l'utilisation des symboles de l'État ;
- le retrait des images de ministres, hauts cadres de l'État, chefs d'État ou de gouvernement étrangers n'ayant aucun lien direct avec la campagne électorale nationale ;
- la suppression des images impliquant des enfants mineurs ainsi que des lieux de culte ;

- la réduction des éléments audiovisuels dépassant la durée réglementaire de cinq (5) minutes ;
- le retrait des séquences assimilables à une propagande déguisée en faveur des élections communales.

De l'émission de débat « Face à Face »

L'ensemble des vingt-neuf (29) partis et mouvements politiques retenus pour la campagne médiatique à la Télévision nationale (RTG) ont participé à l'émission de débat « **Face à Face** », consacrée à la présentation de leurs programmes et à l'échange autour des principales préoccupations nationales.

Afin de répondre aux exigences techniques et professionnelles liées à la production télévisuelle, les formations politiques participantes ont été réparties en sept (7) groupes, donnant lieu à sept (7) plateaux de débat.

Chaque parti et mouvement politique a désigné son représentant pour défendre ses positions et présenter son programme au cours des différentes émissions.

L'animation des débats a été assurée par des professionnels issus des médias publics et privés, notamment :

- Abdallah Camara (CAVI Médias) ;
- Aboubacar Junior Camara (RTG) ;
- Mamadou Alpha Baldé (RTG).

Points forts

Plusieurs acquis majeurs peuvent être relevés au terme de cette expérience :

- le déploiement d'équipes multimédias auprès des états-majors de campagne durant la période électorale a largement facilité la couverture des activités des candidats et la valorisation de leurs interventions ;
- le partenariat stratégique établi entre la HAC et le ministère de l'Information et de la Communication, notamment à travers la collaboration avec la RTG, a permis une meilleure coordination de la couverture médiatique ;
- la mise à disposition d'un plateau télévisé unique pour l'ensemble des candidats et formations politiques a contribué à garantir un traitement équitable et une meilleure visibilité des acteurs engagés dans le processus électoral ;
- la mobilisation et la disponibilité des cadres, journalistes et techniciens de la RTG jusqu'à la fin du processus.

RAPPORT DU SERVICE DE PRODUCTION DE LA RTG

Le présent rapport dresse le bilan technique du volet **Production/Réalisation** de ce dispositif de couverture, en mettant en évidence les moyens déployés, les principales réalisations, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations formulées pour les prochaines échéances électorales.



Dispositif et expérience de production

Dans le cadre de la couverture médiatique des élections, un dispositif technique et humain spécifique a été mis en place afin de répondre aux exigences de qualité et d'équité.

- Un dispositif spécial a été déployé, comprenant notamment l'installation de **deux plateaux de télévision répondant aux normes HD**.
- Deux émissions majeures ont été produites : « **Journal de Campagne** » et l'émission de débat « **Face à Face** ».
- En raison du nombre exceptionnellement élevé de candidats, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a autorisé, pour certaines formations politiques, le recours au principe d'autoproduction, les PAD.

- Les contenus autoproduits devaient impérativement être fournis au format **HD 1080p**, afin de garantir une uniformité technique et une qualité optimale de diffusion.
- Des équipes composées de reporters et de Journalistes Reporters d'Images (JRI) ont été déployées dans les **huit régions administratives du pays**.
- Ces équipes avaient pour mission d'assurer la couverture du déroulement des opérations électorales, des activités de campagne ainsi que de la proclamation des résultats.
- L'ordre de passage des candidats a été rigoureusement respecté conformément au chronogramme validé par la HAC.

CONSTATS

A. Points positifs

- Le principe d'équité, de neutralité et de traitement équilibré des candidats a été globalement respecté par la RTG.
- La diffusion en haute définition (HD) a contribué à renforcer la qualité de l'image du service public audiovisuel et à limiter les contestations liées au traitement technique des contenus.
- Les émissions de débat ont favorisé l'expression plurielle des acteurs politiques et contribué à l'apaisement du climat électoral.

B. Difficultés

- L'insuffisance de moyens roulants a limité la capacité de déploiement rapide des équipes techniques à l'intérieur du pays.
- La faiblesse et l'instabilité de la connexion internet ont constitué un obstacle majeur pour le transfert des fichiers audiovisuels et leur intégration dans les chaînes de production.
- Des retards récurrents ont été constatés dans la transmission des éléments de campagne par certaines formations politiques.
- Une disparité dans la qualité technique des contenus autoproduits déposés par certains partis politiques a été observée.

RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du dispositif lors des prochaines échéances électorales, il est recommandé de :

- Renforcer les capacités logistiques de la RTG à travers l'acquisition de kits complets de reportage et de véhicules tout-terrain adaptés aux missions;

- Mettre en place une deuxième régie de diffusion HD afin de mieux gérer la charge de travail pendant les périodes électorales;
- Organiser, au moins deux mois avant le scrutin, des sessions de formation à l'intention des partis politiques sur les normes techniques et les exigences de production définies par la HAC;
- Créer une plateforme numérique sécurisée HAC-RTG dédiée au dépôt, au contrôle et à la validation en ligne des contenus électoraux;
- Élaborer un protocole de sécurisation des équipes de terrain en collaboration avec les forces de défense et de sécurité;
- Garantir une capacité internet dédiée et stable afin d'assurer le transfert rapide des contenus audiovisuels dans les délais requis.

CONCLUSION

La RTG a globalement accompli sa mission de service public avec professionnalisme, malgré un contexte opérationnel particulièrement exigeant.

La mobilisation des équipes techniques et éditoriales a permis d'assurer la continuité de la couverture médiatique et le respect des délais de diffusion.

Toutefois, l'expérience de la couverture électorale de 2026 a mis en évidence certaines limites d'ordre logistique, technique et organisationnel.

Une anticipation, un renforcement des moyens matériels et une modernisation des outils de production apparaissent indispensables pour garantir une couverture encore plus performante lors des prochaines échéances électorales.

RAPPORT D'ACTIVITES QUOTIDIEN NATIONAL HOROYA



Dans le cadre des élections législatives et communales du 31 mai 2026, le quotidien national HOROYA a assuré la couverture médiatique du processus électoral sur l'ensemble du territoire.

Conformément aux instructions de la Haute Autorité de la Communication (HAC) et à sa mission de service public, la rédaction de Horoya avait ouvert ses canaux pour la réception des déclarations de candidature et des communications des partis politiques.

De la réception des déclarations de candidature

Aucun candidat indépendant, parti politique ou coalition n'a saisi HOROYA pour le dépôt officiel d'une déclaration de candidature, ni pour la transmission de communiqués liés à sa campagne dans le cadre de ces élections législatives et communales 2026.

Du déploiement des reporters le jour du scrutin

Malgré l'absence de dépôts de candidatures, le journal HOROYA a maintenu son dispositif de couverture médiatique de ces élections.

- **Mobilisation** : Des reporters et correspondants ont été déployés dès l'ouverture des bureaux de vote dans les quartiers et communes.
- **Zones couvertes** : Conakry et quelques villes de l'intérieur du pays .

-Objectif éditorial : Rendre compte du déroulement du scrutin, recueillir les témoignages d'électeurs et d'agents électoraux, et assurer une information factuelle et équilibrée.

Les équipes ont travaillé en liaison avec la rédaction à la base pour la remontée d'informations en temps réel. Le même travail a été effectué pour la publication des résultats jusqu'à la validation de ceux-ci par la Cour Suprême.

-Références des publications

Horoya N° 8361 du 1^{er} juin 2026

Horoya N° 8363 du 08juin 2026

Observations générales

- Absence totale de contact direct entre les états-majors politiques/candidats et la rédaction de HOROYA en amont du scrutin.
- Présence effective des équipes de terrain le jour J pour couvrir l'événement.
- Le traitement éditorial s'est donc basé exclusivement sur l'observation du terrain et les sources institutionnelles officielles (MATD, DGE) le 31 mai.
- Horoya n'a bénéficié d'aucun appui de la DGE pour la campagne contrairement aux autres médias.

CONCLUSION

Le journal HOROYA a assuré sa mission de service public en couvrant le scrutin du 31 mai 2026 malgré l'absence de communication directe avec les acteurs politiques.

RECOMMANDATION :

Pour les prochaines échéances, le Quotidien national HOROYA suggère :

- de sensibiliser les partis et candidats à mieux utiliser les colonnes du journal HOROYA, premier quotidien national du pays.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

Dans le cadre de la couverture médiatique de la campagne des élections législatives et communales, l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) a mobilisé ses journalistes du Desk central, ainsi que ses correspondants préfectoraux et régionaux, pour assurer la couverture médiatique de la période allant de la campagne électorale au jour des scrutins.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Conformément à sa mission, l'Agence Guinéenne de Presse a couvert l'ensemble des étapes citées ci-dessus. Pour un aperçu global des publications relatives à cette couverture, nous vous invitons à consulter le site www.agpguinee.com, puis à saisir le mot-clé « élection communale et législative » dans la barre de recherche.

Résultats obtenus

La couverture médiatique avant, pendant et après les élections a été un véritable succès, avec une large diffusion sur l'ensemble de nos canaux. À ce titre, plus d'une centaine de dépêches ont été traitées et diffusées, ainsi qu'une vingtaine de reportages vidéo.

Difficultés :

- Insuffisances de matériels de collecte pour couvrir l'ensemble des partis politiques ;
- Insuffisance de budget pour faciliter la mobilité des correspondants sur l'ensemble du territoire national.

RECOMMANDATIONS

Pour les prochaines échéances électorales, l'AGP recommande :

Au ministère de tutelle :

- Faire un appui technique en matériel de collecte et de traitement de l'information ainsi qu'un budget conséquent pour l'ensemble des correspondants et les journalistes du Desk central de l'AGP, compte tenu de sa représentativité nationale et de sa mission régalienne d'information du public.



TITRE III- ELECTIONS COMMUNALES DU 31 MAI 2026

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE N'ZEREKORE



Le présent rapport retrace le déroulement de la campagne médiatique des élections communales dans la Région Administrative de N'Zérékoré. Il présente, pour chacune des six circonscriptions électorales concernées, les principales activités réalisées, notamment l'organisation des tirages au sort, les séances d'enregistrement, la diffusion des messages de campagne, l'organisation des émissions de débat ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités.

Il met également en exergue les principaux constats relevés, les recommandations formulées par les superviseurs préfectoraux ainsi que les enseignements tirés de cette mission de suivi.

Au-delà du contrôle du respect des dispositions réglementaires en vigueur, cette mission de supervision a contribué au renforcement de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité du processus électoral. Elle a permis de garantir un accès équitable aux médias publics à l'ensemble des listes de candidats et de promouvoir une information pluraliste, équilibrée et accessible aux électeurs de la Région Administrative de N'Zérékoré.

Circonscription Electorale de N'Zérékoré

Six (6) formations politiques et listes de candidats ont participé à cette campagne médiatique :

- le **Bloc Libéral (BL)** ;
- le **Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)** ;
- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**;
- l'**Union pour le Développement de N'Zérékoré (UDZ)** ;
- **Rassemblement des Guinéens pour l'Alternance (RGA)** ;
- **Rassemblement Pour la Renaissance et le Développement (RRD)**.

Circonscription Electorale de Yomou

Conformément aux décisions de la Haute Autorité de la Communication, le tirage au sort destiné à déterminer l'ordre de passage des candidats à l'antenne a été organisé le **11 Mai 2026** dans les locaux de la **Radio Rurale de Yomou**. Cette activité a réuni les représentants de la **Réunification pour le Développement de Yomou (RDY)** et du **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, en présence du superviseur préfectoral ainsi que du personnel de la Radio Rurale de Yomou.

Circonscription Electorale de Beyla

Les formations politiques ayant pris part à cette campagne médiatique sont :

- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**;
- le **Mouvement Mô-Beyla-Ko-Léma (MBKL)** ;
- le **Rassemblement des Guinéens pour l'Alternance (RGA)**.

Du « journal de campagne »

Circonscription Electorale de Lola

Dans le cadre de la campagne médiatique des **élections communales**, la **Radio Rurale de Lola** a été mise à contribution pour assurer la diffusion des messages des différentes listes de candidats en lice dans la circonscription électorale. Cette initiative avait pour objectif de garantir à chaque formation politique un accès équitable aux médias publics, conformément aux principes d'impartialité, de

transparence, de neutralité et d'égalité de traitement définis par la Haute Autorité de la Communication (HAC). Deux formations politiques ont participé à cette campagne médiatique : le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** et le **Mouvement Loramè**.

Circonscription Electorale de Guéckédou

Dans le cadre de la campagne médiatique des **élections communales**, la **Radio Rurale de Guéckédou** a assuré la diffusion des messages des différentes listes de candidats engagées dans la compétition électorale. L'opération était placée sous la coordination du superviseur préfectoral, **M. Antoine GNABALAMOU**.

Les formations politiques ayant participé à cette campagne médiatique sont :

- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** ;
- le **Front pour l'Alliance Nationale (FAN)** ;
- l'**Union Démocratique de Guinée (UDG)** ;
- le **Bloc Libéral (BL)**.

Circonscription Electorale de Macenta

Deux (2) formations politiques ont participé à cette campagne médiatique :

- le **Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**;

CONSTATS

Au terme de la mission de suivi et de supervision de la campagne médiatique des élections communales dans la Région Administrative de N'Zérékoré, les constats suivants sont relevés :

- Les opérations de tirage au sort, d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne se sont globalement déroulées dans le respect des directives établies par la Haute Autorité de la Communication (HAC).
- Les radios rurales des six (6) circonscriptions électorales ont assuré la diffusion régulière des messages de campagne conformément au calendrier.

- Les superviseurs préfectoraux ont exécuté leurs missions avec professionnalisme, en veillant au respect des principes d'équité, de neutralité et d'égalité de traitement entre les différentes listes en compétition.
- La collaboration entre les superviseurs préfectoraux, les responsables des radios rurales et les professionnels des médias a largement contribué au bon déroulement des activités de la campagne médiatique.
- Plusieurs formations politiques ont pris part activement aux différentes émissions et activités programmées, favorisant ainsi une meilleure information des électeurs sur leurs projets et programmes.
- Toutefois, dans certaines circonscriptions électorales, les émissions de débat « **Face à face** » n'ont pu être organisées en raison de la non-participation ou de l'absence de confirmation de certains représentants de formations politiques, malgré les multiples démarches entreprises par les superviseurs préfectoraux.
- Quelques difficultés d'ordre organisationnel et logistique ont également été constatées, sans pour autant affecter de manière significative le déroulement général de la campagne médiatique.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats, il est recommandé de :

- Renforcer la sensibilisation des partis politiques, mouvements politiques et listes de candidature sur l'importance de leur participation effective à l'ensemble des activités de la campagne médiatique, notamment aux émissions de débat ;
- Impliquer davantage les responsables des formations politiques en amont du processus afin de garantir une meilleure coordination et une participation régulière aux activités programmées ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des superviseurs préfectoraux et des équipes des radios rurales sur les procédures d'organisation, de gestion et d'évaluation des campagnes médiatiques ;
- Améliorer les moyens logistiques et techniques des radios rurales afin de garantir une meilleure qualité de production et de diffusion des émissions ;

- Consolider les mécanismes de coordination entre la Haute Autorité de la Communication, les superviseurs régionaux, les superviseurs préfectoraux et les médias publics ;
- Maintenir un suivi rigoureux du respect des principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'égalité d'accès aux médias publics lors des prochaines échéances électorales ;
- Encourager les formations politiques à respecter les calendriers établis et à répondre aux invitations relatives aux émissions de campagne initiées par la Haute Autorité de la Communication.

CONCLUSION

La campagne médiatique des élections communales dans la Région Administrative de N'Zérékoré s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes.

Les activités prévues ont été réalisées dans les six (6) circonscriptions électorales avec l'appui des radios rurales, sous la supervision des équipes préfectorale et régionale, conformément aux directives de la Haute Autorité de la Communication.

Bien que certaines difficultés aient été enregistrées, notamment la faible participation ou l'absence de certaines formations politiques aux émissions **«Face à face »**, celles-ci n'ont pas compromis le bon déroulement général de la campagne médiatique.

Au regard des résultats obtenus, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des acteurs politiques afin de renforcer leur implication dans les activités médiatiques et de consolider les acquis enregistrés. La poursuite de l'accompagnement des radios rurales, ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination et de supervision, contribueront à améliorer davantage l'organisation des futures campagnes médiatiques et à renforcer la crédibilité du processus électoral dans la Région Administrative de N'Zérékoré.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE KANKAN



Circonscription électorale de Siguiri

- **Listes retenues (4)** : Siguiri Kan Horoya, UPS, ARP, et GMD.
- **Chronogramme** : Le tirage au sort s'est tenu le 12 mai 2026 au siège de la Radio Rurale.
- **Déroulement** : Contrairement aux législatives, la campagne pour les élections communales a connu une forte assiduité. Les têtes de listes se sont régulièrement présentées aux enregistrements dans les stations de radios rurales. Le climat est resté totalement apaisé et les candidats ont bénéficié de rediffusions à leur demande.

Circonscription électorale de Kérouané

- **Candidats en lice (4)** : Lanfia Touré (GMD), Ibrahima Kalil Camara (KUP), Sékou Touré (EOAK), Abdoulaye Kourouma (RGP).
- **Chronogramme** : Le tirage au sort a eu lieu le lundi 11 mai 2026 à 12h sous la supervision du superviseur de la HAC et des responsables de la radio rurale.
- **Déroulement du débat** : Un grand débat contradictoire a été organisé. Seuls Lanfia Touré (GMD) et Abdoulaye Kourouma (RGP) ont répondu présents pour décliner leur programme. Les deux autres candidats (EOAK et KUP) se sont absentés pour des raisons diverses.

Circonscription électorale de Kouroussa

- **Listes retenues (4) :** ARK (Ansoumane Dioumessy), AJLDDK (Senkoun Mara), APK (Amadou Conde), GMD (Abdoulaye Bayo).
- **Chronogramme :** Tirage au sort effectué le 11 mai 2026.
- **Suivi des passages à la radio rurale :**
 - *ARK* : 8 passages réels, 6 absences, 3 rediffusions.
 - *AJLDDK* : 8 passages réels, 6 absences, 3 rediffusions.
 - *APK* : 10 passages réels, 4 absences, 3 rediffusions.
 - *GMD* : 9 passages réels, 7 absences.

Circonscription électorale de Kankan

Les partis en lice étaient PADES, GMD, APR, UNPG

Circonscription électorale de Mandiana

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections communales, la préfecture de Mandiana comptait treize (13) communes. Dans chacune de ces communes, deux listes étaient en compétition, à l'exception des communes de Faralako et de Kodiaran qui comptaient chacune trois (3) listes de candidats.

Il convient de noter qu'aucun candidat n'a enregistré son message de campagne.

Durant toute la période de campagnes électorales, aucun incident majeur n'a été enregistré. L'ensemble des candidats a bénéficié d'un traitement équitable et conforme aux principes d'égalité de traitement.

Constats généraux, rôle des médias privés et recommandations

Apport des médias privés et des plateformes numériques

À Siguiri, où opèrent sept (7) radios privées ainsi que plusieurs stations relais implantées notamment à Kourémalé, Doko, Kintinia et Siguirini, comme à Kouroussa avec les médias Djoliba FM, Baben TV, Hamana TV et Jummak TV, les médias de proximité ont, dans l'ensemble, respecté les directives et recommandations de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Il convient toutefois de signaler le retrait volontaire de la radio Djoliba FM de Kouroussa du dispositif de la couverture électorale.

Incidents signalés

Le monitoring a permis de relever certaines insuffisances persistantes dans la modération des espaces interactifs et des sections de commentaires sur les

réseaux sociaux des candidats aux élections communales, notamment la publication de propos excessifs, de rumeurs locales et de contenus non vérifiés.

Les incidents relevés ou les points nécessitant une vigilance particulière dans le cadre du monitoring électoral peuvent être regroupés comme suit :

- propos injurieux, diffamatoires ou portant atteinte à la dignité des personnes ou des groupes ;
- appels directs ou indirects à la violence, à la confrontation ou au désordre public ;
- discours de haine à caractère communautaire, régional, politique, religieux ou ethnique ;
- diffusion de fausses informations ou de rumeurs non vérifiées ;
- propagande déguisée dans des émissions présentées comme informatives ;
- absence d'identification claire de certains contenus sponsorisés ou messages de soutien ;
- non-respect des principes d'équilibre et d'équité dans la couverture médiatique ;
- insuffisance dans la maîtrise des interventions du public lors des émissions interactives ;
- diffusion tardive ou maintien de messages de campagne pendant la période de silence électoral, le cas échéant.

Par ailleurs, l'archivage numérique des éléments de preuve (liens, captures d'écran, heures de diffusion des directs en ligne, etc.) par les moniteurs locaux demeure un aspect à renforcer.

Doléances des candidats

De nombreux candidats aux élections communales ont estimé que le temps d'antenne fixé à trois (3) minutes était insuffisant pour présenter de manière complète et détaillée leur programme de société municipale.

RECOMMANDATIONS

- Augmenter le temps d'antenne accordé aux candidats lors des scrutins de proximité.
- Mettre en place une cellule permanente de veille numérique électorale au sein de la HAC afin d'assurer un meilleur suivi des réseaux sociaux, des influenceurs et des pages numériques locales.

Malgré les difficultés rencontrées, la campagne médiatique des élections communales s'est globalement déroulée dans un climat de compréhension, de collaboration et de respect des règles établies entre les différentes parties prenantes.

Les candidats ainsi que les auditeurs ont salué l'initiative de la Haute Autorité de la Communication (HAC), estimant que le journal de campagne a contribué à une meilleure connaissance des programmes et des propositions des différentes listes en compétition.

Apport des médias privés

Au-delà de la Radio Rurale de Siguiri, les médias privés ont également contribué de manière significative à la réussite de la campagne médiatique du double scrutin du 31 mai 2026.

La commune urbaine de Siguiri compte actuellement sept (7) radios privées, auxquelles s'ajoutent plusieurs stations implantées dans les communes rurales, notamment dans les localités suivantes :

- la sous-préfecture de Kourémalé ;
- la sous-préfecture de Doko (Tomboko) ;
- la sous-préfecture de Kintinia ;
- la sous-préfecture de Siguirini (Léro).

Durant toute la période de campagne électorale, l'ensemble de ces médias a fait preuve de professionnalisme en respectant les consignes et directives édictées par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Dans l'ensemble, la contribution des médias privés a été appréciée par les autorités administratives, les acteurs politiques ainsi que les populations.

Difficultés spécifiques

Les perturbations enregistrées au niveau de l'EDG à Kérouané du 19 au 25 mai, ainsi que l'instabilité du réseau électrique à Siguiri, ont affecté les horaires de diffusion des journaux de campagne. Certaines éditions ont dû être reportées au lendemain matin.

Ressources humaines

La radio rurale de Kérouané ne disposait que de quatre (4) agents relevant de la Fonction publique.

RECOMMANDATION

Mettre en place un mécanisme garantissant une dotation énergétique sécurisée et spécifique au profit des radios rurales de l'intérieur du pays lors des prochaines échéances électorales.

Enseignements tirés

La campagne médiatique des élections communales confirme que la régulation électorale des médias ne peut désormais se limiter aux supports traditionnels. Les plateformes numériques constituent aujourd'hui des espaces majeurs de production, de diffusion et de réception de l'information politique.

Le monitoring électoral doit ainsi intégrer davantage les réseaux sociaux, les web TV, les influenceurs, les contenus sponsorisés ainsi que les technologies d'intelligence artificielle. Il doit également s'appuyer sur des outils plus performants d'archivage, de vérification et d'analyse des données numériques.

L'expérience acquise démontre également que la supervision régionale demeure indispensable pour garantir la qualité du travail des équipes, harmoniser les pratiques, corriger les insuffisances et assurer une remontée fiable des informations.

CONCLUSION

Le suivi médiatique de la campagne des élections communales du 31 mai 2026 a permis de mieux apprécier le rôle essentiel des médias et des plateformes numériques dans l'information des citoyens et l'animation du débat public.

Si plusieurs médias ont contribué à la diffusion de l'information électorale dans un esprit de pluralisme et d'équité, le monitoring a également mis en évidence certains risques persistants liés aux déséquilibres de traitement, aux contenus partisans non identifiés, aux propos excessifs, à la désinformation et à la forte circulation des publications numériques.

La Haute Autorité de la Communication devra poursuivre la modernisation de ses mécanismes de suivi, renforcer les capacités techniques de ses équipes et développer des outils adaptés aux nouveaux défis de la régulation numérique.

La consolidation du monitoring électoral demeure un enjeu majeur pour la protection de la liberté de communication, la promotion du pluralisme, la préservation de la paix sociale et le renforcement de la crédibilité du processus électoral.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE FARANAH



Circonscription électorale de Faranah

La cérémonie de tirage au sort s'est tenue le jeudi 11 mai 2026 à 12 heures, dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Faranah, en présence de :

- la Superviseure et Coordinatrice de la Haute Autorité de la Communication (HAC) dans la Région de Faranah ;
- le Chef des Programmes de la Radio Rurale ;
- le Gestionnaire comptable de la Radio Rurale ;
- les représentants des formations politiques en lice : ARP et GMD.

À l'issue de cette opération, l'ordre de passage des candidats pour les enregistrements prévus du 12 au 28 mai 2026 a été établi et communiqué aux différentes formations politiques concernées.

b) Journal de campagne

Les opérations d'enregistrement et de diffusion des messages de campagne se sont déroulées conformément au calendrier établi. Dans le cadre du journal de campagne, la formation politique GMD a effectué quatre (4) enregistrements, tandis que l'ARP en a réalisé cinq (5).

c) Organisation des débats

Premier débat :

Le mercredi 20 mai 2026, de 12h04 à 13h10, la Superviseure et Coordinatrice de la HAC, en collaboration avec les responsables de la Radio Rurale de Faranah, a organisé un débat radiophonique entre les représentants des formations politiques GMD et ARP.

Deuxième débat :

Un deuxième débat était prévu le lundi 25 mai 2026 à 12 heures entre les deux formations politiques. Toutefois, cette rencontre n'a pas pu se tenir en raison de l'absence des représentants des partis concernés.

Circonscription électorale de Dabola

La campagne médiatique des élections communales s'est déroulée du mercredi 12 au jeudi 28 mai 2026 dans la circonscription électorale de Dabola.

a) Tirage au sort pour l'ordre de passage à l'antenne

Le tirage au sort relatif à l'ordre de passage des candidats a eu lieu le lundi 11 mai 2026 sous la présidence de Madame Fatoumata KOUROUMA, Cheffe des Programmes de la Radio Rurale de Dabola.

Cette opération s'est déroulée en présence de :

- Monsieur Mamadou Khaaly BARRY, représentant de la liste ARP ;
- Monsieur Mamadou CONDÉ, représentant de la liste RGP.

À l'issue du tirage, l'ordre de passage établi était le suivant :

1. GMD ;
2. RGP ;
3. ARP.

b) Passage à l'antenne

Durant toute la période de campagne, les différents candidats ou leurs représentants se sont régulièrement présentés à la Radio Rurale pour les enregistrements des messages destinés au journal de campagne.

L'émission de débat a été organisée le mercredi 20 mai 2026 avec la participation des trois listes engagées dans la compétition électorale : ARP, GMD et RGP.

Les participants sont : Monsieur Mamadou CONDÉ pour le RGP, Monsieur Souleymane SYLLA pour le GMD et Monsieur Abdoulaye KABA pour l'ARP.

L'émission a été animée par Madame Fatoumata KOUROUMA, Cheffe des Programmes.

Circonscription électorale de Kissidougou

À la suite du tirage au sort organisé en présence du Directeur préfectoral des élections et des responsables de la Radio Rurale, l'ordre de passage des formations politiques a été établi comme suit :

1. ACD ;
2. GMD ;
3. ARP.

Sur les trois (3) formations politiques en compétition, seule la formation ACD a enregistré deux messages de campagne :

- la première, enregistrée le mercredi 13 mai 2026 pour une durée de cinq (5) minutes, a été rediffusée du 14 au 21 mai 2026 ;
- la seconde, enregistrée le 23 mai 2026, a été diffusée jusqu'à la fin de la période de campagne.

Les deux autres formations politiques, GMD et ARP, n'ont effectué aucun enregistrement après le tirage au sort.

Circonscription électorale de Dinguiraye

a) du tirage au sort

La cérémonie de tirage au sort s'est déroulée dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Dinguiraye en présence de toutes les parties concernées.

À l'issue du tirage au sort, l'Union pour la Nouvelle Guinée (UNG) a obtenu la première position, suivie de la Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

b) Passage à l'antenne

Après le tirage au sort, l'ordre de passage des candidats a été établi et remis aux représentants des formations politiques concernées.

c) Sensibilisation

Le Superviseur de la HAC a profité de cette occasion pour rappeler l'objectif de sa mission et sensibiliser les candidats sur la nécessité de préserver un climat de paix, de fraternité.

Il a également invité les responsables et travailleurs de la Radio Rurale à faire preuve davantage de responsabilité et de neutralité dans le respect des règles d'éthique et de déontologie professionnelle.

De leur côté, les candidats et représentants des formations politiques ont salué le bon déroulement des opérations de tirage au sort et se sont engagés à sensibiliser leurs militants en faveur de la paix et de la cohésion sociale.

d) Déroulement de la campagne médiatique

Les têtes de listes se sont régulièrement présentées à la Radio Rurale pour procéder aux enregistrements des messages pour le compte du journal de campagne.

Les différentes formations politiques ont bénéficié de leurs temps d'antenne conformément au chronogramme établi. Certaines listes ont également sollicité la rediffusion de leurs messages.

e) Organisation des débats

L'émission "Face à Face" a été organisée le mercredi 20 mai 2026 entre les représentants des formations politiques engagées dans les élections communales du 31 mai 2026. Cette activité a été réalisée sous la supervision de la HAC, en collaboration avec la Radio Rurale de Dinguiraye.

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés relevées durant la campagne médiatique dans la Région Administrative de Faranah sont essentiellement d'ordre technique et organisationnel.

Les Radios Rurales des différentes préfectures ne disposant pas de paratonnerres, ont interrompu leurs émissions en raison des risques liés aux intempéries. Cette situation a parfois entraîné des retards dans la diffusion des éditions du journal de campagne.

Il a été constaté le retard de certains candidats ou leurs représentants aux heures convenues pour les séances d'enregistrement. Ce qui occasionnait des retards dans le montage et la programmation des éléments destinés à la diffusion.

Par ailleurs, certains candidats ne prenaient pas connaissance des communiqués d'invitation diffusés par les radios et nécessitaient des relances téléphoniques pour leur participation.

CONCLUSION

Dans l'ensemble des circonscriptions électorales de la Région Administrative de Faranah, les opérations de supervision de la campagne médiatique se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Cette mission a revêtu une importance capitale dans la mesure où elle a permis de veiller au respect des principes d'équité, d'impartialité et de responsabilité dans le traitement médiatique des candidats.

Elle a également permis d'identifier et de retirer certains messages jugés discourtois ou susceptibles de porter atteinte à la paix sociale.

RECOMMANDATIONS

- Expliquer davantage les règles de la campagne médiatique aux candidats et représentants des partis politiques avant le démarrage de la campagne électorale ;
- Doter les superviseurs de la HAC de gilets d'identification.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE LABE



Le présent rapport constitue la synthèse des activités réalisées par la Coordinatrice régionale et les Superviseurs préfectoraux de la Haute Autorité de la Communication (HAC) dans la Région Administrative de Labé, dans le cadre de la supervision de la campagne médiatique des élections communales du 31 mai 2026.

Activités réalisées

Réunion d'information avec les responsables des médias :

Dès son arrivée à Labé, Madame la Commissaire de la HAC, Coordinatrice régionale, a tenu une réunion d'information au siège de la Radio Rurale Régionale de Labé avec l'ensemble des responsables des médias publics et privés de la ville de Labé.

Au cours de cette rencontre, les décisions de la HAC relatives à la couverture médiatique de la campagne électorale ont été présentées. Des explications ont été fournies et des réponses ont été apportées aux différentes préoccupations exprimées par les participants, avec l'appui du Point Focal régional de la HAC à Labé.

Du tirage au sort pour l'ordre de passage des candidats

L'ordre de passage des candidats dans les émissions de campagne a fait l'objet d'un tirage au sort organisé dans les différentes circonscriptions électorales.

De l'émission "Face à Face"

Voici la situation des débats organisés :

1. **Koubia** : un (01) débat organisé ;
2. **Labé** : un (01) débat organisé en synchronisation par les trois (3) radios privées et deux (02) débats à la Radio Rurale ;
3. **Lélouma** : un (01) débat organisé ;
4. **Mali** : deux (02) débats organisés ;
5. **Tougué** : un (01) débat enregistré mais non diffusé en raison de la panne de la Radio Rurale.

Difficultés rencontrées

Au cours du déroulement de la campagne médiatique, les principales difficultés relevées sont les suivantes :

- La panne prolongée de la Radio Rurale de Tougué du 18 mai 2026 jusqu'à la fin de la campagne.
- Les interruptions ou retards dans la diffusion des émissions, occasionnés parfois par les intempéries ou les coupures d'électricité, notamment à Labé.
- Les retards ou absences de certains candidats ou de leurs représentants lors des émissions et débats.
- L'absence de certains candidats pour les enregistrements à la Radio Rurale de Lélouma.
- L'absence d'un décodeur à la Radio Rurale de Lélouma, empêchant la synchronisation avec la RTG.

Dérapages constatés et sanctions infligées

Durant la campagne, certains manquements aux règles de conduite établies par la loi et les décisions de la HAC ont été constatés. Des sanctions ont été prises à l'encontre des responsables concernés.

Les cas enregistrés sont les suivants :

- **À Labé** : un journaliste, pris en flagrant délit d'utilisation abusive de son accréditation pour influencer le vote, a été suspendu par la HAC pour une durée de six (06) mois. Il a été immédiatement remplacé à son poste de correspondant régional de l'AGP par sa direction générale.

- **À Labé** : la Radio BTA FM, suite à la publication à deux reprises de résultats non officiels avant leur proclamation officielle, a vu l'ensemble de ses canaux de communication suspendus pour une durée de cinq (05) mois par décision de la HAC.
- **À Koubia** : trois pages Facebook ont été contraintes par le superviseur avec l'appui du Point Focal de Labé à retirer leurs publications pour non-respect des règles relatives à la diffusion de certains types d'informations pendant la période de campagne électorale.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats, les recommandations sont :

- Maintenir les superviseurs de la HAC dans leurs zones respectives afin de renforcer le suivi des activités médiatiques ;
- Renforcer les capacités des journalistes et des techniciens de médias ;
- Assurer la couverture de l'ensemble des préfectures par les signaux des Radios Rurales ;
- Élaborer un canevas standardisé de rapport d'activités ;

CONCLUSION

De manière générale, les activités de supervision de la campagne médiatique, ainsi que la diffusion des messages de propagande électorale par les médias publics et privés, se sont déroulées dans de bonnes conditions dans la Région Administrative de Labé.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE MAMOU



Conformément au communiqué de la Haute Autorité de la Communication (HAC) en date du 29 avril 2026, les opérations de tirage au sort se sont déroulées dans les circonscriptions électorales de Mamou, Dalaba et Pita, comme suit :

Circonscription électorale de Mamou

Le tirage au sort s'est tenu au siège de la Radio Rurale de Mamou, le lundi 11 mai 2026 à 12 h 00, en présence du Directeur de la radio, de la Superviseure préfectorale et des représentants des candidats ci-après :

- Le Mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD), représenté par M. Mamadou Alpha Bhourya DIALLO ;
- Le Front Démocratique de Guinée (FRONDEG), représenté par M. Mamadou Maci BARRY ;
- Le Mouvement Solution pour la Modernité et le Développement (SMD), représenté par M. Ousmane BARRY.

Circonscription électorale de Dalaba

Le tirage au sort a été effectué le lundi 11 mai 2026 à 12 h 00, au siège de la Radio Rurale de Dalaba, en présence du Directeur de la radio, du Superviseur préfectoral ainsi que des représentants des partis politiques en lice, notamment le GMD, le LIDD, le NGDD et le CCPDD.

L'ordre de passage des candidats a été déterminé par tirage au sort dans un climat de transparence.

Circonscription électorale de Pita

Le tirage au sort s'est déroulé le lundi 11 mai 2026 à 12 h 20 au siège de la Radio Rurale de Pita, en présence du Directeur de la radio, du Superviseur préfectoral ainsi que des représentants des deux partis en compétition dans cette préfecture, à savoir le FRONDEG et le GMD.

Déroulement de la campagne

Du 11 au 28 mai 2026, les éléments diffusés ont essentiellement porté sur les projets de société des candidats.

Dans le cadre des élections communales et conformément aux directives de la HAC, un deuxième tirage au sort a été organisé le 11 mai 2026. Les têtes de listes ont procédé à leurs premiers enregistrements le même jour.

Par la suite, les candidats aux deux scrutins ont poursuivi leurs enregistrements tout au long de la campagne. Le journal de campagne a été diffusé quotidiennement à 20 heures dans les circonscriptions de Mamou, Dalaba et Pita.

Circonscription électorale de Dalaba

Pour les élections communales, les quatre candidats en lice ont pris part au tirage au sort destiné à déterminer l'ordre de passage.

Les candidats ont régulièrement effectué leurs enregistrements pour le journal de campagne.

Une émission de débat « Face-à-face » a également été organisée afin de permettre aux candidats de présenter leurs projets de société.

Circonscription électorale de Pita

Dans le cadre des élections communales, deux partis étaient en compétition : le FRONDEG et le GMD.

Le GMD ne s'est présenté qu'à trois (3) reprises pour les enregistrements durant toute la campagne. En outre, il a décliné l'invitation à participer au débat « Face-à-face » organisé entre les candidats.

À l'inverse, le FRONDEG a participé régulièrement aux séances d'enregistrement du début à la fin de la campagne et a sollicité plusieurs rediffusions de ses messages. Son candidat a également pris part à une interview diffusée dans l'émission « Face-à-face », en l'absence du représentant du GMD.

Écoute des programmes

À la suite des séances d'explication organisées par la Coordinatrice régionale et les Superviseurs préfectoraux avant le démarrage de la campagne, les candidats ont globalement évité les écarts de langage lors de leurs déclarations publiques, des débats en studio ainsi que dans les autres supports de communication.

CONSTATS

Au regard de la complexité du triple scrutin, les constats suivants ont été relevés :

- le manque de suivi de certains mandataires lors des enregistrements et du montage des éléments destinés à la diffusion ;
- le retard accusé par certaines têtes de listes pour leurs enregistrements ;

RECOMMANDATIONS

Pour améliorer l'efficacité de la régulation des campagnes médiatiques prochaines, la mission recommande de :

- Renforcer la formation des journalistes sur la couverture médiatique des scrutins ;
- Renforcer le suivi des contenus diffusés sur les médias sociaux durant les campagnes électorales ;
- Maintenir le dispositif de régulation mis en place par la HAC ;
- Renforcer les capacités des points focaux de la HAC ainsi que des journalistes basés dans les chefs-lieux de préfecture afin de réduire les coûts et préserver les acquis.

CONCLUSION

Le dispositif mis en place par la Haute Autorité de la Communication a permis d'assurer une bonne visibilité de la campagne électorale dans la région de Mamou.

Dans l'ensemble, la mission s'est déroulée de manière satisfaisante et les objectifs assignés ont été atteints, en dépit des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE KINDIA



Le lundi 11 mai 2026 à 12 heures s'est tenue la cérémonie de tirage au sort des élections communales. Quatre (4) listes de candidats étaient en compétition :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Kania Yigui (KY) ;
- Kindia D'abord ;
- Front Démocratique de Guinée (FRONDEG).

La participation des représentants des différentes listes et des candidats a été satisfaisante. Quelques retards mineurs, liés à des contraintes de coordination logistique, ont toutefois été enregistrés.

Circonscription électorale de Coyah

Déroulement

Seule la liste de **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)** était présente lors du tirage au sort. Les autres formations politiques concernées, notamment **PGD, GDD, ARP, UDG** et **FRONDEG**, étaient absentes. Le superviseur a procédé au tirage au sort en présence du Chef des programmes de la Radio Bambou FM et du représentant du parti GMD.

Par ailleurs, certains partis politiques n'ont pas respecté de manière régulière les délais de dépôt de leurs PAD ni les calendriers prévus pour les enregistrements.

Émission « Face à Face »

L'émission-débat, "Face à Face", d'une durée de 60 minutes a été enregistrée le 20 mai 2026 à 11 heures. Les participants à cette émission sont ceux de **GMD, PGD, FRONDEG, GDD** et **ARP**.

Circonscription électorale de Dubréka

Pour les élections communales du 31 mai 2026, quatre (4) listes ont été retenues par la Direction Générale des Élections (DGE) :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Dubréka Kha Yarémassiguai (DKY) ;
- Avenir Guinée Nouvelle (AGN) ;
- Front Démocratique de Guinée (FRONDEG).

Déroulement

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections communales, les activités ont débuté le 11 mai 2026 avec le tirage au sort de l'ordre de passage des candidats. Cette opération s'est déroulée dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Dubréka.

Toutefois, certains partis politiques n'ont pas respecté les délais de dépôt de leurs PAD ni les horaires d'enregistrement à la radio.

De l'émission « Face à Face »

L'émission-débat de soixante (60) minutes a été organisée avec la participation des représentants des listes suivantes :

- Dubréka Kha Yarémassiguai (DKY) ;
- Front Démocratique de Guinée (FRONDEG) ;
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Avenir Guinée Nouvelle (AGN).

Les candidats ont présenté leurs projets de développement local, leurs engagements en faveur des collectivités et ont répondu aux préoccupations des citoyens.

Circonscription électorale de Télémélé

Déroulement

Le 11 mai 2026, un tirage au sort a été organisé entre les représentants des deux listes en compétition :

- Front Démocratique de Guinée (FRONDEG) et Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

L'opération s'est déroulée en présence du superviseur de la HAC, du Directeur préfectoral des élections, du Chef de station de la Radio Rurale ainsi que des représentants des deux listes.

À l'issue du tirage au sort, le FRONDEG a obtenu la première position, suivi de la GMD.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la HAC, plusieurs rencontres de concertation ont été organisées avec les responsables des partis politiques retenus par la DGE, les autorités préfectorales et les responsables de la Radio Rurale.

Ces rencontres visaient à expliquer les décisions de la HAC et à rappeler les dispositions réglementaires encadrant la campagne médiatique.

De l'émission « Face à Face »

L'émission de débat de soixante (60) minutes opposant les représentants du FRONDEG et de la GMD a été enregistrée puis diffusée.

Circonscription électorale de Forécariah

Déroulement

La cérémonie de tirage au sort s'est déroulée en présence des représentants des partis politiques, des mouvements politiques, d'un candidat indépendant, du Directeur de la Radio Rurale de Forécariah, des chefs de section ainsi que du superviseur préfectoral de la campagne médiatique.

Quatre (4) listes ont été retenues par la Direction Générale des Élections :

- Mouvement des Leaders pour la Préfecture de Forécariah (MLPF) ;
- Union Démocratique de Guinée (UDG) ;
- Mouvement Synergie et Progrès (MSP) ;
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

Le tirage au sort de l'ordre de passage des candidats au journal de campagne s'est tenu le 12 mai 2026 dans la salle de rédaction de la Radio Rurale de Forécariah.

Depuis le lancement de la campagne, les têtes de liste ou leurs représentants se sont régulièrement présentés pour les enregistrements.

Toutes les listes ont bénéficié de leur temps d'antenne conformément au chronogramme établi. Certaines formations politiques ont sollicité la rediffusion de leurs messages déjà enregistrés.

Dans l'ensemble, la campagne médiatique s'est déroulée dans un climat calme et apaisé.

Émission « Face à Face »

Le débat « Face à Face » a été animé par le Chef de station de la Radio Rurale de Forécariah. Tous les candidats retenus par la DGE y ont effectivement participé.

Observations

- Bonne organisation technique et respect satisfaisant du chronogramme.
- Quelques perturbations dues aux coupures d'électricité.
- Retards enregistrés dans le dépôt des PAD et des éléments de campagne par certains partis politiques.
- Excellente collaboration entre les superviseurs, les autorités locales et les représentants des partis politiques.
- Contraintes logistiques liées au transport, au carburant, à l'état des routes et à l'alimentation électrique.
- Conditions météorologiques parfois défavorables ayant entraîné des interruptions temporaires des émissions en raison de difficultés techniques.
- Insuffisance de matériel technique dans certaines stations de radio.

RECOMMANDATIONS

A la HAC

- Augmenter le temps d'antenne accordé aux candidats ;
- Renforcer l'anticipation des dispositions logistiques avant le déploiement des superviseurs ;
- Renforcer la coordination entre la HAC et les autorités préfectorales.
- Étendre, lors des prochaines échéances électorales, la couverture médiatique aux candidats des communes rurales.

À la Direction de la Radio Rurale

- Doter chaque radio rurale d'un groupe électrogène fonctionnel.
- Renforcer les mesures de protection des équipements techniques.
- Mettre en place des sources alternatives d'alimentation électrique afin d'assurer la continuité des émissions.
- Renforcer les dispositifs techniques et organisationnels pour garantir une couverture médiatique encore plus efficace, équitable et transparente.

CONCLUSION

La mission de supervision s'est déroulée dans un climat globalement apaisé et professionnel. Cette supervision a permis d'acquérir une expérience enrichissante en matière de contrôle, de suivi et de validation des contenus de campagne. Elle a également contribué au bon déroulement des activités médiatiques électorales dans la préfecture.

L'initiative de la Haute Autorité de la Communication a favorisé, encore une fois, une campagne médiatique apaisée et civilisée, fondée sur la présentation des projets de société des candidats, à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA REGION DE BOKE



La campagne médiatique pour les élections communales s'est déroulée du 11 au 28 Mai 2026.

Après le tirage au sort le 11 Mai 2026 au compte des élections communales dans Région Administrative de Boké, l'ordre de passage des partis politiques et mouvements a été diffusé.

Circonscription électorale de Boffa

Dans le cadre de la couverture médiatique des élections législatives, une mission de supervision a été effectuée dans la circonscription de Boffa afin de suivre la mise en œuvre des activités médiatiques prévues pendant la période de campagne électorale.

La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis de constater le bon déroulement des activités programmées.

Au cours de cette période, un débat face - à - face a été organisé entre les candidats engagés dans les doubles élections législatives et communales. Cette initiative a offert aux candidats l'opportunité de présenter leurs programmes et de répondre aux préoccupations des électeurs dans un cadre équitable et transparent.

Par ailleurs, le journal de campagne a été régulièrement réalisé et diffusé durant les deux premières semaines de la campagne. Cette émission a permis de relayer les principales activités des différents candidats et de contribuer à l'information des citoyens.

Des rediffusions des programmes ont également été effectuées afin de permettre à un plus large public de suivre les contenus produits.

Toutefois, au cours de certaines périodes, la disponibilité des candidats a été limitée en raison de leurs déplacements et activités de campagne dans les différentes sous - préfectures de la circonscription.

Cette situation a parfois rendu difficile leur participation à certaines productions médiatiques prévues.

Observations

Les activités médiatiques se sont globalement déroulées dans de bonnes conditions. Le débats face - à - face entre les candidats a été effectivement organisé et a connu une participation satisfaisante.

Circonscription électorale de Boké

La mission s'est déroulée dans un climat apaisé. Le superviseur a écouté tous les messages de campagne avant diffusion. Ce, afin de prévenir tout discours de haine, toute incitation à la violence ou toute propagande contraire aux règles établies. Après le tirage au sort, l'ordre de passage était : UDG, LE PADES, LA GMD ET APR.

Circonscription électorale de Gaoual

Dans le cadre de la campagne médiatique des élections communales du 31 mai 2026, la HAC a joué un rôle essentiel dans la régulation et la supervision des activités médiatiques. Le tirage au sort a eu lieu et l'ordre de passage a été diffusé.

Du 15 au 28 mai 2026, le candidat du FRONDEG a régulièrement enregistré ses messages de campagne tandis que celui de la GMD était absent.

Le retard et l'absence des candidats aux enregistrements à la radio rurale sont les difficultés enregistrées.

RECOMMANDATION :

- Renforcer la formation des journalistes et techniciens de médias sur l'éthique et la déontologie durant les périodes électorales.

CONCLUSION

Cette mission a mis en lumière les défis et les succès rencontrés dans la surveillance médiatique.

Circonscription électorale de Fria :

l'ordre de passage après tirage au sort est le suivant :

- UDG,
- GMD,
- FRIA UNI,
- FRONDEG.

Le nombre d'enregistrement pour le passage au journal de campagne est :
la GMD (5 fois) ; UDG (5fois) ; Fria Unis (4fois) et FRONDEG fois).

Circonscription électorale de Koundara :

l'ordre de passage est :

- GMD,
- RPR,
- RRD,
- et FRONDEG.

RECOMMANDATION :

- Renforcer la formation des journalistes sur l'éthique et la responsabilité journalistique durant les périodes électorales
- Elaborer un guide pour la couverture des élections.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE KASSA



Pour le scrutin communal, les trois (3) listes en compétition ont régulièrement occupé les espaces qui leur étaient réservés.

- Mouvement Politique GMD ;
- Mouvement Politique Soo Sale À Nous Kassa ;
- Mouvement Politique Sourì Toubmoui.

Les contenus diffusés ont essentiellement porté sur :

- la présentation des projets de société ;
- les meetings et les activités de terrain ;
- les actions de sensibilisation des militants ;
- les appels à la mobilisation électorale dans toutes les Îles de Loos ;
- les messages de cohésion sociale et de participation au scrutin.

La durée des extraits diffusés soit trois (3) minutes par intervention a été respectée.

Organisation des débats électoraux

L'émission "Face à Face" a été organisée ainsi que les éditions du journal de campagne. Elles ont toutes été diffusées au cours de la période de campagne. Les débats enregistrés ont fait l'objet de plusieurs rediffusions afin de permettre à un plus grand nombre d'électeurs de suivre les échanges entre les candidats. Ils se sont déroulés dans un climat apaisé, marqué par un respect global des principes d'équité, de pluralisme et de courtoisie.

Observations

Au cours de la période, les observations suivantes ont été faites :

- la Radio communautaire de Kassa a assuré la diffusion régulière des éditions du journal de campagne ;
- les différentes formations politiques ont bénéficié d'un traitement équitable ;
- les messages diffusés sont demeurés centrés sur les programmes de société, la sensibilisation et la mobilisation des électeurs dans les Îles de Loos ;
- les rediffusions ont permis d'améliorer l'accès des populations aux contenus de la campagne.

Une difficulté technique a toutefois été enregistrée le 25 mai 2026. Les débats prévus ce jour-là n'ont pu être enregistrés en raison d'une panne des batteries alimentant les panneaux solaires de la radio. Cette situation a entraîné un léger réaménagement du calendrier de cette émission de débats, sans compromettre le bon déroulement de la campagne médiatique.

Appréciation générale

Dans l'ensemble, la campagne médiatique s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La Radio communautaire de Kassa a respecté les principes d'équité, de pluralisme et d'égalité d'accès aux médias publics. Les acteurs politiques ont privilégié des messages axés sur les programmes de développement local, la mobilisation citoyenne, la paix sociale et le déroulement serein du scrutin. Aucun incident majeur susceptible de compromettre le bon déroulement des journaux de campagne n'a été constaté durant la période couverte par le présent rapport.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette mission de supervision, il est recommandé :

A la direction de la radio rurale

- Faire un plaidoyer pour renforcer la maintenance des équipements techniques afin de prévenir les interruptions;
- Poursuivre la formation des journalistes de ce média ;
- Rénover les infrastructures de la radio rurale de Kassa;

A la HAC

- Maintenir une vigilance constante quant au respect des règles de la communication électorale et de la déontologie journalistique ;

CONCLUSION

La supervision de la campagne médiatique dans la circonscription électorale de Kassa, pour la période allant du 2 au 28 mai 2026, fait ressortir un déroulement satisfaisant.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE KALOUM



La mission de supervision menée du 12 au 27 mai 2026 à Radio Tropical FM, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Durant cette période, certaines formations politiques ont démontré une bonne compréhension des règles de communication.

Dans leurs différentes interventions, les candidats ont constamment appelé au calme, à la paix et à la sensibilisation des citoyens en faveur d'un scrutin apaisé. Le climat est demeuré serein tout au long de la campagne et les rares incidents enregistrés sont restés mineurs, sans incidence sur le déroulement des activités.

L'émission "Face à Face" programmée s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de courtoisie, de maturité politique et de respect mutuel. Les échanges ont porté principalement sur la sécurité publique, l'assainissement, la santé communautaire et les espaces de loisirs destinés à la jeunesse.

Les candidats ont scrupuleusement évité les attaques personnelles, les propos diffamatoires ainsi que toute déclaration à caractère ethnique ou discriminatoire.

À la demande des auditeurs et avec l'accord des candidats présents, l'émission a fait l'objet d'une rediffusion intégrale le vendredi 22 mai 2026.

Mobilisation du média

La direction générale et l'ensemble du personnel de Radio Continental FM ont fait preuve d'un engagement remarquable afin de garantir la continuité et la qualité du service d'information électorale. Face aux absences répétées du mouvement GMD, la station a maintenu avec rigueur son dispositif opérationnel.

La Rédaction de la radio a assuré la conduite des interviews, l'encadrement déontologique, l'animation des débats ainsi que la présentation quotidienne des éditions du journal de campagne à 20 heures.

Le Service technique a montré sa disponibilité constante dans l'enregistrement de 9 heures à 14 heures, une réactivité dans le montage des supports audio et la sécurisation de la diffusion des contenus.

Aucun incident technique, aucune interruption de signal ni aucun manquement organisationnel n'ont été enregistrés.

CONCLUSION

Au terme de cette mission de supervision, il ressort que la campagne médiatique des élections communales du 31 mai 2026 sur les antennes de Radio Continental FM s'est bien déroulée.

La station a fait preuve d'un professionnalisme constant en garantissant un traitement équitable, impartial et équilibré des listes en compétition. Les objectifs d'équité, de transparence et de pluralisme assignés par la Haute Autorité de la Communication ont été pleinement respectés.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des constats effectués au cours de cette mission de supervision, les recommandations suivantes sont formulées afin d'améliorer davantage l'organisation des futurs scrutins :

✓ À la Haute Autorité de la Communication

Anticiper la formation des acteurs des médias :

Organiser, avant l'ouverture officielle des campagnes, des sessions de formation à l'intention des journalistes, animateurs et directeurs de programmes afin d'harmoniser les méthodes de suivi et d'évaluation.

Digitaliser le dispositif de supervision :

Mettre en place une plateforme numérique de transmission des rapports journaliers des superviseurs permettant une centralisation en temps réel des constats, manquements et difficultés rencontrées sur le terrain.

✓ Aux partis et mouvements politiques

- **Professionaliser les cellules de communication :**

Encourager les formations politiques à désigner un point focal média dans chaque circonscription.

- **Garantir l'assiduité républicaine :**

Sensibiliser les candidats sur le fait que l'accès équitable aux médias constitue non seulement un droit, mais également une responsabilité démocratique envers les électeurs.

✓ À la Direction de Radio Tropical FM**Pérenniser les mécanismes internes de régulation :**

Encourager la radio à maintenir son comité interne de veille électorale au-delà de la période de campagne.

Valoriser les archives de campagne :

Assurer la conservation et la documentation de l'ensemble des enregistrements sonores ainsi que des fiches de suivi des temps de parole.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE MATAM



La Radio Horizon FM a assuré le suivi, l'enregistrement et la diffusion du journal de campagne ainsi que des émissions de campagne du 12 au 28 mai 2026, conformément au calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Formations politiques en compétition

Les mouvements et formations politiques ayant participé aux émissions de campagne sont :

- Collectif des Leaders de Matam ;
- Front Démocratique de Guinée (FDG) ;
- Matam Pour Tous ;
- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Matam Ma Priorité ;
- OSONS ;
- Union des Forces du Changement (UFC).

Bilan de participation

La participation des formations politiques aux différentes émissions de campagne a été globalement faible. Les principales interventions enregistrées concernent notamment :

Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;

- Matam Ma Priorité ;
- OSONS.

Principales observations

Les constats suivants ont été relevés durant la période de campagne :

- Des absences répétées des candidats et de leurs représentants ;
- L'émission "Face à Face" initialement prévue le 22 mai 2026 s'est finalement tenue le 23 mai 2026. Les participants au débat étaient :
 - la GMD ;
 - Matam Ma Priorité ;
 - OSONS.

Évaluation

Au terme du suivi, les observations suivantes ont été faites :

- L'ordre de passage établi a été respecté ;
- Une bonne collaboration a été constatée avec les représentants des formations politiques présents ;
- Les débats ont été correctement organisés ;
- Aucun incident majeur n'a été enregistré durant toute la période de campagne.

CONCLUSION

La campagne médiatique s'est déroulée dans un climat calme et apaisé, malgré une faible participation des formations politiques, particulièrement durant la seconde moitié de la période.

Le mouvement OSONS s'est distingué par sa régularité dans la participation. La GMD a enregistré une participation moyenne, tandis que la présence de certains mouvements notamment la Cause Commune, est demeurée limitée.

Pour le scrutin communal, seules quelques formations politiques ont fait preuve d'une participation active aux activités médiatiques.

RECOMMANDATIONS

À l'issue de cette mission, il est recommandé de :

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation des professionnels des médias sur l'éthique et la déontologie journalistiques;
- Renforcer le suivi et le contrôle des contenus médiatiques afin de garantir une information fiable, équilibrée et responsable ;
- Encourager davantage le développement des médias numériques tout en veillant au respect des normes et règles en vigueur.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE GBESSIA



Dans le cadre de la couverture médiatique des élections communales du 31 mai 2026, la Radio Familia FM 105.3 a été retenue comme média chargé d'assurer la diffusion des éléments de campagne des partis et mouvements politiques en compétition dans la circonscription électorale de Gbessia.

Cinq (5) partis et mouvements politiques étaient engagés dans la compétition, à savoir :

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ;
- Mouvement pour l'Alternance Démocratique (MAD) ;
- Gbessia Unie ;
- Front Démocratique de Guinée (FRONDEG) ;
- Gbessia d'Abord.

Au cours de la période de campagne, les différents partis et mouvements politiques ont été invités à procéder à l'enregistrement de leurs messages de campagne. Toutefois, les formations politiques GMD et Gbessia d'Abord n'ont pas effectué d'enregistrement à la radio. Les autres candidats ont régulièrement participé à cette activité conformément au calendrier établi.

Un suivi quotidien des activités de campagne a été assuré à travers l'élaboration des rapports journaliers conformément aux dispositions de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Dans le cadre de la supervision du processus, vingt-huit (28) éléments de campagne (PAD) ont été examinés et validés, dont certains après prise en compte des observations formulées lors des corrections.

Deux (2) débats radiophoniques ont également été organisés et supervisés avec la participation de trois (3) partis et mouvements politiques présélectionnés.

Une attention particulière a été accordée au contrôle du contenu des productions sonores afin de s'assurer de leur conformité aux règles éthiques et professionnelles en vigueur, notamment l'absence de propos incitant à la haine, à la violence ou à la diffamation.

Le professionnalisme et la disponibilité des responsables de la direction générale, des journalistes et du personnel technique de la Radio Familia FM 105.3 ont largement contribué à la création d'un cadre de travail favorable au bon déroulement de la mission.

L'ensemble des actions menées témoigne du déroulement satisfaisant de la campagne médiatique relative aux élections communales du 31 mai 2026 dans la commune de Gbessia.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SONFONIA

La mission de supervision s'est déroulée du **12 au 28 mai 2026**. Durant toute la période concernée, un dispositif permanent de suivi a été mis en place au siège d'**Afrik Info Fm**, sis à Lambagny, média couvrant la circonscription électorale de **Sonfonia**.

Les équipes mobilisées avaient pour principales missions d'assurer l'accueil des candidats ou de leurs représentants, de procéder à l'enregistrement des messages de campagne, de veiller à la conformité des contenus avant leur diffusion et d'établir les rapports de constat nécessaires au suivi du déroulement de la campagne électorale.

Les candidats et mouvements politiques programmés étaient les suivants :

1. **Sonfonia Yigui ;**
2. **Sonfonia Fé ;**
3. **Parti pour le Progrès et le Changement (PPC) ;**
4. **Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).**

Malgré les dispositions prises pour garantir l'accès équitable au journal de campagne, une faible participation des candidats a été constatée durant l'essentiel de la période de supervision. Les interventions enregistrées provenaient principalement des mouvements **Sonfonia Yigui** et **Sonfonia Fé**.

Par ailleurs, l'émission "Face à Face", a été organisée entre les représentants des mouvements **Sonfonia Fé** et **Sonfonia Yigui**. Cette émission s'est déroulée dans un climat serein, marqué par la courtoisie, le respect mutuel et l'observation des principes du débat démocratique.

Constats

Au terme de la mission de supervision, les constats suivants ont été relevés :

- La participation des candidats au journal de campagne est demeurée faible durant toute la période couverte par la supervision ;
- Les rares interventions enregistrées provenaient essentiellement des mouvements **Sonfonia Yigui** et **Sonfonia Fé** ;
- Les autres formations politiques programmées, notamment **PPC** et **GMD**, n'ont pas utilisé les espaces de communication mis à leur disposition ;
- Malgré cette faible mobilisation des candidats, le média a respecté l'ensemble de ses obligations professionnelles et réglementaires, notamment : le principe de neutralité dans le traitement des différents candidats ; l'égalité d'accès aux espaces de campagne ; le respect du temps de parole fixé à trois (3) minutes par intervention ; la disponibilité permanente des équipes techniques et éditoriales ; la diffusion des contenus conformément aux dispositions établies par la HAC.

Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée dans un climat globalement apaisé. Le constat a été la faible présence des candidats ou de leurs représentants dans le cadre de la campagne.

Malgré cette situation, les équipes d'**Afrik Info Médias** sont demeurées pleinement mobilisées durant toute la période électorale. Elles ont assuré quotidiennement les permanences, l'accueil des représentants des candidats, les vérifications techniques, l'enregistrement des messages reçus ainsi que l'élaboration des rapports journaliers.

L'organisation de l'émission "Face à Face" et les quelques interventions enregistrées témoignent néanmoins de l'efficacité du dispositif mis en place, qui est demeuré opérationnel et conforme aux exigences relatives à la couverture médiatique de la campagne électorale.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, les recommandations suivantes sont formulées:

1. **Renforcer la sensibilisation** des partis politiques, mouvements et candidats sur l'importance du journal officiel de campagne comme outil d'information des électeurs ;
2. **Organiser des séances d'information en amont** afin de présenter clairement les modalités pratiques d'enregistrement, les délais et les règles de diffusion des messages de campagne ;
3. **Améliorer la coordination** entre les autorités compétentes, les médias et les états-majors des candidats afin de limiter les absences et les difficultés organisationnelles constatées ;
4. **Maintenir le dispositif de suivi quotidien**, garantissant la transparence, l'équité et la crédibilité du traitement médiatique du processus électoral ;

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE KAGBELEN



Du 11 au 28 mai 2026, quatre partis et mouvements politiques ont pris part à la campagne électorale dans la circonscription électorale de Kagbelen. Il s'agit de:

- Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) ; Guinée Ensemble ; Union pour le Développement de la Guinée (UDG) et CMBE.

Conformément au résultat du tirage au sort organisé pour déterminer l'ordre de passage des candidats, les enregistrements n'ont commencé qu'au quatrième jour par le mouvement GMD, à travers son candidat M. Aboubacar Traoré. Il a appelé les citoyens à soutenir son programme pour la commune de Kagbelen.

Au cours de la cinquième journée de campagne, le mouvement **GMD** a été la seule formation politique à intervenir sur les antennes. Son message a porté sur le développement de la commune urbaine de Kagbelen, avec un accent particulier sur les infrastructures sanitaires, l'éducation et la création d'emplois pour les jeunes. Les formations **Guinée Ensemble**, **UDG** et **CMBE** n'ont enregistré aucune communication. La sixième journée a également été marquée par la seule intervention du mouvement **GMD**, représenté par Mme Aïssatou Sagale Diallo, candidate de la liste. Par la suite, les formations **GMD**, **Guinée Ensemble** et **UDG** ont progressivement assuré leurs passages à la radio pour diffuser leurs messages de campagne, tandis que le **CMBE** est demeuré absent des espaces de communication. Jusqu'au 28 mai 2026, les partis et mouvements politiques ont, dans l'ensemble, participé à l'émission journal de campagne et aux débats radiodiffusés mis à leur disposition.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE MANEAH

Cinq listes étaient en compétition dans la circonscription électorale de Manéah:

1. GMD ;
2. Manéah Fé Nara ;
3. Coalition pour la Mouvance Présidentielle (CMP) ;
4. CCDM (Coalition Citoyenne pour le Développement de Manéah) ;
5. AGUIMA (Alliance pour le Développement Intégré de Manéah).

Les activités de la campagne médiatique ont débuté le 12 mai 2026. Les candidats ont eu l'occasion de s'exprimer à travers des enregistrements en studio, la diffusion de PAD ainsi que, dans certains cas, des demandes de rediffusion de messages déjà diffusés.

Constats

La campagne médiatique relative aux élections communales a enregistré une participation plus importante que celle observée lors des élections législatives, même si cette participation demeure globalement faible.

Sur les cinq listes en compétition, seules la CCDM et la Coalition pour la Mouvance Présidentielle (CMP) ont participé de manière régulière aux émissions de campagne. Dès le lancement des activités, ces deux formations politiques ont assuré une présence constante à travers des déclarations enregistrées, des PAD et des demandes de rediffusion.

À l'inverse, les listes GMD, Manéah Fé Nara et AGUIMA ont été très peu présentes sur les antennes de Sabari FM durant toute la période de campagne.

La mission a également relevé plusieurs cas de non-conformité aux directives de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Certains PAD, notamment ceux transmis par le biais de l'application WhatsApp, n'ont pas pu être diffusés, en raison du non-respect des procédures établies par la HAC. Les candidats concernés ont été informés des motifs justifiant ces décisions.

Par ailleurs, l'émission « Face-à-face » n'a pu être organisée qu'une seule fois, le 16 mai 2026. Cette émission n'a enregistré que la participation du candidat de la Coalition pour la Mouvance Présidentielle (CMP).

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats effectués, il est recommandé :

- de renforcer la sensibilisation des candidats et des représentants des listes sur les modalités de participation à la campagne médiatique ;
- d'insister sur le respect strict des procédures de transmission et de validation des contenus de campagne conformément aux directives de la HAC ;
- d'encourager une participation effective de toutes les listes aux débats radiophoniques afin de garantir le pluralisme de l'expression politique et une meilleure information des électeurs ;
- de poursuivre le renforcement de la collaboration entre la HAC, les médias et les acteurs politiques en vue d'améliorer l'organisation et le suivi des prochaines campagnes électorales.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE RATOMA



La mission de supervision s'est déroulée quotidiennement conformément au calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication (HAC). Une attention particulière a été portée au respect des horaires de diffusion, à l'ordre de passage des listes de candidats ainsi qu'au suivi du contenu des différents supports et programmes de campagne.

Les rapports journaliers portant sur le déroulement des activités, les éventuelles difficultés rencontrées et les observations relevées au cours de la mission ont été régulièrement transmis à la hiérarchie.

Dans le souci de favoriser un débat démocratique constructif et de permettre aux citoyens de mieux comprendre les projets de société des différentes listes en compétition, l'émission « **Face à face** », d'une durée de soixante (60) minutes, a été organisée par la radio.

Cette émission a réuni les représentants des trois listes candidates dans la commune de Ratoma :

- **La Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)**, représentée par M. Yatigna Mansaré ;
- **Ratoma Nouvelle**, représentée par M. Moussa Camara ;
- **Le Parti pour le Progrès et le Changement (PPC)**, représenté par M. Thierno Madjou Diallo.

Les échanges ont porté principalement sur les préoccupations majeures de la commune, notamment l'assainissement, le développement des infrastructures, la création d'emplois pour les jeunes, la lutte contre la corruption, la gouvernance économique ainsi que les perspectives de développement local.

Le débat s'est déroulé dans un climat serein, caractérisé par la courtoisie, le respect mutuel et une répartition équitable du temps de parole entre les différents intervenants, conformément aux principes édictés par la Haute Autorité de la Communication. Aucun incident n'a été enregistré au cours de cette émission.

Observations

Au cours de la mission, un contact téléphonique a été établi avec le directeur de campagne de la GMD de Ratoma, M. Sacko, qui a informé que M. Ahmed Sékou Traoré, tête de liste de la GMD, n'était plus habilité à prendre la parole au nom de cette formation politique jusqu'à nouvel ordre.

Il a également été signalé l'utilisation par le Parti pour le Progrès et le Changement (PPC) du logo de la GMD alors qu'il n'était pas parti politique allié à ce mouvement politique.

À la suite de ces informations, les dispositions nécessaires ont été prises auprès du Commissaire Amadou Touré, de la Coordination régionale de Conakry, qui a confirmé l'absence d'une alliance officielle entre la GMD et le PPC.

Il a été donc recommandé de veiller au retrait de toute référence à une supposée alliance avec la GMD, ainsi qu'à toute utilisation du nom ou du logo de ce mouvement politique dans les messages de campagne du PPC, avant toute diffusion.

Concernant la suspension annoncée de la prise de parole de M. Ahmed Sékou Traoré, aucun document officiel, administratif ou judiciaire attestant cette interdiction n'a été transmis par les responsables de la GMD. En l'absence d'une notification formelle, les messages de campagne comportant ses interventions ont continué à être diffusés conformément aux textes et dispositions réglementaires en vigueur.

Évaluation

Dans l'ensemble, la campagne électorale relative aux élections communales dans la commune de Ratoma s'est déroulée dans un climat calme et serein, conformément aux dispositions réglementaires fixées par la Haute Autorité de la Communication.

Les principes d'équité, d'impartialité et d'égalité d'accès aux médias ont été respectés.

RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer l'organisation et le suivi des prochaines campagnes électorales, il est recommandé de :

- renforcer les mécanismes de suivi de la transmission des messages de campagne par les partis et mouvements politiques ;
- organiser, avant l'ouverture officielle de la campagne, des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des candidats et de leurs représentants sur leurs droits et obligations en matière de communication électorale ;
- améliorer la coordination entre les responsables des partis politiques, les médias et les superviseurs de la HAC afin de prévenir les difficultés liées à la diffusion des contenus de campagne ;
- maintenir la collaboration entre la HAC, les superviseurs et les responsables des médias afin d'assurer une meilleure efficacité du dispositif de supervision.

CONCLUSION

La mission de supervision de la campagne électorale relative aux élections communales à la radio Évasion FM s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SANOYAH

Dans le cadre de la mission de supervision de la campagne médiatique des campagnes communales, plusieurs actions ont été réalisées, notamment :

- La prise de contact avec les responsables des partis politiques et mouvements concernés;
- La coordination avec la direction de la radio afin de garantir les meilleures conditions techniques, organisationnelles et éditoriales pour la diffusion des interventions des candidats ;
- Le suivi régulier de la programmation des passages des candidats, conformément aux orientations et recommandations de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Les relances téléphoniques et les actions de sensibilisation auprès des candidats n'ayant pas encore pris rendez-vous, afin de leur rappeler l'opportunité offerte par la radio et de faciliter leur accès équitable aux espaces d'expression médiatique.

Partis et mouvements politiques en lice

Trois (3) formations politiques étaient engagées dans la compétition électorale au niveau de la circonscription concernée :

1. Le Groupe des Patriotes pour la Démocratie et le Développement (GMD);
2. Le Parti FAN ;
3. L'Union pour le Développement de la Guinée (UDG).

1. Le mouvement GMD

À l'ouverture de la campagne électorale pour les élections communales, le 12 mai 2026, une prise de contact a été établie avec M. Aly Mandé Mansa Keïta, candidat sur la liste du mouvement GMD, afin de l'informer de l'absence des candidats de Sanoyah sur les antennes de Bonheur FM.

2. Le Parti FAN

Aucun échange direct n'a pu être établi avec les candidats du parti FAN. Cependant, lors de la cérémonie de tirage au sort de l'ordre de passage organisée par la Haute Autorité de la Communication (HAC), le représentant du parti a pris les coordonnées du superviseur ainsi que celles du Directeur de Bonheur FM.

Malgré cette prise de contact initiale, aucun appel, aucune demande de rendez-vous ou démarche officielle n'a été enregistré durant toute la période de campagne.

En conséquence, aucun message ou programme de campagne du parti FAN n'a été diffusé sur les antennes de Bonheur FM.

3. Le Parti UDG

Le 19 mai 2026, soit une semaine après le lancement de la campagne électorale communale, un membre de l'UDG a reconnu certaines difficultés internes liées à la communication et à la coordination du parti.

Il s'est engagé à transmettre les coordonnées des candidats de Sanoyah afin de faciliter leur participation aux émissions de campagne proposées par Bonheur FM.

Malgré cet engagement, aucun candidat de l'UDG n'a finalement participé aux émissions de campagne électorale diffusées sur les antennes de la radio.

Diffusion des contenus de campagne

Durant la période de campagne électorale des élections communales, du 12 au 28 mai 2026, la radio Bonheur FM a assuré la disponibilité de ses antennes conformément aux orientations de la Haute Autorité de la Communication.

En raison de l'absence de participation effective des candidats des partis et mouvements politiques concernés, la radio a tout de même procédé à la diffusion du générique officiel du journal campagne.

Difficultés rencontrées

La mission a été confrontée à plusieurs difficultés, notamment :

- Le faible niveau de mobilisation des candidats et de leurs équipes de campagne ;
- Le manque de suivi des engagements pris par certains représentants des formations politiques ;
- Les difficultés de communication et de coordination internes au sein de certains partis.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats, il apparaît nécessaire de :

- Renforcer la sensibilisation et l'information des partis politiques avant le démarrage des campagnes électorales ;
- Encourager la désignation de points focaux au sein des formations politiques afin de faciliter la coordination avec la HAC ;
- Améliorer la communication et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le processus électoral ;
- Promouvoir davantage l'utilisation des médias locaux comme outils d'information et de sensibilisation des citoyens.

Il est également recommandé de rendre obligatoire, par une disposition légale ou réglementaire, la participation des candidats aux élections communales aux émissions d'expression médiatique de type « Face-à-face », prévues dans le cadre de la couverture électorale, afin de garantir aux citoyens un accès équitable aux programmes, visions et engagements des différents candidats.

CONCLUSION

La mission de supervision de la couverture médiatique de la campagne électorale s'est déroulée conformément aux orientations et recommandations de la Haute Autorité de la Communication (HAC), dans le strict respect des principes de neutralité, d'impartialité, d'équité et de transparence.

La radio Bonheur FM est demeurée disponible durant toute la période concernée et a pris toutes les dispositions techniques, éditoriales et organisationnelles nécessaires afin de garantir aux candidats un accès équitable aux espaces d'expression médiatique.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE TOMBOLIA

La campagne médiatique des élections communales s'est déroulée du 12 au 28 mai 2026, à la suite du tirage au sort organisé le 11 mai 2026 au siège de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Dans la commune de Tombolia, onze (11) candidats et mouvements politiques étaient aux élections communales. Il s'agissait de :

- La Voix de Tombolia ;
- le Mouvement Politique Won Tanan Bè ;
- le Rassemblement des Guinéens pour l'Alternance ;
- la Révolution de la Jeunesse de Tombolia ;
- le Mouvement pour la Prospérité de Tombolia ;
- l'Alliance Citoyenne pour le Développement ;
- le Parti des Démocrates pour l'Espoir ;
- l'Union Démocratique de Guinée ;
- le Front Démocratique de Guinée ;
- la Génération pour la Modernité et le Développement ;
- et le Bloc Libéral.

Grâce aux dispositions prises conjointement par la direction de la radio et le superviseur, les représentants des candidats ont pu procéder à l'enregistrement et à la diffusion de leurs éléments de campagne dans de bonnes conditions.

Toutefois, il convient de relever que certains candidats n'ont participé que de manière occasionnelle aux activités de campagne médiatique, tandis que d'autres n'ont procédé ni à l'enregistrement ni au dépôt d'éléments destinés à la diffusion. Dans l'ensemble, les opérations de campagne médiatique relatives aux élections communales dans la commune de Tombolia se sont déroulées dans un climat serein et dans des conditions globalement satisfaisantes.

DIFFICULTÉS

Malgré le bon déroulement général de la campagne médiatique, certaines difficultés ont été constatées, notamment :

- L'absence de climatisation du studio de la radio;
- La faible couverture du signal radio dans certaines zones de la commune;
- La qualité sonore de certains enregistrements a été affectée par les nuisances générées par le ventilateur installé dans le studio ;
- Les retards enregistrés dans le dépôt ou l'enregistrement des éléments de campagne ont parfois contraint le superviseur et le personnel de la radio à prolonger leurs heures de travail.

RECOMMANDATIONS

Pour les prochaines campagnes médiatiques, il est recommandé ce qui suit :

A la Haute Autorité de la Communication

- Organiser, avant le démarrage des campagnes, des séances d'information à l'intention des candidats et de leurs représentants ;
- Procéder à une évaluation préalable des capacités techniques et matérielles des médias retenus afin de garantir de meilleures conditions de travail et de diffusion ;
- Renforcer le suivi technique des radios sélectionnées afin d'améliorer la qualité des productions, la couverture du signal et les conditions générales de diffusion.

CONCLUSION

Dans la circonscription électorale de Tombolia, les opérations relatives à la campagne médiatique des élections communales se sont globalement déroulées dans de bonnes conditions.

La Haute Autorité de la Communication a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des principes d'équité, de pluralisme et de transparence dans l'accès aux médias publics et privés. La supervision a constitué un maillon essentiel du dispositif, permettant notamment de veiller à la conformité des contenus diffusés ainsi qu'au respect des règles établies.

Cette mission a permis de renforcer l'expérience acquise en matière de supervision des campagnes médiatiques électorales, d'approfondir la compréhension des enjeux liés à la régulation des contenus et de mieux appréhender les exigences du suivi d'un processus électoral.

SUPERVISION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DES ELECTIONS COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE MATOTO



La campagne concernait six listes de candidats :

- **GMD** (Génération pour la Modernité et le Développement) ;
- **UDG** (Union Démocratique de Guinée) ;
- **MR** (Matoto Renouveau) ;
- **FRONDEG** (Front Démocratique de Guinée) ;
- **MSP** (Mouvement Stratégie et Progrès) ;
- **RGT** (Rassemblement des Guinéens pour le Travail).

L'ensemble des listes de candidats a bénéficié des mêmes droits d'accès aux espaces de communication, conformément aux décisions et orientations de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Toutefois, le niveau de participation et d'implication des différentes formations est demeuré variable.

Déroulement de la campagne médiatique

La campagne médiatique s'est déroulée du **12 au 28 mai 2026**. Les éditions du journal de campagne ont été diffusées régulièrement conformément au calendrier établi par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Le superviseur a assuré un suivi permanent des contenus diffusés afin de veiller au respect des dispositions réglementaires et à leur conformité avant leur passage à l'antenne.

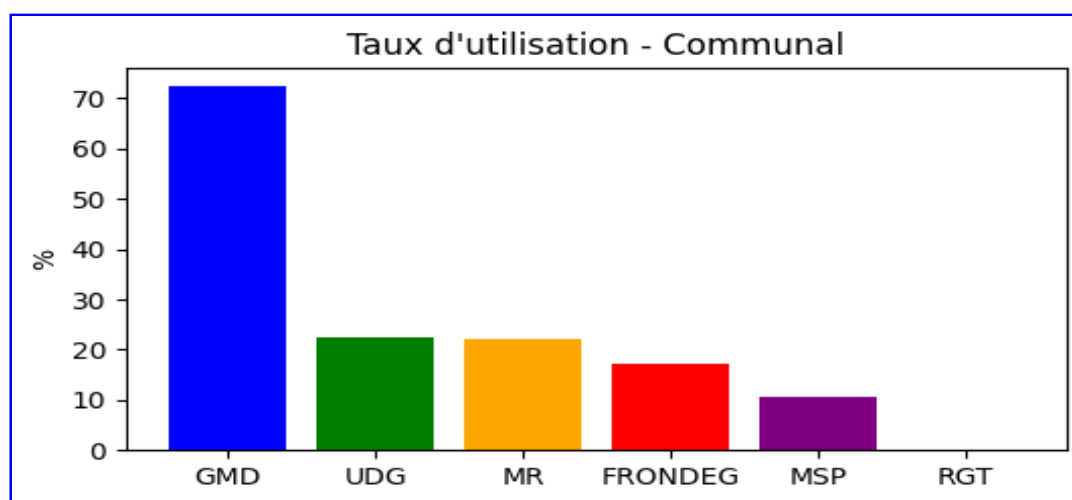
Analyse quantitative

Liste	PAD diffusés	Temps utilisé	Quota individuel	Taux	Observation
GMD	16	36mn53s	51mn	72,32 %	Plus active
UDG	4	11mn27s	51mn	22,45 %	Participation partielle
MR	4	11mn18s	51mn	22,16 %	Participation partielle
FRONDEG	3	8mn44s	51mn	17,12 %	Participation partielle
MSP	2	5mn20s	51mn	10,46 %	Participation limitée
RGT	0	0mn	51mn	0 %	Aucun PAD

La GMD est la liste ayant le plus largement utilisé les espaces de communication mis à sa disposition, tandis que plusieurs autres formations ont eu une participation partielle. La liste RGT n'a transmis aucun PAD durant la campagne.

Évolution graphique des communications

Histogramme du taux d'utilisation du temps de communication par formation politique au scrutin communal.



Analyse qualitative

Les contenus diffusés ont essentiellement porté sur les projets de développement communal, la gestion des déchets, la réhabilitation des voiries, l'accès à l'eau potable, l'amélioration des infrastructures scolaires et sanitaires, la création d'emplois, la gouvernance locale, la participation citoyenne, la cohésion sociale ainsi que la promotion de la paix.

Dans leur ensemble, les messages diffusés sont restés conformes aux prescriptions de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

De l'émission "Face à Face"

Les débats, à travers l'émission "Face à Face", ont constitué l'un des moments forts de la campagne. Ils ont permis aux candidats de présenter leurs programmes, d'exposer leurs visions du développement communal et d'échanger sur les principales préoccupations des citoyens.

Les deux débats programmés ont effectivement été organisés. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein, conformément aux règles et principes établis par la HAC.

Constats

La mission de supervision a permis de relever :

- le respect global des règles relatives à la communication électorale ;
- un climat apaisé durant toute la période de campagne ;
- une bonne collaboration entre Cavi FM, le superviseur et les différentes listes de candidats ;
- une forte participation de la liste GMD au journal de campagne ;
- une participation relativement faible de plusieurs listes de candidats ;
- l'absence totale de communication de la liste RGT ;
- une qualité satisfaisante des débats radiophoniques ;
- l'efficacité du dispositif de contrôle préalable des contenus diffusés.

Difficultés

Les principales difficultés observées ont concerné :

- la faible exploitation des espaces de communication accordés à certaines listes de candidats ;

- l'indisponibilité de certains candidats pour participer aux débats radiophoniques.

Ces contraintes n'ont toutefois pas affecté le bon déroulement général de la campagne.

RECOMMANDATIONS

À la Haute Autorité de la Communication (HAC) :

- renforcer les sessions de formation des candidats et représentants des partis politiques sur les règles et enjeux de la communication électorale ;
- pérenniser et améliorer le dispositif de supervision médiatique lors des prochaines échéances électorales.

À l'attention des partis politiques et mouvements candidats :

- exploiter pleinement les quotas de communication mis à leur disposition ;
- transmettre les éléments de campagne (PAD) dans les délais requis ;
- assurer une participation régulière aux débats radiophoniques.

À l'attention des radios partenaires :

- maintenir les exigences de neutralité, d'équité et de professionnalisme dans le traitement de l'information électorale ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles afin de garantir une diffusion continue et de qualité.

CONCLUSION

La campagne médiatique des élections communales de 2026 dans la circonscription électorale de Matoto s'est bien déroulée.

La mission de supervision menée par la Haute Autorité de la Communication a contribué à garantir le respect des principes d'équité, de pluralisme et de responsabilité dans le traitement de l'information électorale.

Malgré une faible participation de certaines listes de candidats, les espaces de communication mis à leur disposition ont permis d'améliorer l'information des électeurs et de contribuer au maintien d'un climat de paix et de sérénité tout au long de la période électorale.

Les enseignements tirés de cette expérience constituent une base importante pour le renforcement des futures campagnes médiatiques et l'amélioration continue de la gouvernance électorale en Guinée.

REMERCIEMENTS



La Haute Autorité de la Communication exprime sa sincère gratitude à l'ensemble des institutions, partenaires et professionnels des médias qui ont contribué au bon déroulement de la régulation des campagnes médiatiques des scrutins présidentiel, législatif et communal.

Nos remerciements s'adressent particulièrement :

- à la Présidence de la République, à travers le chef de l'Etat son excellence Mamadi Doumbouya, pour les actes réglementaires ayant permis l'organisation des campagnes électorales dans un cadre juridique clair ;
- à la Direction Générale des Elections (DGE), pour son appui financier ayant permis le déploiement du dispositif national de supervision ;
- à l'Observatoire National Autonome de Supervision du Référendum et des Elections (ONASUR), pour la qualité de sa collaboration institutionnelle ;
- aux Commissaires de la HAC, aux superviseurs, aux points focaux, aux ingénieurs et à l'ensemble du personnel mobilisé à Conakry comme à l'intérieur du pays pour leur engagement et leur professionnalisme ;

- aux chefs des stations des radios rurales, dont le travail de proximité a favorisé une information accessible aux populations, notamment à travers les langues nationales ;
- aux responsables des radios et télévisions privées partenaires, ainsi qu'à l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI), pour leur collaboration et leur engagement en faveur du respect des règles d'équité, de pluralisme et de déontologie.

La HAC salue également l'ensemble des professionnels des médias qui ont contribué, par leur sens des responsabilités, à la couverture des campagnes électorales dans le respect des principes du journalisme professionnel.

Ce rapport ne se limite pas à un bilan statistique de la couverture médiatique des élections. Il constitue un document de référence destiné à analyser les pratiques observées, à tirer les enseignements de cette expérience et à proposer des pistes d'amélioration pour renforcer la régulation des médias et accompagner les évolutions du paysage audiovisuel et numérique.

La Haute Autorité de la Communication forme le vœu que ce travail contribue durablement au renforcement de la démocratie, de la liberté de la presse, de la transparence électorale et de la paix sociale en République de Guinée.

Boubacar Yacine Diallo

ANNEXES

Le présent Rapport Général sur la Régulation médiatique des campagnes des élections présidentielles du 28 décembre 2025, les scrutins législatif et communal du 31 mai 2026 a été élaboré sur la base des rapports particuliers des Commissions et services techniques de la HAC, les rapports régionaux, préfectoraux et communaux.

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Election Présidentielle du 28 Décembre 2025

Commission de visionnage des éléments de campagne à la RTG

M. Boubacar Yacine DIALLO

M. Fodé Bouyah FOFANA

Mme Mariama CAMARA

M. Amadou TOURE

Mme Mariam NAITE

Région Administrative de KANKAN

M. Ahmed Camille CAMARA, Commissaire à la HAC

M. Djély Mory DIOUBATE, Commissaire à la HAC

Région Administrative de MAMOU

Mme Oumoul Khaïry CHERIF, Commissaire à la HAC

M. Amadou Tahirou BARRY, Point Focal HAC

Région Administrative de N'ZEREKORE

Mme. Mariama DONZO, Commissaire à la HAC

M.Alpha Oumar BALDE, Point Focal HAC

M.Antoine GNABALAMOU, Point Focal HAC

Région Administrative de KINDIA :

M. Abdoulaye SOUMARE, Point Focal HAC

M. Ousmane TOURE, Point Focal HAC

Région Administrative de BOKE :

M. Kabinet MANSARE, Point Focal HAC

M. Amadou CAMARA, Point Focal HAC

Région Administrative de FARANAH

Mme. Fanta DOPAOGUI, Commissaire à la HAC

M. Lancinet KEITA, Point Focal HAC

Région Administrative de LABE :

Mme KEITA Sarata DIALLO, Commissaire à la HAC

M. Mamadou Kobera DIALLO, Point Focal HAC

M. Ismaël DIALLO, Point Focal HAC

Feu Papa Segha DIOP, Point Focal HAC

Service Monitoring de la HAC

M. Thiany KASSE

M. Ibrahima Sory YOULA

Cathérine Tchapele CAMARA

M. Sako KEITA

Mme Stéphanie Louise AUBLET

Mme Mama Aïssata SOUMAH

Mme Marinette SOUMAH

M. Ibrahima Sory CAMARA

M. Mamadou Malla BAH

Mme Séraféla MANSARE

M. Ismaël DIOP

Equipe Technique de la RTG

Mme Fatoumata Binta Alpha BAH

M. Alkaly Mohamed KEITA

M. Pierre MANSADOUNO

M. Mamadouba BANGOURA

Mme Fatoumata Yarie DAMBA

Mme Sonna DIALLO

Elections Législatives et Communales du 31 Mai 2026

Commission de visionnage des éléments de campagne à la RTG

M. Boubacar Yacine DIALLO

M. Fodé Bouyah FOFANA

M. Amadou TOURE

Mme Mariam NAITE

Service Monitoring de la HAC

M. Thiany KASSE

M.Ibrahima Sory YOULA

M.Sako KEITA

Mme Stéphanie Louise AUBLET

Mme Mama Aïssata SOUMAH

Mme Marinette SOUMAH

M.Ibrahima Sory CAMARA

M. Mamadou Malla BAH

Mme Séraféla MANSARE

M.Ismaël DIOP

Circonscription électorale de KINDIA :

Mme Fanta DOPAOGUI, Commissaire à la HAC, Coordinatrice Régionale KINDIA
M. Ousmane TOURE, Point Focal HAC, Superviseur COYAH
M. Moussa BAH, Superviseur HAC TELIMELE
M. Almamy Seny SYLLA, Superviseur HAC DUBREKA
M. Fodé Marouf SYLLA, Superviseur HAC FORECARIAH

Circonscription électorale de BOKE :

M. Djély Mory DIOUBATE, Commissaire à la HAC, Coordinateur Régional BOKE
M. Mamadou Dian BAH, Superviseur HAC BOFFA
M. Kabinet MANSARE, Point Focal HAC, Superviseur FRIA
M. Mamadou Yéro BALDE, Superviseur HAC KOUNDARA
N. Mamadou Gueladio KANTE, Superviseur HAC GAOUAL

Circonscription électorale de MAMOU :

Mme Oumoul Khaïry CHERIF, Commissaire à la HAC, Coordinatrice Régionale MAMOU
M. Mamadou Saidou CISSE, Superviseur HAC PITA
M. Amadou Tahirou BARRY, Point Focal HAC, Superviseur DALABA

Circonscription électorale de LABE :

Mme KEITA Sarata DIALLO, Commissaire à la HAC, Coordinatrice Régionale LABE
M. Amadou Koré DIALLO, Superviseur HAC MALI
M. Mamadou Saliou DIALLO Superviseur HAC LELOUMA
M. Amadou Kenda DIALLO, Superviseur HAC KOUBIA
M. Thierno Aliou GADJIKO, Superviseur HAC TOUGUE

Circonscription électorale de FARANAH :

Mme Mariama CAMARA, Commissaire à la HAC, Coordinatrice Région FARANAH
M. Lancinet KEITA, Point Focal HAC, Superviseur DABOLA
M. Mamadou SAGNANE, Superviseur HAC DINGUIRAYE
M. Sekou 1 CONDE, Superviseur HAC KISSIDOUGOU

Circonscription électorale de KANKAN :

M. Ahmed Camille CAMARA, Commissaire à la HAC, Coordinateur Régional KANKAN

M. Ousmane KEITA, Superviseur HAC SIGUIRI

M. Laye Famo CONDE, Superviseur HAC KEROUANE

M. Mohamed WATTARA, Superviseur HAC KOUROUSSA

M. Djeby Kaba DIAKITE, Superviseur MANDIANA

Circonscription électorale de N'ZEREKORE :

Mme Mariama DONZO, Commissaire à la HAC, Coordinatrice Régionale N'ZEREKORE

M. Thierno Amadou DIALLO, Superviseur HAC YOMOU

➤ Philippe DOUALAMOU, Superviseur HAC LOLA

M. Alpha Oumar BALDE, Point Focal HAC, Superviseur BEYLA

M. Molou GUILAVOGUI, Superviseur HAC MACENTA

M. Antoine GNABALAMOU, Point Focal HAC, Superviseur GUECKEDOU

Circonscriptions de la Zone spéciale de CONAKRY

M. Pierre Gaëtan Saunders, Superviseur HAC KASSA

Mme Catherine Tchapele CAMARA, Superviseur HAC KALOUM

M. Moussa Moise KEITA, Superviseur HAC DIXINN

Mme Djenabou THIAM, Superviseur HAC MATAM

M. Mariama Fodé CAMARA, Superviseur HAC RATOMA

M. Samory KEITA, Superviseur HAC MATOTO

Mme Mariama SALL, Superviseur HAC GBESSIA

M. Alpha Abdoulaye BARRY, Superviseur HAC TOMBOLIA

M. Alpha Mady TOURE, Superviseur HAC LAMBANYI

M. N'faly GUILAVOGUI, Superviseur HAC SONFONIA

M. Alpha Ibrahima TOURE, Superviseur HAC KAGBELEN

Martin Luther KOLIE, Superviseur HAC SANOYAH

Abdallah CAMARA, Superviseur HAC MANEAH



Cité des Nations - Boulbinet Palais du 25 Août - Kaloum - CONAKRY BP : 2955 -
Email: contact@hacguinee.org - Site web: www.hacguinee.org